







CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Clunisois

ENTRE

La Communauté de communes du Clunisois,

Représentée par Monsieur Jean-Luc DELPEUCH, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 décembre 2021, Ci-après désigné par « la Communauté de communes du Clunisois »,

D'une part,

ET

L'État.

Représenté par Monsieur Julien CHARLES, Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Départemental,

Représenté par Monsieur André ACCARY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 novembre 2021, ci-après désigné par « Le Conseil Départemental » ;

D'autre part,

CRTE du Clunisois 1/55

SOMMAIRE

Article 1 - Objet et contexte	4
1.1. Objet du contrat	4
1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours	5
Article 2 – Ambition du territoire du Clunisois	7
2.1. Le Clunisois	7
2.2. Le périmètre du PETR	8
Article 3 – Les orientations stratégiques	
Article 4 – Le Plan d'action	
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État	9
4.2. Validation des actions	10
4.3. Projets et actions en maturation	11
4.4. Les actions de coopération interterritoriale	11
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	
Article 6 - Engagements des partenaires	13
6.1. Dispositions générales concernant les financements	13
6.2. Le territoire signataire	13
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	14
6.4. Engagements du Département	14
6.5. Engagements du PETR Mâconnais Sud Bourgogne	15
6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	15
6.7. Maquette financière	15
Article 7 – Gouvernance du CRTE	
7.1. Le comité de pilotage	16
7.2. Le comité technique	16
7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	17
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE	18
Article 9 - Résultats attendus du CRTE	
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	
Article 12 - Résiliation du CRTE	
Article 13 – Traitement des litiges	
Annexe 1	
Annexe 2	
Annexe 2 bis	
Annexe 3	
Axe1 : Pour un développement économique soutenable	
Orientation 1 : Soutenir les projets de proximité en économie circulaire et solidaire	25

entation 2 : Conforter un tourisme de qualité, sobre en énergie	26
2 : Pour un aménagement de l'espace proportionné et neutre en carbone d'ici 2040	31
entation 3 : Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé	31
entation 4 : Accroître les énergies renouvelables sur le territoire	35
entation 5 : Encourager la mobilité durable	36
entation 6 : Favoriser et diversifier l'agriculture locale pour promouvoir une alimenta	
entation 7 : Gérer durablement les ressources naturelles	39
entation 8 : Poursuivre et renforcer le programme Territoire zéro gaspillage zéro déchet	. 42
3 : Pour un territoire solidaire, attractif et innovant	43
entation 9 : Créer des emplois accessibles à tous	43
entation 10 : Répondre aux attentes et besoins des habitants de tous âges	43
entation 11 : Proposer une offre culturelle territorialisée de qualité	45
entation 12 : Favoriser l'accès au sport pour tous	47
entation 13 : Faciliter l'inclusion numérique et l'accès aux services publics	48
entation 14 : Accompagner et soutenir les territoires	49
entation 15 : Être un territoire de prospective et d'innovation	50
F 4	51

CRTE du Clunisois 3/55

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet et contexte

1.1. Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Clunisois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des

CRTE du Clunisois 4/55

collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet également le cas échéant de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2022-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le CRTE du Clunisois succède à une première génération de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales : le Contrat de ruralité du Pays Sud Bourgogne, puis du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Clunisois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes du Clunisois, créée en 1999, se trouve en plein cœur du triangle Mâcon – Chalon-sur-Saône – Le Creusot/Montceau-les-Mines, et réunit à ce jour 42 communes et 14 438 habitants.

Située en zone rurale très peu densément peuplée (32 habitants au km² en moyenne), la communauté de communes bénéficie d'un environnement exceptionnel qui s'étend sur 448 km², comprenant 13 000 ha de forêts et 31 000 ha de terres agricoles.

Elle exerce un panel de compétences ayant trait en particulier à l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, au développement économique et touristique du territoire, à la protection et mise en valeur de l'environnement, à la maîtrise de la demande d'énergie, à la politique du logement et du cadre de vie, à la mobilité, à l'aménagement numérique, à l'éducation et la jeunesse, et à l'action sociale d'intérêt communautaire.

La Communauté de communes du Clunisois portait jusqu'ici différents dispositifs contractuels, tels que :

Les programmes en cours qui se poursuivent sur le mandat 2020-2026 :

- La convention départementale France Services (MFS)
- La convention territoriale globale avec la CAF
- Les contrats signés avec l'Europe pour l'animation du site Natura 2000 du Clunisois et de la Charte forestière de territoire
- Le programme Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet, avec le Contrat d'objectif déchets et économie circulaire, et le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (porté par le SIRTOM auquel la communauté de communes délègue sa compétence de gestion et traitement des déchets)

CRTE du Clunisois 5/55

Les programmes structurants en voie d'achèvement (ou récemment achevés) :

- La convention TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) avec l'État (2015-2019)
- La convention TEPOS (Territoire à Énergie Positive) avec l'Ademe (2019-2022)
- Le Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux en Clunisois » avec l'ANAH (entre autres) (2019-2022)
- Le programme « Vélo pour tous en Clunisois » avec l'Ademe (2020-2022)
- Le Plan de Mobilité simplifiée dans le cadre de l'AMI « TenMod » (Territoire nouvelles mobilités durables) de l'Ademe et la Banque des Territoires (2020-2022)

Les nouveaux programmes fraîchement lancés :

- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec l'Ademe et la DRAAF (2021-2023)
- Le Plan Paysage avec l'Ademe et le Ministère de la Transition écologique (2021-2023)

Les futurs programmes prévus :

- Étude pré-opérationnelle d'une OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) en relais du PIG
- Labellisation Zéro Chômeur de longue durée (2022- 20..)
- Convention Territoire d'Engagement (2022-2026)
- Convention Petite Ville de Demain (2022-2026)
- Plan Territorial de Gestion de l'Eau porté par l'EPAGE
- Collectivité active dans le Programme national nutrition santé

Dispositifs portés par le PETR au profit des 4 EPCI qui le composent :

- L'élaboration du SCOT Schéma de Cohérence Territoriale (dont le PADD sera voté début 2022)
- Le contrat de territoire 2018-2021 avec le Conseil régional, renouvelé pour la période 2022-2028
- La convention LEADER 2018-2022, renouvelée en 2023
- Le contrat local de santé avec l'Agence régionale de santé (2019-2024)
- Le service public de l'efficacité énergétique (SPEE) « Effilogis maison individuelle », avec le Conseil régional
- Le contrat de ruralité 2017-2020, remplacé par le présent CRTE du Clunisois.

La communauté de communes du Clunisois constitue ainsi l'échelon privilégié pour traiter des enjeux du Contrat de Relance et de Transition Écologique à l'échelle de son bassin de vie.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long termes, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

CRTE du Clunisois 6/55

Article 2 – Ambition du territoire du Clunisois

2.1. Le Clunisois

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- d'identifier les enjeux du territoire, à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale, transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions, qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires;
- de les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (SCoT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET, ...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

Sur l'initiative du Bureau communautaire, les élus de la Communauté de communes du Clunisois ont décidé d'élaborer un projet de territoire qui se fixe pour objectifs de mailler le bassin de vie du Clunisois avec une offre renouvelée de services publics permettant la transition écologique, la relance économique et la cohésion sociale, nécessaires à la lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les engagements nationaux, européens et globaux.

Ainsi, le projet de territoire du Clunisois est en parfaite adéquation avec les objectifs fixés par l'État dans le cadre du CRTE, par la région dans son SRADDET, et avec ceux du projet de territoire du PETR Sud Bourgogne dont les quatre axes sont : Renforcer les polarités et centralités ; Développer les ressources ; Faciliter le développement d'activités économiques ; Améliorer l'environnement et le cadre de vie.

Eu égard au contexte économique et sanitaire fragilisé par la pandémie de Covid-19, les élus communautaires ont souhaité engager leur territoire dans une démarche volontariste et proactive, pour être en capacité d'apporter des solutions pragmatiques, rapides et pérennes aux enjeux environnementaux accrus et accélérés par cette crise sanitaire inédite.

La vocation principale dudit projet est de faire du Clunisois un territoire résilient.

CRTE du Clunisois 7/55

Pour commencer la démarche, un diagnostic préalable a été élaboré et présenté en conseil communautaire du 19/10/2020 (voir annexe 1).

Puis, le travail de huit mois de débats en commissions sectorielles, conseils des maires et réunions de voisinage, a permis d'identifier les forces et faiblesses, risques et opportunités du territoire et d'aboutir à une stratégie visant à accompagner et protéger l'ensemble de ses acteurs (voir annexe 2).

Cette stratégie constitue le projet de territoire 2020-2026, présenté et approuvé à l'unanimité (5 abstentions) en conseil communautaire du 31/05/2021.

Elle se décline en trois axes qui sont au fondement d'un développement durable :

- un développement économique soutenable ;
- un aménagement de l'espace proportionné et respectueux de l'environnement ;
- un territoire solidaire, hospitalier et innovant.

2.2. Le périmètre du PETR

La communauté de communes appartient au bassin d'emplois de Mâcon et, à ce titre, est comprise dans le périmètre du PETR Mâconnais Sud Bourgogne et de son schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Dans le cadre du Mâconnais Sud Bourgogne, la communauté de communes contribue à l'élaboration du projet de territoire du PETR (adopté le 12 octobre 2021) ainsi qu'au projet d'aménagement et de développement durable du SCoT, lui-même devant être compatible avec le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté.

Ces projets ont fait l'objet de réunions de concertation, aussi bien à l'attention des élus, y compris municipaux, des membres du conseil de développement du Mâconnais Sud Bourgogne, des partenaires publics associés, que de la population.

Article 3 - Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé le 31 mai 2021 :

Axe1: Pour un développement économique soutenable

Orientation 1 : Soutenir les projets de proximité en économie circulaire et solidaire

Orientation 2 : Conforter un tourisme de qualité, sobre en énergie

Axe 2 : Pour un aménagement de l'espace proportionné et neutre en carbone d'ici 2040

Orientation 3 : Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé

Orientation 4 : Accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire

Orientation 5 : Encourager la mobilité durable

Orientation 6: Favoriser et diversifier l'agriculture locale pour promouvoir une alimentation durable

Orientation 7 : Gérer durablement les ressources naturelles

Orientation 8 : Poursuivre et renforcer le programme « Territoire zéro gaspillage zéro déchet »

Axe 3 : Pour un territoire solidaire, attractif et innovant

CRTE du Clunisois 8/55

Orientation 9 : Créer des emplois accessibles à tous

Orientation 10: Répondre aux attentes et besoins des populations

Orientation 11 : Proposer une offre culturelle territorialisée de qualité

Orientation 12: Favoriser l'accès au sport pour tous

Orientation 13: Faciliter l'inclusion numérique et l'accès aux services publics

Orientation 14: Accompagner et soutenir les territoires

Orientation 15 : Être un territoire de prospective et d'innovation

Ces orientations stratégiques sont décrites en annexe 3, précisant autant que possible les constats, les objectifs (quantitatifs ou qualitatifs) et indicateurs de résultats.

Pour chaque orientation sont listés les objectifs opérationnels, le cas échéant détaillés en fiches projets (qui restent à préciser) et fiches actions (prêtes à être engagées), par champ d'intervention. En cas d'évolution du contenu de ces fiches en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 - Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Éducation et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural, ...);
- Les contrats d'État transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats d'objectifs et de moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

CRTE du Clunisois 9/55

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches actions et fiches projets annexées au présent contrat.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches projets » qui deviennent des « fiches actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopération entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle, qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés, notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobiliers);
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques);
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation);
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière);
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées, évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

CRTE du Clunisois 10/55

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex : éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer);
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.);
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.);
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir

CRTE du Clunisois 11/55

localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

La Communauté de communes du Clunisois fait partie intégrante du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, au même titre que la Communauté d'Agglomération de Mâconnais-Beaujolais-Agglomération, la Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois et la Communauté de communes de Saint-Cyr-Mère-Boitier. Cet ensemble partage des projets communs depuis près de quinze ans, depuis la création du Pays Sud Bourgogne. Il tient son identité de l'appartenance à la zone d'emploi et au bassin de vie de Mâcon.

Au sein du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, les orientations stratégiques sont définies :

- par un ensemble de contrats et de conventions fondés sur une stratégie de territoire définie
 contrat de territoire avec le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, convention
 LEADER pour la gestion des fonds européens, projets structurants du Conseil départemental de Saône-et-Loire, ...
- par les orientations du SCoT, et plus particulièrement du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

L'implication du PETR dans les CRTE qui couvrent son territoire doit permettre d'assurer la cohérence entre les différents dispositifs de financements afin d'en assurer une gestion efficace et d'optimiser les ressources mises à disposition du territoire.

Le PETR dispose d'un poste de chargé de mission Contractualisation et développement du territoire qui a pour objet de mutualiser les actions des quatre EPCI dans ce domaine et de renforcer la pertinence des orientations choisies, au regard des enjeux communs d'un territoire de projet.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie, les opérateurs (l'ANCT, le Cerema, l'Ademe, la Banque des territoires, ...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, PETR du Mâconnais-Sud-Bourgogne, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, etc., pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Clunisois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef. fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations, ...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

CRTE du Clunisois 13/55

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

En fonction des actions, en cas de besoin, des maîtres d'ouvrage autres que commune ou EPCI, pourront éventuellement bénéficier de subventions État (DSIL et DETR), sous réserve qu'ils soient désignés au préalable dans un contrat conclu entre l'État et les collectivités concernées (lors de la convention financière annuelle par exemple).

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et agences, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'Ademe peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité sociales et territoriales apportera son concours aux actions visées par le CRTE. Il interviendra plus particulièrement sur les projets d'infrastructures collectives permettant d'améliorer les services au public dans les domaines de la petite enfance, l'accueil scolaire, les domaines sportifs, culturels et touristiques.

CRTE du Clunisois 14/55

En adéquation avec son plan environnement, il soutiendra également les projets permettant le développement des mobilités douces, favorisant la biodiversité, le maintien des ressources d'eau de qualité, la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement d'énergies renouvelables.

Le Département s'engage à désigner au sein de ses services un ou des référent(s) pour participer à la mise en œuvre du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier, l'informer de la décision à venir et éclairer l'exécutif départemental sur cette dernière.

6.5. Engagements du PETR Mâconnais Sud Bourgogne

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne, dans la limite des missions qui lui sont confiées par les quatre EPCI qui le composent, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Il s'engage à désigner un référent pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le PETR s'engage à coordonner les actions du CRTE avec les autres sources de financement qu'il gère sur son territoire, en particulier les financements de la Région et de l'Europe dans le cadre de la convention LEADER.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies, en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements);

CRTE du Clunisois 15/55

- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés);
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière (annexe 4) peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services :

- du territoire du Clunisois,
- de l'Etat,
- du Conseil départemental,
- du PETR du Mâconnais Sud Bourgogne,
- de l'Ademe,
- de la Caisse des dépôts Banque des territoires,
- ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Clunisois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE; il devra rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

CRTE du Clunisois

Les signataires s'engagent à associer à leurs travaux, au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE, notamment les représentants des institutions suivantes :

- le département de Saône-et-Loire,
- le PETR du Mâconnais Sud Bourgogne,
- l'Ademe, le Cerema, l'Anah, et autres agences décentralisées de l'État,
- la Caisse des dépôts Banque des Territoires.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire et s'engagent à solliciter autant que de besoin les partenaires historiques :

- l'ATD 71 (agence technique départementale),
- la DDT 71,
- le CAUE 71,
- le SIRTOM de la Vallée de la Grosne,
- l'Office du Tourisme du Clunisois,
- le SYDESL (syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire),
- les associations partenaires,
- les entreprises du territoire,
- le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE),
- les organismes consulaires (Chambres d'Agriculture, des Métiers et de l'Artisanat, de Commerce et d'Industrie),
 - les habitants et forces vives.

D'autres structures pourront utilement être associées autant que de besoin en fonction des sujets abordés.

Des comités techniques ad hoc pourront être convoqués sur les grands projets ou sujets à forte technicité.

Le comité technique se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourra être présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

• La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

CRTE du Clunisois 17/55

• Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action annexée au contrat par le biais de la convention financière annuelle.

Les indicateurs de suivi sont élaborés par le comité technique et soumis au comité de pilotage.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

CRTE du Clunisois 18/55

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat porte sur la mandature 2020-2026. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Signé le 07/01/2022.

Le préfet de Saône-et-Loire,

Julien CHARLES

Le président de la Le président du Conseil Communauté de communes du Départemental de Saône-et-

Clunisois, Loire,

unauté de

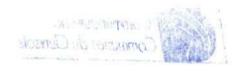
ean-Luc DE PEUCH André ACCARY

CRTE du Clunisois 19/55

Annexe 1

Diagnostic préalable au projet de territoire du Clunisois présenté en conseil communautaire du 19/10/2020

(voir doc joint)



CRTE du Clunisois 20/55

Annexe 2

Projet de territoire du Clunisois 2020-2026 « Vivre ensemble en Clunisois dans le monde d'après » approuvé en conseil communautaire du 31 mai 2021

(voir doc joint)

CRTE du Clunisois 21/55

Annexe 2 bis

Objectifs stratégiques et projets prioritaires du projet de territoire du Clunisois Approuvés en conseil communautaire du 31 mai 2021

1- Se loger... en préservant le paysage

- 1.1. Structurer un plan d'action contre la vacance pour développer l'offre de logements communaux rénovés et abordables
- 1.2. Informer et accompagner les ménages et les communes sur les parcours de rénovation, améliorer l'aide à la pierre
- 1.3. Informer et soutenir l'artisanat local sur les matériaux de rénovation, en lien avec la préservation bâti/paysage
- 1.4. Formules adaptées d'habitat senior (type MARPA) et professionnalisation des services à la personne (secteur ouest)
- 1.5. Développement du foncier communal en liaison avec l'Etablissement public foncier

2- Travailler... et entreprendre

- 2.1. Créer des emplois accessibles à tous : projet « territoire zéro chômeur de longue durée »
- 2.2. Soutenir les projets de proximité en économie circulaire et solidaire (café, épicerie, boutiques de producteurs, ...)
- 2.3. Faciliter les relations entre l'offre et la demande de foncier d'immobilier économique

3- Se nourrir... localement

- 3.1. Accompagner la transmission et la diversification des exploitations agricoles
- 3.2. Encourager les pratiques agroécologiques
- 3.3. Créer un abattoir de proximité et favoriser les circuits courts

4- Vivre en harmonie... avec la nature

- 4.1. Conforter les trames écologiques dans nos politiques publiques locales
- 4.2. Valoriser les chênes de qualité secondaire ; Développer la transformation et l'utilisation du bois en Clunisois ; Créer un centre logistique de la filière bois
- 4.3. Agir en faveur de la conservation des espèces

5- Se déplacer bas carbone

- 5.1. Elaborer un plan de mobilité pour le Clunisois
- 5.2. Favoriser l'intermodalité entre transports collectifs, véhicules partagés dans les secteurs de voisinage et vélo
- 5.3. Informer et communiquer sur les services de mobilité existants
- 5.4. Développer le TAD vers l'extérieur de la CCC (secteur nord-ouest)
- 5.5. Mettre en place des transports collectifs sur la RD980
- 5.6. Créer des liaisons cyclables sécurisées (secteur centre-sud ; liaisons Cluny / St Point et Lournand / Cluny)

6- Accéder à l'eau... et préserver la ressource

- 6.1. Étudier nos ressources en eau (étude BRGM) et l'usage de la ressource
- 6.2. Préparer le transfert des compétences eau et assainissement
- 6.3. Améliorer l'utilisation des eaux pluviales (remplacement d'usage, rétention d'eau, ...)

CRTE du Clunisois 22/55

7- Protéger le climat... et accéder à l'énergie

- 7.1. Définir une stratégie bas carbone en Clunisois et développer la sobriété et l'efficacité énergétiques
- 7.2. Encadrer et accompagner les projets publics d'énergies renouvelables
- 7.3. Stocker l'eau de pluie, perméabiliser les sols et végétaliser

8- Nous protéger... ensemble

- 8.1. Soutenir la création de pôles petite enfance (ex : à Cortevaix), maison d'assistantes maternelles et microcrèches (ingénierie + financement) ; Accueil de familles monoparentales à Bonnay ; Crèche d'entreprise avec Massilly-France
- 8.2. Favoriser l'implication des jeunes du territoires (Offres pour les adolescents, dans les voisinages, Formation au baby-sitting, Point Info Jeunesse itinérant)
- 8.3. Prendre en compte l'étendue du territoire pour des actions familles intergénérationnelles
- 8.4. Encourager les permanences de médecins spécialistes en Clunisois

9- Nous cultiver... et créer

- 9.1. Créer un portail commun aux bibliothèques et ludothèque intercommunales et harmoniser les tarifs
- 9.2. Renforcer le rôle de tiers-lieux en s'appuyant sur la polyvalence des structures (expositions, conférences, concerts, activités familles, ...)
- 9.3. Mailler le territoire, innover pour rendre l'action des bibliothèques visible dans tous les voisinages
- 9.4. Regrouper toutes les pratiques d'enseignement artistique de l'école de musique / danse / théâtre au même endroit, dans des locaux adaptés
- 9.5. Instituer un projet collectif par an, transdisciplinaire, dont la coordination est rémunérée
- 9.6. Renforcer la coopération entre l'école de musique / danse / théâtre et les communes pour notamment recenser les lieux de représentations équipés, aux fins de créer une « école des arts »
- 9.7. Créer une maison des associations (secteur centre-nord)

10- Pratiquer sports et loisirs pour le bien-être et la rencontre... et se former

- 10.1. Développement du pôle sportif de La Guiche : amélioration de la piscine (énergie, récupération des eaux de pluie) + équipement sportif extérieur
- 10.2. Réhabilitation énergétique du boulodrome, réseau de chaleur bois, récupération eaux de pluie
- 10.3. Valoriser les équipements existants, notamment par l'école des sports, mutualiser l'entretien, créer des modules mobiles de skate parc

11- Collecter, recycler, réduire, réutiliser... et éviter

- 11.1. Réduction des gaz à effet de serre : limitation de la production de déchets et étude de nouveaux points de regroupement
- 11.2. Étude du traitement des biodéchets par compostage ou méthanisation (locale ou extérieure) et mise en œuvre de la solution retenue
- 11.3. Réduction de la production de déchets plastiques sur le territoire (action sur les bouteilles d'eau)

12- Bien vivre ensemble... et accueillir

- 12.1. Mieux accueillir dans les centres-bourgs et à Cluny (pôles d'accueil et d'interprétation Cluny-Clunisois-Clunisien)
- 12.2. Développer le Pays du Geste avec les artisans d'art et une Scène nationale rurale avec les festivals dans l'ancien sanatorium de Bergesserin

CRTE du Clunisois 23/55

- 12.3. Développer la randonnée en Clunisois et vers les sites clunisiens
- 12.4. Mettre en valeur le petit patrimoine (lavoirs, halles, prieurés, ...) ; Chantiers internationaux de découverte et de rénovation du patrimoine
- 12.5. Proposer des boucles de grande randonnée avec hébergement
- 12.6. Développer les activités autour du cheval en Clunisois ; pôle attelage

13- Bien gérer nos finances... et nos biens communs

- 13.1. Elaborer des budgets pluriannuels en investissement comme en fonctionnement, en liaison avec le projet de territoire
- 13.2. Mettre en place un schéma de mutualisations
- 13.3. Améliorer les échanges entre communes et se doter d'outils de communication

14- Communiquer, nous informer... et nous connecter

- 14.1. Amplifier et accompagner l'accès aux logiciels libres dans les espaces publics, professionnels et privés du Clunisois
- 14.2. Accompagner les communes et les usagers dans la e-administration (MSAP itinérante) ; Sécuriser le cycle de vie de la donnée
- 14.3. Piloter le lien entre pratiques numériques et transition écologique en Clunisois

15- Anticiper... pour ne pas subir

- 15.1. Former à l'innovation les acteurs du territoire, les élus et les agents des communes et de la communauté
- 15.2. Créer un observatoire des biens communs en Clunisois
- 15.3. Mettre en place un panel de jeunes citoyens du Clunisois

CRTE du Clunisois 24/55

Annexe 3

Déclinaisons du projet de territoire du Clunisois en orientations stratégiques, objectifs opérationnels et fiches projets/actions

Axe1: Pour un développement économique soutenable

Orientation 1 : Soutenir les projets de proximité en économie circulaire et solidaire.

Le territoire du Clunisois est peu densément peuplé et pâtit d'un maillage très inégal des commerces. Cluny, Joncy, et Salornay-sur-Guye bénéficient encore d'un tissu économique actif mais le reste des communes ne jouit que de très rares commerces voire d'aucun commerce. Or la revitalisation économique des bourgs participe à la fois de la relocalisation des emplois, de la rationalisation des déplacements et du maintien du tissu social.

Le Clunisois manque également de locaux et de foncier pour les entreprises.

Pour autant, le Clunisois jouit toujours d'une attractivité démographique et d'un certain dynamisme économique.

La communauté de communes exerce la compétence obligatoire économie, gère des zones d'activités d'intérêt communautaire, a été à l'initiative de la constitution d'un PTCE (pôle territorial de coopération économique), soutient des projets d'entreprises à forts enjeux et intervient en matière d'immobilier d'entreprise.

Sur le mandat 2020-2026, la communauté de communes souhaite poursuivre et renforcer cette dynamique en visant les **objectifs opérationnels** suivants :

1.1. Encourager le développement des commerces de proximité (café, épicerie, boulangerie, ...) et boutiques de produits de producteurs dans les centres-bourgs des communes qui en sont dépourvus.

En lien avec l'étude prévue pour la résorption de la vacance du bâti communal et privé, il s'agira d'identifier le potentiel d'immobilier économique de notre territoire pour le mettre en valeur et le proposer auprès des porteurs de projets locaux. La crise sanitaire et les restrictions de déplacement consécutives ont fait prendre conscience à la société civile de l'importance de la possibilité de consommer local. Des porteurs de projet émergent. Il s'agira pour la CCC et ses communes membres d'être facilitatrices pour maximiser les chances d'aboutissement des projets de création de commerces au sein des communes qui en sont dépourvues.

Ainsi, des projets d'acquisition et de réhabilitation d'immobilier d'entreprise, par les communes, en centres-bourgs, pourraient être accompagnés afin de faciliter l'installation de commerces de proximité.

1.2. Soutenir les habitants en difficulté par la création d'une épicerie solidaire mobile.

L'objectif précédent se doublera d'une visée sociale en proposant une offre alimentaire itinérante dans toutes les communes du Clunisois. Pour favoriser l'accès des ménages précaires de l'ensemble de nos communes aux denrées alimentaires de base, locales, et à prix solidaire, il s'agira d'accompagner l'acquisition du matériel nécessaire pour permettre la création d'une épicerie solidaire itinérante. (Voir fiche projet.)

CRTE du Clunisois 25/55

1.3. Soutenir les entreprises locales.

Toujours dans ce double objectif de relocalisation de l'économie et de sobriété carbone, la communauté de communes continuera de soutenir les entreprises et projets d'implantation d'entreprises, par de l'ingénierie (technique et financière), de l'aide au démarrage, de la location d'immobilier d'entreprise, de la mise en réseau notamment avec les filières d'enseignement supérieur (ENSAM entre autres), etc. Un exemple emblématique de cette problématique est le développement d'une nouvelle gamme de fenêtres en bois à partir de chênes de qualité secondaire des forêts locales (point développé plus bas), qui participerait pleinement au renforcement et à la structuration de la filière bois locale, étant donné la forte ressource forestière du Clunisois.

1.4. Faciliter les relations entre l'offre et la demande de foncier et d'immobilier économique.

Que ce soit pour du foncier agricole (activités primaires), de zones artisanales (activités secondaires) ou des bureaux d'entreprises (activités tertiaires), la communauté de communes et ses communes membres auront à cœur durant le mandat 2020-2026 de mobiliser davantage leur capacité d'action en matière d'acquisition de foncier, notamment en recourant à la préemption, mais aussi et surtout en travaillant en lien étroit avec l'établissement public foncier auquel la CCC vient d'adhérer pour pallier l'affaiblissement de la capacité financière des petites communes et intercommunalités rurales.

Au plan spécifiquement agricole, un diagnostic de caractérisation des potentiels agricoles des terres du Clunisois sera réalisé dans le cadre du projet alimentaire territorial développé plus bas.

S'agissant d'immobilier économique, la CCC pourra, pour des activités stratégiques, acquérir, réhabiliter ou construire les bâtiments utiles au développement de ces activités, si cela est nécessaire à l'équilibre du modèle économique (exemples : projets d'abattoir mutualisé de proximité, de scierie mutualisée, de requalification de l'hôpital de Bergesserin, ... présentés infra).

Orientation 2 : Conforter un tourisme de qualité, sobre en énergie.

Le Clunisois est une région d'accueil touristique renommée. Son patrimoine naturel et historique, ses paysages, attirent bien souvent des touristes « de passage » dans leur majorité. Depuis plusieurs années déjà, l'office du tourisme intercommunal et ses partenaires travaillent à « fixer » les touristes sur plusieurs jours afin de rééquilibrer l'hyper- concentration touristique sur Cluny et son abbaye au profit du Clunisois dans son ensemble.

Bien sûr, dans le contexte devenu critique de réchauffement climatique, le sur-tourisme et ses conséquences néfastes pour l'environnement sont pointés du doigt. Il s'agit donc en Clunisois de conforter notre engagement vers un « slow-tourisme » en ciblant désormais essentiellement le public de proximité (5 millions de personnes à moins de 2 heures de trajet du Clunisois) et en accroissant notoirement l'offre de séjour et d'itinérance en « modes de déplacement doux » (mobilité alternative à la voiture, l'avion et autres modes de transport recourant aux énergies fossiles).

Le Clunisois continuera de s'appuyer sur sa richesse patrimoniale, culturelle, artistique et artisanale exceptionnelle, une nature bocagère somme toute assez préservée et ses paysages magnifiques. Pour autant, la communauté de communes et ses partenaires (communes, office de tourisme intercommunal, ...) ont identifié des objectifs opérationnels suivants pour devenir un territoire pleinement écotouristique.

CRTE du Clunisois 26/55

2.1. Mieux accueillir dans les centres-bourgs /centre-villes.

2.1.1. Création de pôles d'accueil et d'interprétation Cluny/Clunisois/clunisien.

En particulier, à Cluny, il s'agit de repenser l'accueil des visiteurs au centre-ville, en imaginant un quartier d'accueil à part entière. Il s'agirait d'une extension des bâtiments de l'Office de Tourisme, actuellement saturés, tant pour les espaces d'accueil que pour les bureaux des services, ainsi que la création d'un centre d'interprétation de Cluny, du Clunisois et des sites clunisiens (au niveau du la salle Malgouverne et de la Tour des fromages). (Voir fiche projet.)

2.1.2. Apaiser la circulation / partage de la voirie en faveur des modes doux.

Le développement maximal des modes de circulation dite « douce » (pédestre, cyclable, et en transport collectif sous toutes ses formes) constitue l'un des axes clés du plan de mobilité simplifié développé plus loin. Le lien avec l'accueil touristique est aisé : dès lors que l'on tend à créer un tourisme lent, vert, nature, apaisé, qualitatif, ... la voiture individuelle, bruyante, polluante, encombrante, et même dangereuse, devra être reléguée au 2nd plan, pour rendre agréable, et donc favoriser, les modes doux.

C'est ainsi que plusieurs de nos communes ont d'ores et déjà identifié des « zones tendues » en matière de circulation, qu'il conviendra de réaménager dans le courant du présent mandat, en cessant de placer la voiture au rang des priorités :

- Cluny a ainsi affiché dans son PADD (adopté en novembre 2021) sa volonté d'adapter son plan de circulation et de stationnement en vue d'apaiser le partage des voies, notamment dans sa rue commerçante centrale et dans le quartier des écoles.
- Joncy rencontre la même problématique d'apaisement de la circulation sur sa voie traversante (fort trafic, notamment de poids lourds et engins agricoles) (voir fiche projet), de même que Saint-Ythaire qui veut réaménager 4 placettes pour sécuriser la circulation sur la D126 (voir fiche projet) et Ameugny (circulation intense sur sa voie principale, notamment liée à la proximité de la communauté de Taizé).
- Ameugny aussi, par une circulation intense sur sa voie principale, notamment liée à la proximité de la communauté de Taizé.
- Flagy enfin, souhaite sécuriser la voie reliant les hameaux, notamment pour sécuriser le passage de cars scolaires sur cette route étroite (voir fiche projet), de même que Cortevaix.

Ces projets feront l'objet de fiches actions lorsqu'ils seront davantage avancés et seront naturellement travaillés en lien direct avec la réflexion menée dans le cadre du Plan de mobilité simplifiée de la communauté de communes (développé plus bas.)

Taizé a d'ores et déjà inscrit dans la maquette financière CRTE 2021 la sécurisation de voirie au lieudit des Pendaines (voir annexe 4).

2.1.3. Requalifier les entrées de ville / espaces publics.

Les entrées de villes sont la vitrine de nos communes et doivent à ce titre être particulièrement soignées pour les valoriser, donner envie à nos visiteurs d'y entrer, de rester, de flâner, de visiter, de découvrir.

CRTE du Clunisois 27/55

Blanot a ainsi pensé le réaménagement des entrées donnant sur la place centrale dans le bourg (projet inscrit dans la maquette financière CRTE année 2021 – voir annexe 4).

La ville de Cluny a inscrit dans son PADD l'objectif de requalifier ses entrées de ville, en particulier dans ses zones artisanales/industrielles.

La Vineuse sur Frégande prévoit le réaménagement du bourg de Donzy le National.

2.2. Promouvoir les déplacements touristiques décarbonés

L'office du tourisme intercommunal s'efforce déjà de promouvoir l'offre de transport en commun pour venir en Clunisois et s'y déplacer, pour la bonne raison que c'est une information fortement sollicitée par les visiteurs de l'office. Des coopérations avec les autorités organisatrices de la mobilité durable sont établies pour fluidifier au maximum la chaîne du déplacement des visiteurs en transports publics (TGV, TER, car, bus, vélo, etc.) La chose n'est d'ailleurs pas toujours aisée et des progrès sont à faire notamment dans les gares qui ne sont pas toutes encore, loin de là, des plateformes multimodales optimales. Cet axe sera travaillé dans le plan de mobilité simplifié évoqué plus bas.

L'office du tourisme souhaite renforcer son offre d'itinérance à vélo et/ou en transport en commun pour venir dans le Clunisois et s'y déplacer. Surfant sur la situation géographique stratégique du Mâconnais-Clunisois, à proximité des grands axes TGV/TER, il s'agit de mettre l'accent sur le court séjour en modes doux.

Notamment, il s'agira de rafraîchir le réseau de randonnées. Les Balades vertes ont été entretenues de manière inégale, les balisages ont vécu, ils sont parfois insuffisants pour permettre aux randonneurs de se repérer sans carte sans se perdre. Il s'agit donc d'actualiser et de développer ces boucles de petite et grande randonnée, avec hébergement (gîtes, chambres d'hôtes, ...) par un schéma directeur de randonnées structuré par ailleurs dans la perspective des connexions à plus large échelle avec les sites clunisiens de France et au-delà.

2.3. Mettre en valeur le patrimoine

Le patrimoine fait largement la renommée du Clunisois, en particulier ses innombrables édifices romans et éléments de « petit patrimoine » (lavoirs, puits, cadoles, murs en pierre sèche, ...) Il s'agit d'entretenir, voire de restaurer cette richesse dispersée, vieillissante, qui pâtit du temps qui passe et des conditions climatiques, et qui nécessite des savoir-faire spécifiques et donc d'importants moyens financiers.

Les communes, bien conscientes de cet atout à ne pas laisser dépérir, y travaillent déjà avec des artisans locaux, des habitants bénévoles, avec des personnes en réinsertion, notamment issues de l'Entreprise à but d'emplois *In Cluniso* (présentée plus bas dans le cadre du programme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée). Mais c'est un programme pluriannuel régulier d'interventions qu'il s'agit de maintenir et conforter. Ainsi, ont d'ores et déjà été identifiés les chantiers suivants :

- Inclus dans la maquette financière 2021 :

Réfection de murs communaux en pierre sèche à Mazille Mise en eau et aménagement des abords des lavoirs à St Ythaire (1ère tranche) Travaux d'entretien de l'église à Sailly Réfection de la toiture de l'église à Sigy-le-Châtel Rénovation de l'éclairage des grottes de Blanot

CRTE du Clunisois 28/55

- Pour la période 2022-2026 :

Saint-Martin-de-Salencey: rénovation de l'église, de la cure, du calvaire (voir fiche projet)

Chiddes: réfection de l'église (classée monument historique) (voir fiche projet)

Berzé-le-Châtel : rénovation intérieure de l'église et sécurisation du mobilier contre les vols par vidéosurveillance

Réparation de la toiture de l'église de Vitry-lès-Cluny

Réfection de murs communaux en pierre sèche à Mazille et Cortevaix

Ravalement de façade du siège de la Communauté de communes du Clunisois (place du marché à Cluny).

À noter que la commune de Curtil-sous-Buffières a déjà accueilli par le passé des chantiers internationaux de découverte et de rénovation du patrimoine et souhaiterait pouvoir reprendre cette activité.

S'agissant de Cluny qui concentre à elle seule un patrimoine aussi riche que dense et coûteux à entretenir, la problématique est aiguë. On peut citer ici la réfection de façade du palais Jacques d'Amboise (inscrite dans la maquette financière 2021 (voir annexe 4) et pour les projets du mandat, notamment :

- la création d'un centre de conservation et d'étude pour l'archéologie et le patrimoine à Cluny (lieu de conservation et d'étude du lapidaire de l'abbaye de Cluny et du fonds Constable);
- l'acquisition et réhabilitation de l'hôtel-Dieu de Cluny (avec la CCC) en vue d'y regrouper les activités de l'école de musique, danse, théâtre intercommunale et de développer une offre de salles de séminaires et d'hébergements (voir projet développé plus bas).

2.4. Développer une scène nationale rurale en lien avec les festivals locaux et le « pays du geste » en lien avec les artisans d'art locaux

Le Clunisois bénéficie d'une concentration hautement qualitative en festivals et artisans d'art qui contribuent largement à son dynamisme culturel, et partant, à son attractivité. Le manque de locaux adaptés constitue parfois un frein à la pérennisation et au développement de ces activités vitales pour le Clunisois.

À Bergesserin, une friche hospitalière (ancien sanatorium) livrée à elle-même depuis des années pourrait représenter un lieu stratégique à requalifier pour en faire un lieu d'échanges de savoirfaire, de résidences artistiques, de stockage de matériel de spectacle, de répétition, de transmission, d'étude et de recherche, ... bref, un potentiel infini à exploiter pour en faire une « scène nationale rurale » et une « maison du geste » (voir fiche projet).

2.5. Développer les activités autour du cheval en Clunisois

Pour une large part, Cluny attire aussi des visiteurs extérieurs du fait de son pôle hippique renommé (hippodrome, concours hippiques, haras nationaux, etc.). La gouvernance du groupement d'intérêt public (GIP) devant être revisitée d'ici au 1^{er} janvier 2023, date prévue de départ de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) de cette instance, le site n'en conserve pas moins un attrait certain qu'il conviendrait de continuer à promouvoir. Le GIP Equivallée fait par conséquent actuellement l'objet d'une révision de son périmètre et de nouveaux projets émergeront dans les années à venir pour optimiser/valoriser au maximum les équipements existants à Cluny autour du cheval.

CRTE du Clunisois 29/55

Au premier rang de ces projets figure la réhabilitation et requalification du manège multimodal à Cluny: à la place du précédent manège du haras qui a brûlé, il s'agit de reconstruire un espace plus grand, capable d'accueillir des activités équestres, des spectacles, mais aussi l'espace restauration du complexe Equivallée, actuellement abrité sous une tente, ainsi que les cabarets équestres, également accueillis sous une tente. Il y aurait aussi des espaces de séminaires (voir fiche projet).

Une autre idée serait de créer un pôle attelage, également de recréer l'ancienne navette équine qui circulait dans le centre-ville de Cluny pour favoriser la mobilité douce intra-muros et répondre aux besoins de mobilité des personnes à mobilité réduite (cette réflexion sera aussi incluse dans le cadre du schéma de mobilité *présenté plus bas*).

CRTE du Clunisois 30/55

Axe 2 : Pour un aménagement de l'espace proportionné et neutre en carbone d'ici 2040

Orientation 3 : Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé

3.1. Définir une stratégie bas carbone / stratégie climat air énergie volontaire et en décliner le plan d'action

Il n'est plus à démontrer la nécessité d'infléchir la courbe de nos consommations énergétiques et de nos émissions de gaz à effet de serre. Il n'est plus à démontrer que le réchauffement climatique, d'origine anthropique, a des conséquences dévastatrices sur notre environnement naturel, sur le renforcement de la précarité sociale, et sur l'activité économique dans son ensemble. Aussi la communauté de communes vise-t-elle la neutralité carbone du Clunisois d'ici moins de 20 ans, en 2040. Pour ce faire, elle a entrepris dès ce début de mandat d'établir une stratégie bas carbone doublée d'un stratégie climat air énergie territoriale volontaire. Ces plans d'action, en voie d'achèvement, seront présentés en conseil communautaire dès le début d'année 2022. Il s'agira alors, le moment venu, de décliner chaque axe de ces plans en actions opérationnelles et d'en optimiser les financements (voir fiche projet).

3.2. Développer un urbanisme raisonné, fondé sur la sobriété et l'efficacité énergétique, et la réduction maximale de l'artificialisation des sols

La communauté de communes n'a pas encore de compétence urbanisme. Potentiellement, et à la condition qu'aucune minorité de blocage ne se fasse jour, celle-ci pourrait lui incomber au 01/01/2026. Il s'agit donc, à l'échelle de ce mandat, de travailler à la prise de compétence PLUI en se dotant d'ores et déjà de grandes lignes directrices communes en matière d'aménagement urbain : ces orientations figurent dans le projet de territoire approuvé à l'unanimité (moins 5 abstentions) par l'assemblée communautaire. C'est ainsi que chaque projet des communes et de la communauté devra porter une triple attention à la préservation des ressources naturelles, à la limitation de l'artificialisation des sols, à la sobriété et l'efficacité énergétique.

3.2.2. Optimiser le potentiel foncier communal en liaison avec l'Établissement public foncier du Doubs Bourgogne-Franche-Comté

Le projet de territoire a mis en évidence la volonté affirmée des communes de pouvoir maîtriser les questions foncières sur leur territoire. Qu'il s'agisse de créer du logement, d'installer des entreprises ou des agriculteurs, il devient fondamental pour les collectivités locales de maîtriser le foncier stratégique : dents creuses pour densifier l'habitat de centre-bourg dans un intérêt bien compris de limiter l'artificialisation des terres agricoles, ou encore parcelles pour promouvoir une agriculture vivrière qui concourt à l'autonomie alimentaire du territoire. Ainsi, la communauté de communes a adhéré en 2021 à l'EPF du Doubs Bourgogne-Franche-Comté et entend promouvoir les capacités d'action de cet établissement public pour permettre aux communes de saisir les opportunités de maîtrise foncière. En fonction des projets envisagés, les communes pourront par ailleurs solliciter les cofinancements utiles non seulement à la concrétisation de ces derniers mais également à l'acquisition des parcelles.

CRTE du Clunisois 31/55

3.2.3. Structurer un plan d'action contre la vacance pour développer l'offre de logements rénovés abordables

Dans les constats faits dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, l'offre trop limitée de logements à la location ou à la vente, à des prix abordables, conduit nombre d'habitants du territoire à devoir s'éloigner de leur bassin d'emploi et de vie et donc recourir davantage à la voiture pour leurs déplacements. Pourtant, le nombre de logements vacants est estimé à 900 dans le Clunisois. Dans le but de préserver la mixité sociale de nos communes et de maintenir commerces comme services publics dans ces secteurs, il est proposé de doter le territoire d'une véritable stratégie de dynamisation des centres-bourgs par la réhabilitation des logements vacants et leur remise sur le marché, à des prix abordables pour nos habitants. Ainsi, la communauté de communes pourrait mettre à profit le mandat actuel pour modifier ses statuts de manière à pouvoir se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), à défaut de pouvoir opposer un PLUi.

3.2.4. Requalifier / optimiser le bâti existant

Dans l'optique de réduire l'artificialisation des sols, de valoriser le bâti existant, de répondre aux besoins locaux des habitants, et de lutter contre les déperditions énergétiques, coûteuses pour l'environnement comme pour les ménages, il s'agit de requalifier, rénover, réhabiliter, transformer les bâtiments publics existants pour adapter leur usage à l'évolution des besoins, tout en visant la haute qualité environnementale. Pour ce faire, il conviendra de s'appuyer en particulier sur les artisans locaux.

La présente liste n'est pas exhaustive mais permet d'identifier les projets pressentis sur le mandat :

Actions figurant dans la maquette financière CRTE 2021 (voir annexe 4) :

Extension, réaménagement et mise aux normes de l'école des Arcades à Joncy

Création d'une classe dans un préau à Sivignon

Modification de l'atelier des services techniques à Salornay-sur-Guye

Réhabilitation de l'ex-mairie de Donzy-le-National en logement (y compris réfection de toiture et changement de chaudière)

Transformation d'un bâtiment communal en local pour les associations à Bray (y compris rénovation énergétique)

Projets du mandat d'ores et déjà identifiés :

Réhabilitation de la gendarmerie de Cluny en logements (quand celle-ci aura déménagé : calendrier incertain)

Changement d'usage du hangar communal à Bonnay

Etude pour aménagement des combles du siège de la communauté de communes en bureaux

Reconversion du bâtiment de la Comète à Cluny (friche industrielle dans la ZAC de la Gare)

Rénovation totale d'un bâtiment communal à Bonnay pour transformation en maison d'accueil mères-enfants (voir fiche projet)

Réhabilitation d'une friche immobilière à Salornay-sur-Guye en site multiservices (voir fiche

Etude en vue de la réhabilitation et reconversion d'une friche hospitalière à Bergesserin (voir fiche projet)

3.2.5. Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Le bâti ancien de nos communes est énergivore : pas ou mal isolé, huisseries anciennes, mode de

chauffage émetteur de gaz à effet de serre, absence de ventilation, etc. Une rénovation globale sera privilégiée autant que possible pour maximiser les gains énergétiques et éviter les inconvénients liés à la succession de petits chantiers séquencés. La valorisation du patrimoine bâti communal participera par ailleurs de l'attractivité des communes.

A noter que pour ces dossiers comme pour ceux du précédent item de la réhabilitation, l'aide de l'ATD est cruciale pour les communes comme pour la CCC. L'ingénierie technique, juridique et financière fait cruellement défaut dans les collectivités territoriales de petite taille et l'ATD, désormais bien identifiée et appréciée (la quasi-totalité de nos communes membres y sont adhérentes), n'apporte plus une réponse suffisante du fait des forts délais de traitement accumulés par l'agence. Un renfort structurel de ses moyens apparaît inévitable, ou alors le remplacement par d'autres ressources en local de sa palette d'activités et compétences.

Ont été identifiés les besoins d'amélioration énergétique suivants (liste non exhaustive et qui sera complétée par des fiches dès lors que les projets seront précisés) :

Actions figurant dans la maquette financière CRTE 2021 (voir annexe 4) :

Bonnay: Changement de chaudière mairie/école (gaz condensation)

Bray : Rénovation d'un bâtiment communal (raccordement de la chaudière, isolation soufflée, huisseries) pour transformation en local des associations.

Projets du mandat d'ores et déjà identifiés (liste non exhaustive) :

Bergesserin : changement de chaudière et isolation maire/école/cantine

Buffières : Recherche de financements pour isolation et huisseries d'un logement T4 (future maison médicale ?) ; agrandissement, isolation et huisseries du bar-restaurant-logement de fonction

Chissey-les-Mâcon : Chauffage bois plaquette dans le gîte de groupe

Château : Rénovation énergétique de la salle des fêtes et du local des agents techniques

Cortambert : Chaudière bois pour le logement communal ; isolation et chauffage bois de la mairie

Cortevaix : changement de chauffage pour la mairie et la salle communale ; projet de transformation d'un logement locatif T3

Lournand : Changement de la chaudière mairie/école/cantine/salle communale ; changement du chauffage et isolation de 2 logements communaux en location

Curtil-sous-Buffières : isolation et mise aux normes accessibilité de la salle communale

Jalogny : rénovation totale du CCAS (y compris changement de chauffage et d'huisseries)

Joncy : rénovation d'un logement (à long terme) ; rénovation complète du local commercial et logement associé (Proxi) | voir fiche projet!

La Guiche : changement des huisseries de la bibliothèque

Massilly : rénovation des combles d'un logement transformé en espace de coworking (problème d'accessibilité)

Mazille : Projet de déménagement de la mairie/bibliothèque/école dans un lieu à déterminer

Pressy-sous-Dondin : Achat de convecteurs nouvelle génération pour la mairie/salle communale

Saint-Martin-de-Salencey : changement de la chaudière mairie/salle communale (étude préalable de choix de la technique) (voir fiche projet) et isolation du logement communal

Saint-Huruge : rénovation énergétique complète et changement de chauffage de la salle communale (voir fiche projet)

Sigy-le-Châtel : rénovation totale de 2 logements communaux

CRTE du Clunisois 33/55

Sivignon : isolation et changement du chauffage école/cantine ; changement de chauffage du logement communal

Saint-André-le-Désert : changement de chauffage de la mairie à long terme ; isolation et huisseries de l'école/cantine/logement T5 (diagnostic ATD demandé) ; rénovation totale du logement communal T2

Saint-Martin-la-Patrouille : rénovation du Rdc de la mairie

Saint-Vincent-des-Prés : Rénovation totale de la salle d'activités

Taizé : changement des huisseries de la mairie et du logement communal

CCC : Amélioration du confort d'été au siège de la CCC

Pour Cluny, un diagnostic énergétique global du patrimoine bâti de la commune a été réalisé en 2013 par l'ATD qui a pointé une série d'actions à entreprendre. La nouvelle municipalité doit très prochainement reprendre ce document pour établir une programmation pluriannuelle de travaux d'amélioration des performances énergétiques de ses bâtiments. Le diagnostic a identifié que devraient être traités en priorité l'école Marie Curie, l'école des Tilleuls, le COSEC (isolation), les salles des Griottons et la résidence Bénétin, sites qui présentent le plus fort potentiel d'économies énergétiques. Pourront également notamment être envisagées, si les financements le permettent : la rénovation thermique de la Maison romane (hébergeant actuellement l'école de musique intercommunale), et de la maison des Tanneries ; l'isolation et le changement d'huisseries de la mairie ; etc.

3.2.6. Massifier la rénovation énergétique du bâti privé

La communauté de communes est porteuse depuis 2019 d'un programme d'amélioration de l'habitat des particuliers propriétaires (sous conditions de ressources) en lien direct avec les programmes d'aide de l'ANAH et de la région. Ce programme a permis d'aider plusieurs dizaines de ménages, mais cela s'avère largement insuffisant pour répondre à l'objectif national de massification de la rénovation énergétique des logements. Par ailleurs, le coût de la rénovation des habitats énergivores est élevé, l'accès aux aides est complexe, le passage à l'acte souvent difficile. Un réel accompagnement individualisé est souvent indispensable pour maximiser le rapport travaux engagés / gains énergétiques et financements croisés, que ce soit pour les propriétaires ou bailleurs. L'amélioration du confort thermique de l'habitat doit aussi, dans un contexte de vieillissement de la population, permettre aux personnes âgées d'habiter chez elles aussi longtemps qu'elles le souhaitent, dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi la CCC projette de lancer une étude pré opérationnelle en 2022, en vue d'une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) (voir fiche projet).

3.2.7. Informer et soutenir l'artisanat local sur l'utilisation des matériaux de rénovation en lien avec la préservation bâti/paysage

La volonté est de profiter de l'« aubaine » économique que constitue cet immense chantier de rénovation du bâti privé et public. Les artisans locaux doivent pouvoir être les premiers bénéficiaires de ces commandes massives. Or, les particuliers ont du mal à trouver des ressources locales dans des délais raisonnables. Par ailleurs, le constat est fait de la nécessaire amélioration des formations qui leur sont proposées pour se mettre à la page des évolutions réglementaires (réformes successives des réglementations thermiques) et des nouvelles techniques (notamment le recours aux matériaux bio-sourcés et locaux, moins polluants, plus respectueux de l'environnement). Devenir détenteur de certains labels de compétences en travaux HQE (haute qualité environnementale) leur donnera accès à de nouveaux chantiers, ce qui constituera par ailleurs un important gisement d'emplois locaux, en particulier pour les jeunes (transmission de savoir-faire),

CRTE du Clunisois 34/55

mais aussi pour les personnes en réinsertion.

Orientation 4 : Accroître les énergies renouvelables sur le territoire

4.1. Encourager les projets publics et privés de production d'énergies renouvelables

La communauté de communes est labellisée TEPOS « territoire à énergie positive » depuis 2015, dans l'optique, à terme, de devenir concrètement, un territoire non plus débiteur mais producteur d'énergies d'origine renouvelable. Le projet de territoire a par ailleurs fixé à 2040 l'horizon de neutralité carbone du Clunisois. Le chantier est là aussi de grande ampleur.

La communauté de communes a déjà entrepris certaines actions en ce sens, telles que la mise en place d'un cadastre solaire, outil d'identification du potentiel photovoltaïque des toitures du Clunisois. Des projets éoliens ont été abordés (à La Guiche et à Saint André le Désert) avant d'être abandonnés du fait d'une trop forte et immédiate opposition de certains habitants. Les projets d'installations photovoltaïques au sol font l'objet de démarchages et connaissent un certain engouement mais les impacts sur le futur de l'activité agricole, nos paysages, ainsi que nos pelouses sèches ou bocagères ne sont pas toujours pleinement connus ou pris en considération. Le solaire thermique est par ailleurs largement sous-étudié, que ce soit pour des projets privés ou publics et mériterait d'être promu davantage.

Le chauffage au bois se développe sur le territoire et les collectivités, comme les habitants, choisissent différents modes autour de la ressource forestière.

Lors d'une enquête effectuée auprès de chaque commune membre, le photovoltaïque ressort comme étant le projet d'EnR le plus largement envisagé, surtout en toiture, si des financements substantiels sont identifiés (manque de lisibilité sur ce dernier point).

Ainsi, les communes suivantes ont-elles fait part d'un intérêt marqué ou à confirmer sur les EnR suivantes, qui pourraient donner lieu à des projets concrets durant ce mandat :

- Projet de photovoltaïque sur le toit du boulodrome à Cluny
- Projet de photovoltaïque sur le toit de la piscine à la Guiche
- Projet de photovoltaïque complémentaire sur le toit de la ludoverte à Cluny
- Projet de photovoltaïque au sol et en toiture à Bonnay
- Projet de photovoltaïque à Buffières
- Possibilité de photovoltaïque sur toiture sur la mairie à Chiddes à confirmer
- Photovoltaïque à Chevagny-sur-Guye
- Photovoltaïque et éolien à Donzy-le-Pertuis
- Photovoltaïque au sol à Jalogny
- Projet photovoltaïque toiture mairie (si déménagement effectif de celle-ci) à Mazille
- Photovoltaïque au sol à Saint-Clément-sur-Guye
- Projet de photovoltaïque à Saint-Vincent-des-Prés à confirmer, si bien intégré
- Photovoltaïque sur toiture (avec la Centrale Villageoise Soleil Sud Bourgogne) à Taizé
- Photovoltaïque sur toiture à Salornay-sur-Guye
- Projet à long terme de photovoltaïque sur toiture à Sivignon à confirmer, si financements
- Ouvert au photovoltaïque sur toiture à Sigy-le-Châtel
- Ouvert au photovoltaïque à Cortevaix
- Ouvert au photovoltaïque à Curtil-sous-Buffières à confirmer, si financements
- Intérêt pour le photovoltaïque en toiture à Chissey-lès-Mâcon

4.2. Faciliter l'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire

La communauté de communes propose à ses communes membres intéressées de rejoindre un marché mutualisé d'achat d'électricité d'origine 100% renouvelable. L'enjeu est ainsi d'accroître la part d'énergies renouvelables sur le territoire du Clunisois, en soutenant la création de nouvelles installations d'énergies renouvelables sur le territoire français.

La communauté de communes va également proposer en 2022 aux communes d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics ainsi que des ombrières, en fonction du potentiel préalablement identifié par la CCC. Il s'agira là aussi de rejoindre un groupement pour l'étude, l'installation et le suivi des installations souhaitées et possibles dans les communes.

Orientation 5 : Encourager la mobilité durable

5.1. Élaboration et déclinaison du plan de mobilité

Le Clunisois est un territoire étendu, à faible densité de population : les habitations s'en trouvent éloignées des emplois, des commerces et des services. On y observe très classiquement une prédominance de l'usage de la voiture individuelle, fortement émettrice de gaz à effet de serre. Bien que traversé par une ligne TGV, le territoire n'est desservi par aucune gare ni infrastructure « lourde » de transports collectifs. La seule offre existante, si l'on met de côté le transport scolaire, est celle de la région (une ligne régulière et une ligne de transport à la demande Mobigo), ainsi qu'un transport à la demande porté par la communauté de communes (seulement 2 demi-journées par semaine). Ces services restent par ailleurs assez faiblement connus par les habitants malgré des efforts répétés d'accentuation de la communication ces dernières années.

La communauté de communes a déjà porté plusieurs actions en faveur de la mobilité douce dans le cadre de son programme TEPOS, portant essentiellement sur la promotion et la facilitation du covoiturage, mais force est de constater que ces actions ponctuelles n'ont pas beaucoup porté leurs fruits et n'ont donc pas contribué à modifier significativement les habitudes d'autosolisme.

Désormais, la CCC est détentrice d'une compétence en matière de mobilité et compte ainsi aller plus loin, en entreprenant un programme de plus grande ampleur, plus massif et plus visible, en faveur de l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle. C'est pourquoi elle souhaite élaborer un triple maillage de son territoire par des plans d'action interconnectés : un plan de mobilité simplifié (voir fiche projet), un schéma directeur cyclable (voir fiche projet), un schéma directeur de randonnées pédestres (développé plus bas).

CRTE du Clunisois 36/55

5.2. Proposer/renforcer l'offre de transport collectif

5.2.1. Renforcer l'offre vers l'extérieur de la CCC

Il s'agit de travailler autant les déplacement intracommunautaires que vers l'extérieur de la communauté de communes, le Clunisois étant relié significativement à la fois au Mâconnais, au Chalonnais, et à la Communauté urbaine du Creusot-Montceau. Il s'agit principalement de répondre aux demandes non satisfaites actuellement par l'offre de transport collectif reliant Cluny à Mâcon d'une part, et le nord du Clunisois au Creusot-Montceau d'autre part. (Voir fiche projet).

5.2.2. Transformer la ligne TAD Mobigo de la RD 980 (de la Croisée de Cray à Cluny) en ligne régulière de transport public

Il est identifié par ailleurs que la ligne de transport à la demande Mobigo traversant la communauté de communes du nord au sud par la RD 980 gagnerait à être transformée en ligne régulière pour gagner en visibilité et donc en notoriété et en usage. (Voir fiche projet):

5.2.3. Mettre l'accent sur l'auto-partage

Enfin, puisque tout ne peut être réglé par du transport en commun dans un territoire si diffus, il convient de travailler encore à encourager le covoiturage et la mutualisation de véhicules, en misant cette fois sur des expérimentations d'auto-partage portées par les communes volontaires. (Voir fiche projet).

La communauté a la volonté de tester, d'expérimenter en grandeur nature ces nouveaux modes de déplacement réduisant les émissions de gaz à effet de serre, afin d'inciter les habitants à s'en emparer.

5.3. Faciliter l'usage du vélo en déclinant le plan d'action du schéma directeur cyclable

Le développement de l'usage du vélo, pour tout type de déplacement, notamment de courte distance, constituera un des axes forts du schéma de mobilité simplifié. Le plan vélo entrevoit notamment les projets suivants :

- Développer et entretenir le jalonnement cyclable (marquage au sol et panneaux de signalisation) sur le réseau d'itinéraires cyclables du Clunisois;
- Aménager des pistes cyclables sur certaines portions des RD 980 et 981 afin d'assurer la continuité des itinéraires cyclables jalonnés;
- Développer un service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;
- Mettre en place des abris vélos sécurisés à Cluny et au niveau de points d'intermodalité;
- Développer les interventions vélo dans les écoles ;
- Créer des liaisons cyclables sécurisées (secteur La Vineuse/Saint-André/Pressy + Liaison Cluny/Saint-Point + connexion Lournand-Cluny par les chemins);
- Acheter le rez-de-chaussée de l'ancienne gare pour développer des activités en lien avec le vélo (pôle d'activités vélo) (voir fiche projet).

CRTE du Clunisois 37/55

Orientation 6 : Favoriser et diversifier l'agriculture locale pour promouvoir une alimentation durable

Le Clunisois est un territoire agricole spécialisé dans l'élevage bovin et peu doté de cultures vivrières locales (céréales, légumineuses, fruits, légumes, ...). Des porteurs de projets en maraîchage se manifestent pourtant de plus en plus ces dernières années mais peinent à trouver des terres propices. Les sols du bassin clunisois sont en effet assez pauvres et difficiles à mettre en culture. En outre, les sécheresses et canicules endurées depuis près d'une dizaine d'années affectent chaque année davantage les élevages et cultures associées.

Pour atteindre l'objectif d'autonomisation alimentaire maximale, il convient de consolider et diversifier notre potentiel agricole, en nous appuyant sur ce qui fonctionne déjà : des élevages extensifs, l'intérêt croissant des habitants pour les circuits courts/la vente directe/les marchés de producteurs et artisans locaux, et l'existence de structures locales de transformation alimentaire (laboratoire agro-alimentaire de transformation à Salornay-sur-Guye, laiterie à Saint-Vincent-des-Prés, etc.)

6.1. Élaborer un diagnostic et un projet alimentaire territorial (voir fiche projet)

Le Projet alimentaire territorial présenté dans la fiche projet jointe devra en particulier travailler sur les axes suivants :

6.2. Caractérisation du potentiel agricole des terres pour le maraîchage et l'arboriculture (étude Chambre agriculture 71 en cours)

- Acquisition de foncier agricole par les communes ou la CCC en vue d'y installer des productions actuellement manquantes sur notre territoire d'un point de vue de l'autosuffisance ;
- Accompagner la transmission et la diversification des exploitations agricoles (forums installation transmission)

6.3. Encourager les pratiques agroécologiques

Il s'agit ici de créer une école de maraîchage (mise en œuvre d'espaces tests agricoles, au caractère démonstratif, de productions locales, avec l'idée de développer un programme de recherche appliquée (tests de variétés, de pratiques économes en eau, ...)

6.4. Favoriser les circuits courts

- Valoriser des produits locaux (salon des producteurs, marque locale, etc.);
- Favoriser l'émergence de jardins partagés ;
- Créer une cuisine centrale dans un bâtiment de l'hôpital de La Guiche (à réaménager) en vue de préparer des repas à destination de l'hôpital et des cantines alentour (voir fiche projet)

- Créer un abattoir de proximité

CRTE du Clunisois 38/55

Orientation 7 : Gérer durablement les ressources naturelles

7.1. Conforter les trames écologiques dans nos politiques publiques locales

Les politiques communales et intercommunales s'inscriront dans le respect des dispositions prises dans les schémas directeurs régionaux (SRADDET), par le PADD du futur SCoT, par le futur PLUI et tout document cadre contraignant en matière de réduction/minimisation de l'impact anthropique sur l'environnement. En cela, le territoire du Clunisois, faiblement urbanisé, est d'ores et déjà très sensibilisé à la protection de l'environnement, étant pour une large moitié situé en zone Natura 2000. La communauté de communes continuera de porter haut le message de la nécessité de mesures contraignantes de protection de son environnement bocager qui constitue sa principale richesse.

7.2. Développer la transformation et l'utilisation du bois en Clunisois

Le Clunisois bénéficie d'une importante ressource en bois qu'il convient de valoriser localement pour limiter les importations lointaines. Les communes du territoire sont propriétaires de 261 ha de forêts et peuvent conforter leur rôle dans la gestion de leurs « poumons verts », par exemple en acquérant de nouvelles parcelles de forêts, grâce notamment à l'EPF. Outre le potentiel économique qu'elles constituent, par la valorisation du chêne de qualité secondaire entre autres (voir fiche action point 7.2.1 ci-dessous), les communes pourront s'en saisir pour contrer l'intensification de la sylviculture (douglas) et préserver ainsi la biodiversité. Celle-ci étant largement insuffisamment connue des élus et habitants au sens large, il conviendra durant le présent mandat de renforcer la connaissance des habitats naturels et espèces endémiques (voir fiche action 7,2.3 ci-dessous).

7.2.1. Valoriser les chênes de qualité secondaire (voir fiche action)

7.2.2. Création d'un centre logistique de la filière bois

De la même façon que la CCC cherche à porter des projets d'investissement d'immobilier d'entreprise, notamment lorsqu'il s'agit de mutualisation d'outils de travail dans le domaine alimentaire, la logique pourrait se décliner à l'identique pour la filière bois, et l'idée d'un centre logistique de la filière bois dans un lieu à déterminer permettrait de rendre palpable cet objectif de production / transformation / consommation locale du bois des forêts clunisoises.

7.2.3. Achat par la CCC d'une forêt à La Vineuse-sur-Frégande (voir fiche action)

7.3. Agir en faveur de la conservation des espèces

7.3.1. Poursuite du portage de l'animation Natura 2000 (et déclinaison du plan d'action de son document d'objectifs) (voir fiche action).

La communauté de communes se réengage dans le conventionnement Natura 2000 pour 3 ans (2022-2025) et, dans le cadre de la Stratégie nationale des aires protégées qui projette d'augmenter fortement d'ici 2030 le périmètre des espaces naturels protégés, il pourrait être étudié que l'ensemble de la CCC soit couverte par le zonage Natura 2000 (en Bourgogne-Franche-Comté, objectif de passage de 23,5 à 30 % du territoire en zones de protection faible et de 1,4 à 10 % du

CRTE du Clunisois 39/55

territoire en protection forte).

7.3.2. Réaliser des Atlas de la biodiversité communaux

D'ici-là, les communes de la CCC actuellement hors site Natura 2000 (secteur nord-ouest à partir de Lournand) pourront être la cible d'actions particulières de sensibilisation à l'environnement, notamment par le biais de la réalisation d'atlas de la biodiversité (voir fiche action). Bonnay, Saint-Ythaire, et La Vineuse-sur-Frégande se sont déjà montrées intéressées.

7.4. Préserver la ressource en eau

Les sécheresses récurrentes de ces dernières années ont appauvri nos nappes phréatiques et fait prendre conscience plus crûment de l'importance de la protection de la ressource en eau. La CCC et ses communes membres souhaitent durant le présent mandat porter des actions rapides et concrètes de sécurisation de la ressource en eau.

7.4.1. Mieux connaître nos ressources en eau et l'usage de la ressource

Pour ce faire, il s'agit dans un 1^{er} temps d'évaluer l'état de la ressource, par une étude confiée au BRGM (Bureau de recherche géologique et minière), puis d'organiser dès 2022 des Assises de l'eau, associant largement toutes les parties prenantes de la puissance publique à la société civile en passant par le monde économique.

Plus particulièrement pour la CCC, il s'agira, par ces éléments, de préparer le transfert à l'intercommunalité des compétences assainissement (en 2024) et eau (en 2026). Une étude de préfiguration a déjà été réalisée durant le mandat précédent mais il s'agit de poursuivre l'anticipation de ces échéances et de réactualiser cette dernière.

Enfin, la CCC au titre de sa compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) devra très prochainement cofinancer le fonctionnement de l'EPAGE récemment créé pour protéger l'ensemble du bassin de la Grosne. Les agents de cette structure seront basés au siège de la CC du Clunisois et l'établissement public aura prioritairement vocation à définir et mettre en œuvre son contrat de rivière, avant de s'attacher à réaliser un Plan Territorial de Gestion de l'Eau.

7.4.2. Végétaliser

L'artificialisation des sols est un frein à l'infiltration des eaux pluviales, engendrant inondations, dégâts matériels, agricoles, et potentiellement humains. La végétalisation de certains espaces, notamment en centres-villes / centres-bourgs, outre le rôle qu'elle peut jouer dans la lutte contre les îlots de chaleur lors des épisodes de canicule, contribuerait à réduire les écoulements brutaux en favorisant l'infiltration dans les sols.

C'est ainsi que plusieurs communes envisagent de végétaliser certaines zones, telles que :

Cluny, qui a inscrit la végétalisation du centre-ville dans son PADD et va expérimenter la végétalisation de son cimetière ;

Jalogny qui prévoit l'aménagement et végétalisation de sa place centrale (place du monument aux morts), ainsi que la végétalisation de son cimetière.

La problématique de drainage des eaux pluviales du cimetière de Chiddes (issues du toit de l'église) pourrait peut-être trouver un élément de réponse dans la végétalisation de ses allées.

7.4.3. Améliorer l'utilisation des eaux pluviales (stockage, bassins de rétention, remplacement d'usage, par infiltration, ...) sur les bâtiments publics et privés

La rareté de l'eau en période estivale et le lessivage des sols ont fait prendre conscience de la

CRTE du Clunisois 40/55

nécessité de collecter davantage les eaux pluviales pour la réutiliser à bon escient, que ce soit dans les logements privés ou les bâtiments publics. Certaines de nos communes ont identifié des actions en ce sens (liste non exhaustive et dont les fiches actions viendront le cas échéant en temps utiles) :

- Projet de récupérateur d'eau à Massilly
- Sécurisation de la ressource en eau à Jalogny (maquette financière 2021)
- Projet de réserve eau incendie à Buffières
- Projet de 2ème cuve eau hors sol (5000 L) à Salornay-sur-Guye
- Drainage des eaux pluviales de l'église de Chiddes qui entraînent le sable des allées du cimetière (voir fiche projet).

7.4.5. Amélioration du traitement des eaux usées

De même, pour minimiser l'impact du rejet des eaux usées dans l'environnement, certaines communes ont programmé des travaux d'amélioration ou de mise aux normes de leurs installations d'assainissement collectif (liste non exhaustive) :

- Salornay-sur-Guye : Mise aux normes de l'unité de traitement des eaux usée (maquette financière actions CRTE 2021 / voir annexe 4)
- Bray / Cortambert : projet d'assainissement collectif mutualisé
- Cluny : amélioration du fonctionnement du système d'assainissement (réduction des rejets directs au milieu naturel, réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes)
- Saint Clément sur Guye : assainissement collectif par filtres plantés (voir fiche projet).

7.5. Promouvoir nos paysages

Les paysages du Clunisois, vallonnés, boisés, quadrillés de haies et de murs en pierre sèche, parsemés d'églises et chapelles romanes, ... sont une richesse évolutive, à étudier, à préserver, à penser dans l'inévitable évolution du monde. Ainsi, la communauté de communes a-t-elle décidé de se doter d'un outil d'analyse de base : le plan de paysage territorial.

7.5.1. Mise en œuvre d'un Plan de paysage (voir fiche projet).

7.5.2. Développer un schéma de randonnée pédestre en Clunisois et vers les sites clunisiens

Comment mieux profiter de ces paysages qu'à pied, en sillonnant les chemins de randonnée et petites routes vicinales? Déjà évoqué comme enjeu d'attractivité touristique majeur, le schéma de randonnées pédestres du Clunisois doit être renouvelé et parachevé dans sa mise en œuvre pour faire du Clunisois un territoire renommé pour la qualité de ses balades, petites ou grandes, boucles ou liaisons vers les sites clunisiens du monde entier.

7.6. Sensibiliser à l'environnement

Déjà évoquée plus haut, la connaissance de l'environnement comme levier de sa préservation doit être décliné sous diverses formes. La ville de Cluny par exemple souhaiterait réaménager les bords de Grosne pour en faire un lieu de « balade pédestre nature » au contact de la rivière et de ses berges. Une étude prévue courant 2022 permettra de préciser la nature et le coût de cet aménagement (fiche à venir ultérieurement). La ville de Cluny envisage également de diffuser le concept et la pratique de jardin-forêt en cours de mise en place aux jardins d'avril depuis octobre 2021, dans les espaces publics et privés. Pour végétaliser la ville mais surtout pour accroître le lien des plus jeunes à la nature, Cluny prévoit la plantation de jeunes arbustes et arbres fruitiers en particulier par les enfants à l'école élémentaire.

CRTE du Clunisois 41/55

<u>Orientation 8 : Poursuivre et renforcer le programme Territoire zéro gaspillage zéro</u> déchet

La compétence d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères est déléguée par la CCC au Sirtom de la Vallée de la Grosne actuellement engagé dans une démarche de prévention de la production des déchets d'une part, et de valorisation / recyclage des déchets d'autre part. Sur la période 2022-2026, la communauté de communes souhaite poursuivre et renforcer cette action de gestion des ordures ménagères en portant auprès du comité syndical notamment les projets suivants :

- 8.1. Créer de nouveaux points de regroupement de collecte des déchets et de nouvelles placettes de compostage collectif
- 8.2. Déployer des poubelles publiques bi-flux pour inciter au tri sélectif sur la voie publique
- 8.3. Étudier et mettre en œuvre la collecte et le traitement des biodéchets (par compostage ou méthanisation, locale ou extérieure)
- 8.4. Réduire la production de déchets plastiques sur le territoire (action cible sur les bouteilles d'eau en particulier).
- 8.5. Étendre la RSI (redevance spéciale incitative) aux équipements publics les plus producteurs de déchets.

Après l'assujettissement à la RSI des entreprises du territoire les plus productrices d'ordures ménagères résiduelles (plus de 400L d'OMR par semaine), qui participent depuis 2019 au financement de la collecte et du traitement de leurs déchets massifs, il s'agit d'étendre ce dispositif dès 2022 aux équipements publics les plus producteurs d'OMR.

Les fiches actions portées par le SIRTOM viendront ultérieurement alimenter ces axes et tous les autres qui seraient votés par l'assemblée syndicale dès lors qu'ils iront dans le sens de la réduction des déchets et de leur gestion vertueuse, c'est-à-dire ayant l'impact le plus neutre et limité possible sur l'environnement.

CRTE du Clunisois 42/55

Axe 3: Pour un territoire solidaire, attractif et innovant

Si la puissance publique se doit d'être exemplaire face à la crise climatique et ses conséquences en mettant en œuvre des investissements durables, sobres et participant de la réduction de notre empreinte écologique, elle a également le devoir de préserver la cohésion sociale, car c'est par la solidarité et la coopération que nos territoires atteindront le niveau de résilience requis.

Il s'agit ainsi, au travers du projet de territoire du Clunisois, de traiter de thématiques variées ayant trait aux équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse, mais aussi des actions à mener pour accompagner les personnes vulnérables ou en situation de handicap. Il s'agit ici aussi de réunir les conditions d'une société apaisée, accueillante et protectrice vis-à-vis de tous.

Par ailleurs, le Clunisois entend faire des pratiques sportives et culturelles des leviers d'inclusion concourant également à la dynamique et à l'attractivité du territoire.

Enfin, les coopérations territoriales, qui représentent le socle du développement harmonieux voulu par le Clunisois, seront renforcées afin de répondre aux grands enjeux inhérents à la transition écologique et de favoriser la concrétisation de certains investissements structurants.

Orientation 9 : Créer des emplois accessibles à tous

9.1. Déployer le projet Territoire zéro chômeur de longue durée via l'Entreprise à But d'Emploi (si le territoire est retenu)

Créé par une loi du 29 février 2016, le dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée" (TZCLD) est expérimenté depuis 2017 dans 10 territoires sélectionnés pour embaucher des chômeurs éloignés de l'emploi depuis au moins douze mois.

Grâce à ce dispositif fondé sur le volontariat, les personnes accompagnées sont employées en contrat à durée indéterminée par des entreprises de l'économie sociale et solidaire dites entreprises à but d'emploi (EBE), pour des activités non couvertes par le secteur privé des bassins d'emploi concernés (recycleries, épiceries ou garages solidaires, etc.).

Inscrit de longue date dans une tradition d'économie sociale et solidaire, le Clunisois a de nouveau déposé sa candidature à cette expérimentation dont les objectifs d'inclusion et de solidarité sont partagés par la grande majorité des habitants du territoire.

Orientation 10 : Répondre aux attentes et besoins des habitants de tous âges

10.1. Soutenir la création de services en direction de la petite enfance (maison d'assistantes maternelles et microcrèches)

Le territoire du Clunisois dispose d'ores et déjà de structures répondant à de nombreux besoins des habitants et des familles, dès lors qu'il s'agit de petite enfance.

Ainsi la Communauté de communes porte un relais petite enfance (Cluny) avec une antenne déconcentrée à La Guiche dont les missions sont de mettre en relation les parents employeurs avec les assistants maternels et d'apporter, aux premiers, un accompagnement dans le choix du mode de garde et la concrétisation des contrats de travail afférents, aux seconds, des ressources et de la formation dans leurs pratiques professionnelles.

CRTE du Clunisois 43/55

Dotée par ailleurs d'un multi-accueil accueillant près de 80 enfants de moins de 6 ans depuis 2017, la communauté de communes peut ainsi proposer des modes d'accueil variés pour les familles. Le projet de territoire a pour autant fait apparaître qu'en matière de petite enfance, avec une offre d'accueil collectif basée uniquement à Cluny, le territoire était géographiquement déséquilibré. Les familles habitant plus à l'ouest ne fréquentent pas toujours le bassin de vie de Cluny et l'absence d'une structure d'accueil collectif dans cette zone a été soulignée comme pénalisante, de même que la nécessité de proposer des horaires de garde atypiques pour les salariés des industries, en particulier agro-alimentaires, du territoire (Oxxo, Massilly, Minoterie) ou des structures de soins à la personne (EHPAD, hôpital).

Un lieu d'accueil Parents-Enfants complète ces propositions, afin de répondre aux questions et parfois inquiétudes des parents dans l'éducation de leurs enfants, en proposant par ailleurs des ateliers itinérants et des animations sur tout le territoire.

Enfin, l'une des questions posées au cours de l'élaboration du projet de territoire fut celle de la situation de familles monoparentales du Clunisois. Avec la crise sanitaire, de nombreuses familles qui habitaient les grandes métropoles se sont tournées vers des territoires plus ruraux comme le nôtre et la vacance de logements constatée jusqu'à présent dans certaines communes se réduit. Si nous ne pouvons que nous en féliciter, il n'en demeure pas moins que l'accès à un logement de qualité, à des loyers raisonnables reste parfois problématique pour des familles monoparentales. Aussi le territoire souhaite-t-il encourager des projets visant à répondre à ce besoin de logements semi-collectifs pour ces familles (projet de requalification de la maison Demoron à Bonnay) (voir fiche projet).

10.2. Favoriser l'implication des jeunes du territoire

De même que pour la petite enfance, l'offre d'activités pour les jeunes du territoire est actuellement concentrée majoritairement sur Cluny, qui justifie la présence d'un collège et d'un lycée. Pour autant, hors temps scolaire, les jeunes se retrouvent parfois désœuvrés, sans possibilité en termes de mobilité de se déplacer jusqu'à Cluny. Ainsi le projet de territoire du Clunisois entend y répondre en créant des lieux de rencontre pour ces jeunes : parcours de cross, skate-park, équipements sportifs de plein air... dans différentes communes. L'itinérance d'une offre complète, portée par le Club jeune et la Ludoverte (services communautaires) permettrait également de répondre à ce sentiment d'isolement de notre jeunesse rurale, peu mobile.

Enfin, la communauté de communes porte 3 centres de loisirs, fréquentés différemment selon leur lieu d'implantation : à Cluny, la Marelle est ouverte en période scolaire tous les mercredis ainsi que les petites vacances scolaires (sauf Noël) et au mois de juillet. A Salornay-sur-Guye, la Marelle en campagne n'ouvre que pendant les grandes vacances au mois de juillet, et le Mistigri à La Guiche ouvre une semaine sur deux durant les petites vacances et un mois en été (juillet). Au vu des attentes et besoins des familles, le projet de territoire se propose de réfléchir à une offre plus complète tout au long de l'année sur les secteurs situés plus à l'ouest du territoire.

10.3. Proposer aux familles des actions intergénérationnelles tenant compte de l'étendue du territoire

Territoire rural, la communauté de communes est confrontée à des enjeux forts de mobilité de ses habitants. Certains équipements, communautaires ou communaux, sont d'ores et déjà des lieux intergénérationnels proposant des activités diverses (lecture publique, tiers lieux, expositions, concerts, ...) et le projet de territoire a souligné l'importance d'y maintenir des animations, de les renforcer et de les dupliquer. Ce maillage fin doit permettre à tout habitant du territoire, quel que soit son âge, son histoire et ses envies, d'y trouver des activités, du lien social, de l'écoute et de la

CRTE du Clunisois 44/55

10.4. Créer des formules d'habitat adaptées aux seniors et assurer la professionnalisation des services à la personne (secteur ouest)

Nos seniors sont un atout majeur pour notre territoire. Leur expérience de vie, les compétences qu'ils ont acquises dans leur carrière et le temps disponible qu'ils mettent généreusement à disposition de nos associations et de l'animation de nos communes en font des piliers de la communauté. Aussi, le projet de territoire du Clunisois a-t-il pour ambition de s'attacher à l'offre d'habitat adapté, notamment quand la perte d'autonomie menace leur quotidien mais également à la création de lieux de vie intergénérationnels afin que la transmission des valeurs, du savoir-faire et des compétences s'opère de manière naturelle.

Enfin, l'un des enjeux pointés par le diagnostic de territoire a trait aux services à la personne et au maillage de ces derniers pour permettre un maintien à domicile le plus longtemps possible lorsque celui-ci est souhaité. Certaines associations d'aide à domicile jusqu'alors solides se trouvent actuellement en difficulté de recrutement de personnel et une part non négligeable des demandes d'accompagnement ne reçoit pas de réponse positive. Il s'agira de réfléchir ainsi aux conditions dans lesquelles ces métiers, importants pour le bien vieillir de nos parents, peuvent être valorisés, notamment au travers de leur professionnalisation.

10.5. Encourager des permanences de médecins spécialistes en Clunisois

Le territoire du Clunisois est, comme tous les territoires ruraux, en fragilité s'agissant de sa densité en médecins, et plus encore de spécialistes. Les habitants doivent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour être suivis et le projet de territoire s'attachera à soutenir toutes les démarches visant à encourager des permanences de médecins spécialistes (ophtalmologie, gynécologie, orthophonie, etc.).

Orientation 11 : Proposer une offre culturelle territorialisée de qualité

Ciment de notre société, la culture a pour rôle et ambition de nous questionner chaque jour sur nos destins et nos chemins. Que l'on en soit spectateur ou acteur, elle nous permet de communiquer, de nous retrouver et de créer. Le projet de territoire du Clunisois a pour ambition de permettre à chaque habitant, quel que soit son âge et sa commune de résidence, d'y accéder.

11.1. Améliorer la visibilité des bibliothèques et ludothèque du territoire en renforçant leurs interconnexions

Les bibliothèques intercommunales de Joncy et d'Ameugny, comme la Ludoverte (ludothèque intercommunale), s'inscrivent pleinement dans la politique visant à développer le lien social et la lecture publique; ils sont des tiers-lieux reconnus sur le territoire. Afin de faciliter et d'encourager leur fréquentation, le projet de territoire pose comme prérequis l'harmonisation des tarifs de ces services, un portail de réservation/location commun à destination des usagers. Le maillage entre bibliothèques municipales, associatives et intercommunales sera renforcé pour proposer des animations itinérantes, une programmation complète et partagée.

CRTE du Clunisois 45/55

11.2. Redynamiser l'école de musique, danse et théâtre

La communauté de communes est dotée d'une école de musique, danse et théâtre, fréquentée par près de 300 élèves. Les disciplines enseignées le sont majoritairement dans des équipements situés dans la ville de Cluny, ce qui pose la question de l'accessibilité des habitants de tout le territoire à ces enseignements. Par ailleurs, suite à un accident grave survenu en 2018 à l'espace musique et danse des Tanneries de Cluny, les enseignements se déroulent dans 4 équipements différents : les instruments à vent, les percussions et la formation musicale à l'espace musique et danse, rue des tanneries, les autres instruments au siège de l'école, rue de la République, la danse à l'hôtel-Dieu de Cluny, rue de l'hôpital, et le théâtre dans une salle du centre de loisirs, au quai de la gare. Cette organisation est jugée par les élus comme les agents pénalisante pour le travail transdisciplinaire.

11.2.1. A Cluny, regrouper toutes les pratiques d'enseignement artistique de l'école de musique, danse et théâtre (EMDT) au même endroit, dans des locaux adaptés

Vu la dissémination de l'offre de services de l'école de musique, danse et théâtre exposée ci-dessus, il paraît souhaitable de regrouper l'ensemble de ces activités sur un seul site. L'Hôtel-Dieu étant désaffecté et en vente, il est envisagé que le bâtiment soit repris, via l'Etablissement Public Foncier, par la communauté de communes (pour l'aile sud et la salle Sainte-Marthe) afin d'y établir toute l'EMDT. Outre l'acquisition, ce projet nécessitera une réhabilitation des espaces concernés.

11.2.2. Permettre la réalisation d'un projet transdisciplinaire par les élèves de l'école de musique, danse et théâtre

Outre la résolution des problématiques de lieux de pratiques culturelles, la volonté des élus, comme des agents, en ce début de mandat est d'encourager l'ouverture et la curiosité des élèves de l'école par la réalisation d'un projet annuel, transdisciplinaire, ce qui implique non seulement du temps de coordination pour les enseignants mais également des espaces permettant de mixer les pratiques.

11.3. Mailler le territoire de lieux de culture, de rencontres et de solidarités

L'ambition du Clunisois est de faciliter l'accès à la culture pour tous les habitants. Si Cluny est la commune qui, grâce à ses équipements, présente une offre culturelle riche et variée, l'ambition pour les années à venir est de mailler le territoire afin que les habitants des autres communes puissent également trouver, à proximité, des lieux-ressource, de création et de diffusion culturelle. Ainsi, il s'agira de s'appuyer sur le réseau des bibliothèques, qui sont d'ores et déjà reconnues comme des espaces de rencontres et de lien social et sont largement présentes dans le territoire, afin d'y proposer des concerts, des conférences, des expositions, etc. Il conviendra aussi de recenser, pour les restitutions de l'école de musique, danse et théâtre, les salles et espaces communaux susceptibles de les accueillir tout au long de l'année.

Renforcer le lien social et la solidarité suppose également de créer les conditions d'une synergie dans l'action portée par le mouvement associatif, très riche en Clunisois. Ainsi, le projet de territoire a-t-il souligné l'importance de la création d'une maison des associations ainsi que le nécessaire soutien aux Foyers ruraux de grand secteur dans leur action du Bus Marguerite permettant, par l'itinérance, de donner rendez-vous aux habitants du Clunisois pour se retrouver, partager, échanger (voir fiche projet).

11.4. Renforcement du dispositif « culture solidaire » entre le réseau social et solidaire du Clunisois et les associations culturelles locales

La communauté de communes du Clunisois anime depuis plusieurs année le réseau social et

CRTE du Clunisois 46/55

solidaire et a mis en œuvre dans ce cadre le dispositif « culture solidaire » permettant à des publics en précarité de fréquenter les lieux de diffusion culturelle. Il s'agira, pour les prochaines années, de conforter et renforcer ce dispositif en l'ouvrant par ailleurs à un maximum de propositions, en lien avec les associations culturelles du territoire (voir fiche projet).

Orientation 12 : Favoriser l'accès au sport pour tous

En matière de pratiques sportives, le Clunisois est doté d'infrastructures diversifiées et peut compter sur un tissu associatif riche et pleinement investi. Le sport étant largement reconnu comme vecteur d'inclusion et d'épanouissement, les élus du Clunisois souhaitent encourager la modernisation des installations existantes et la création de nouveaux équipements, ainsi qu'une pratique élargie et accessible à tous les habitants.

Le territoire a vocation à initier et à accompagner des projets qui s'inscriront dans une démarche durable, concourant à la préservation des ressources. Les bonnes pratiques (gestion de l'arrosage, éclairage par LED, réduction des consommations énergétiques) seront promues et valorisées.

Le Clunisois entend ainsi structurer une offre de qualité pour encourager les pratiques diversifiées à destination d'un public élargi (seniors, jeunes, personnes en situation de handicap, ...) afin de faire de l'activité physique et sportive un élément déterminant de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie.

12.1. Valoriser les équipements sportifs existants

Avec de nombreux équipements sportifs couverts comme extérieurs, le Clunisois a pour ambition de rendre ceux-ci plus vertueux en termes écologiques, accessibles à tous les publics pratiquant au sein de clubs ou non. Ainsi, le projet de territoire a pointé entre autres 4 équipements structurants qui doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les années à venir :

- le boulodrome couvert de Cluny qu'il s'agira de rénover, à articuler aussi avec les équipements communaux à proximité (piscine municipale et Griottons),
- la piscine couverte de La Guiche actuellement chauffée par géothermie (à conforter) et le développement d'activités sportives de plein air à envisager à proximité,
- la mise en accessibilité des vestiaires du football de La Guiche,
- et la mise à niveau du site d'escalade d'Ameugny.

Enfin, il s'agira de rechercher autant que possible les conditions d'une mutualisation de l'entretien de l'ensemble des équipements sportifs du territoire, notamment des contrats de maintenance et de contrôle sécurité.

12.2. Créer de nouveaux équipements sportifs

La Ville de Cluny dispose sur son territoire de plusieurs écoles maternelles et primaire, d'un collège, d'un lycée, d'une école supérieure et d'un tissu associatif sportif riche, tous utilisateurs des équipements sportifs existants. La saturation du complexe sportif évolutif couvert (COSEC) de Cluny, des gymnases vieillissants du collège et du lycée, conduisent la ville à proposer à certaines associations sportives de pratiquer dans des équipements non adaptés (Griottons, espace musique et danse). Aussi, il s'agira dans les prochaines années de créer un bâtiment multisports mutualisé à Cluny, plus spécifiquement dans l'enceinte du Lycée.

A La Guiche, le projet de territoire a souligné la nécessité d'offrir aux jeunes du secteur un lieu de pratique de plein air, qui pourrait, couplé à la piscine communautaire, préfigurer un pôle sportif.

CRTE du Clunisois 47/55

Enfin, l'un des projets portés par les jeunes du territoire vise à doter l'association de skate de Cluny de modules mobiles permettant une rotation sur les communes du Clunisois d'un espace de pratique de ce sport.

Orientation 13: Faciliter l'inclusion numérique et l'accès aux services publics

Territoire rural attractif pour de nombreux habitants souhaitant quitter les métropoles, le Clunisois entend prendre sa part dans le développement des réseaux de communication numérique, dans l'acculturation de ses habitants à ces outils, tout en assurant par ailleurs la sobriété des usages et en préservant le lien social.

Cette ambition suppose un niveau optimal de structuration et d'équipements ainsi que des connexions renforcées et sécurisées nécessaires au déploiement des nouveaux usages, qui sont de nature à impacter positivement tout le territoire, grâce à de nouveaux écosystèmes et de nouvelles pratiques (télétravail, coworking...).

Bien évidemment, la transition numérique du Clunisois doit être également un facteur d'inclusion de la population dans l'appropriation et la compréhension de l'innovation technologique. En effet, si les déclinaisons et opportunités offertes grâce au numérique sont nombreuses, elles n'auront de sens qu'au travers d'une acculturation élargie à toutes les populations et d'actions de sensibilisation concourant à lutter efficacement contre la fracture numérique, source d'exclusion.

Concilier transition numérique et écologique représente enfin un objectif à atteindre dans le cadre du projet de territoire, pour que ces mutations soient à la fois durables et soutenables, ce qui implique une réflexion sur les usages.

13.1. Achever au plus tôt la couverture en Très Haut Débit du territoire

Compétence départementale, la couverture Très Haut Débit du territoire devrait se terminer à l'horizon 2023 avec le déploiement de la fibre sur Cluny. Cette couverture complète permettra d'une part de répondre aux attentes et besoins de professionnels installés sur le territoire et/ou en télétravail, et représente d'autre part le prérequis d'une mutualisation plus poussée entre Communauté de communes et communes sur leurs réseaux, l'hébergement et la sécurisation de leurs données... voire la création d'un open data territorial.

13.2. Amplifier et accompagner l'accès aux logiciels libres dans les espaces publics, professionnels et privés du Clunisois

Autre enjeu de la révolution numérique, celui de la connaissance et de la maîtrise par tous des logiciels libres. Avec l'amplification des usages du numérique et de l'internet, l'existence de logiciels libres et gratuits, garants d'un accès universel, fait partie des enjeux majeurs de la société numérique de demain. Or, il s'avère que leur reconnaissance et leur appropriation par les usagers est rendue parfois difficile, par méconnaissance de leur existence ou du fait d'habitudes d'usage de certains logiciels qui exercent un quasi-monopole. Ainsi, il s'agira de promouvoir ces logiciels libres, qui sont par ailleurs souvent accessibles gratuitement et qui en conséquence garantissent le caractère universel de l'accès aux outils numériques.

13.3. Accompagner les usagers dans tous leurs usages du numérique

L'accessibilité numérique est aujourd'hui essentielle dans notre vie quotidienne et suppose une

CRTE du Clunisois 48/55

adaptation des pratiques et des usages. Un accompagnement spécifique et approprié en fonction des populations doit être pensé pour appréhender et s'inscrire dans cette nouvelle ère numérique à la fois en termes de solutions techniques et d'infrastructures nouvelles, mais également en termes d'appropriation de ces outils. Ainsi la maison des services au public, porté par la Communauté de communes, s'inscrit-elle pleinement dans ces objectifs. Pour autant, le projet de territoire a souligné l'importance de coupler cet accompagnement à une itinérance afin de permettre à tous les habitants et citoyens d'accéder aux services dématérialisés (voir fiche projet).

En complément, les élus du Clunisois entendent encourager le déploiement d'ateliers numériques sur le territoire afin de favoriser l'appropriation des nouvelles technologies par le grand public. Ce déploiement nécessitera des investissements en matériel afin d'assurer une réelle acculturation numérique et lutter contre l'isolement lié à la fracture numérique qui impacte une partie de la population.

Une e-administration humanisée, qui saura être partagée par les habitants, tel est l'enjeu du développement numérique raisonné voulu par le Clunisois.

13.4. Se doter d'outils de communication diversifiés et adaptés, notamment numériques

Les outils numériques et le développement d'internet sont une véritable opportunité pour les collectivités de mieux communiquer et partager tant auprès de leurs habitants qu'entre elles, à la condition que cette communication soit pensée stratégiquement et que les acteurs sachent où et communes trouver l'information pertinente lorsqu'ils en ont besoin. Aussi la communauté de communes souhaite-t-elle se doter d'outils d'information pertinents, dédiés aux habitants ou aux mairies afin de limiter d'une part la perte d'information née d'un volume toujours plus grand de courriers électroniques reçus, et d'autre part l'empreinte carbone de ces envois.

13.5. Piloter le lien entre pratiques numériques et transition écologique en Clunisois

Comme vu plus haut, si le numérique est une formidable opportunité en matière d'échange et de partage d'information, les usages que l'on observe actuellement en matière de digitalisation de nos organisations laissent présager d'un impact environnemental non négligeable. Outre le renouvellement fréquent du matériel informatique à l'énergie grise importante, les centres de données qui hébergent l'ensemble des informations échangées de manière dématérialisée ne cessent de croître en taille comme en capacité, nécessitant en conséquence des moyens peu durables, non seulement pour accroître les serveurs mais encore pour les refroidir.

Le mandat 2020-2026 devra interroger nos pratiques et nos usages afin de concilier autant que possible ère numérique et durabilité.

Orientation 14: Accompagner et soutenir les territoires

Le Clunisois est fort de coopérations qui ont favorisé, au fil du temps, les démarches solidaires dans un objectif partagé de sobriété budgétaire. Territoire rural, composé majoritairement de communes de moins de 200 habitants, les capacités budgétaires tant de la communauté de communes que de ses communes membres restent très limitées.

Aussi, la question de la mutualisation des moyens, qu'ils soient techniques ou humains, est abordée de longue date et a vocation à s'accentuer dans les mois et années à venir.

CRTE du Clunisois 49/55

14.1. Renforcer les achats, prestations et services mutualisés

Il s'agira d'encourager les pratiques d'achats groupés entre communes, pour lesquelles il sera nécessaire de former et accompagner les personnels dans la montée en compétences en matière de commande publique (groupements pour des travaux de voirie, d'achat de licences de logiciels comptables, etc.)

La communauté de communes ayant acquis, en 2020, du matériel mutualisé pour répondre aux besoins des communes (broyeur, plaque vibrante, outillage divers, matériel de transport, ...), le projet de territoire a pour objectif de conforter et développer ce service, notamment par l'acquisition de matériel complémentaire.

Il s'agira également de porter, à l'échelle de la communauté de communes, des marchés tels que l'achat groupé d'électricité 100 % d'origine renouvelable, ou encore l'élaboration de documents d'urbanisme, en fonction des besoins des communes et de la pertinence d'un portage intercommunal.

Enfin, la communauté de communes entend poursuivre le travail engagé de mutualisation de compétences humaines. Dotée d'un service commun d'instruction des droits des sols, il sera question dans les prochaines années de mettre à disposition des compétences en matière de :

- Informatique, réseaux et serveurs
- Web et sites internet
- Services techniques, notamment lorsque l'utilisation du matériel mutualisé requiert des habilitations particulières dont ne disposent pas les personnels des communes.

14.2. Renforcer l'ingénierie financière et technique en matière de transition écologique

Engagée dans le dispositif TEPos-TEPCV, la communauté de communes a, au fil des ans, conforté son autorité en matière de transition écologique et de résilience, en portant à ce titre un poste de chargé de mission TEPos. Les missions d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement auprès des collectivités comme des habitants pour davantage de sobriété énergétique et des changements de mode de vie devront pouvoir perdurer au-delà de la fin du programme prévue en juin 2022. Enfin, l'animation du CRTE qui se traduit, au sein de la CCC, par la mise à disposition d'ingénierie administrative et financière afin que les dossiers qui concourent à la transition aboutissent, devra être renforcée, tout autant que l'ingénierie technique actuellement portée par l'agence technique départementale.

Orientation 15 : Être un territoire de prospective et d'innovation

15.1. Former à l'innovation les acteurs du territoires (agents publics, élus, artisans, habitants, ...)

Le Collège européen de Cluny (CCIC) est un espace de formation à l'innovation territoriale face aux enjeux sociétaux que sont le changement climatique, la révolution numérique, le vieillissement des populations, etc., animé par l'association CCIC basée dans les locaux de l'École d'Arts et Métiers. Après avoir organisé des séminaires de formation à ces thématiques, en liaison avec des établissements universitaires partenaires (Université de Bourgogne-Franche-Comté, Université Lyon2, Sciences Po Paris (antenne de Dijon), le collège s'apprête à lancer un cursus diplômant en liaison avec l'Université de Bologne.

CRTE du Clunisois 50/55

Les modules de cette formation à la conduite des transitions dans les territoires sont les suivants :

- Penser ensemble l'anthropocène (introduction générale)
- Lire les paysages
- Accéder à l'eau, bien commun
- Gérer l'énergie et le climat
- Se nourrir local
- Se déplacer « bas carbone »
- Habiter sans artificialiser
- Être protégé et protéger, être intégré et intégrer
- Entreprendre en économie circulaire
- Vivre avec le vivant
- Vivre en citoyen local, régional, national, européen et global
- Mobiliser l'intelligence d'un territoire
- Se connecter sans exclure
- Gestion des biens communs
- Initiation aux systèmes d'information géographique
- Initiation au codage
- Design des politiques publiques
- Le service public en Europe
- La recherche pour l'innovation des territoires
- Travail de projet (Project Work)

À noter que c'est une formation inédite en Europe. Le projet est de faire bénéficier de ce programme tant des élus qui ont grand besoin d'outils méthodologiques et de connaissances théoriques que des agents, des étudiants et de jeunes chercheurs.

La communauté de communes est partenaire de ces formations : elle accueille des rencontres de terrain entre les auditeurs du Collège européen de Cluny et ses élus et agents, en contrepartie de quoi elle bénéficie d'un accès gratuit de ses agents et personnels aux sessions de formation.

Malgré un soutien du Conseil régional de Bourgogne, le modèle économique du Collège est fragile et un soutien de l'État et de l'ANCT, dans le cadre du programme "territoire d'engagement" dont le Clunisois est bénéficiaire, permettrait d'accélérer la formation à l'innovation des acteurs territoriaux.

15.2. Création d'un poste de chargé d'animation du programme « Petite Ville de demain »

Lauréate du programme Petites Villes de Demain avec la Ville de Cluny, la Communauté de communes du Clunisois entend au travers de ce programme :

- engager une étude pré-opérationnelle d'OPAH qui pourrait prendre le relais du PIG Habitat en cours sur le territoire en vue de prendre en considération une plus large diversité de publics,
- permettre aux communes qui le souhaitent d'amorcer les conditions d'une redynamisation de leur centre bourg,
- engager, avec la Ville de Cluny, le Centre des Monuments nationaux, la Fédération des sites clunisiens, l'Office de tourisme et tous les partenaires potentiels, une réflexion autour des aménagements de centre-ville et de création d'un centre d'interprétation du patrimoine immatériel que représente l'Abbaye de Cluny, son ancien bourg monastique et au-delà, le réseau des sites clunisiens.

CRTE du Clunisois 51/55

15.3. Promouvoir les salariés-chercheurs (CIFRE) pour faire du Clunisois un territoire de laboratoire de l'innovation

Convaincue de l'intérêt de renforcer les échanges avec les laboratoires de recherche publique, la communauté de communes est engagée de longue date dans le recrutement d'agents-chercheurs, avec à son actif d'ores et déjà 4 conventions signées. Ce dispositif, dont les objectifs sont de favoriser l'emploi des docteurs dans les entreprises et les territoires et de contribuer au processus d'innovation, a permis d'apporter compétences et innovation au service des politiques publiques mises en œuvre sur le Clunisois. C'est ainsi que la structuration de la Maison France Services du Clunisois s'est concrétisée, que la mission TEPos a pris de l'ampleur, que le service PIG Habitat s'est développé et demain que la collectivité travaillera à la création d'un observatoire des biens communs en Clunisois et aux conditions de l'engagement citoyen.

15.4. Stimuler la participation citoyenne

Parce que la transition ne saurait se décréter, il est indispensable que chaque citoyen puisse se saisir des enjeux de cette dernière, des défis que pose la crise climatique actuelle et à venir afin que des solutions partagées émergent. Territoire riche d'associations, la communauté habitante et citoyenne du Clunisois n'a plus à faire la preuve de sa créativité et de sa générosité. Au travers de l'ensemble des actions portées par les communes et la communauté de communes, il s'agira de permettre à chacune et chacun des habitants de s'exprimer et de participer à la construction d'un projet pour le présent et l'avenir, dans le respect de nos valeurs de partage, de solidarité et de coopération.

Une convention citoyenne pour le climat, visant les jeunes de 18 à 40 ans du territoire, sera organisée pour permettre l'appropriation des enjeux climatiques et des propositions citoyennes en cohérence avec les constats scientifiques et la réalité climatique. Un panel d'habitants du territoire stable dans le temps permettra de suivre l'évolution de l'empreinte carbone individuel et d'ajuster au fur et à mesure les politiques publiques vers plus de cohérence écologique avec le souci de justice sociale.

CRTE du Clunisois 52/55

CRTE du Clunisois

ANNEXE 4

MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU CLUNISOIS

ANNÉE 2021

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 du présent CRTE, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Part autres financeurs		:	25 000 € (Dépt) 30 000 € (Région)	22 624 € (Région)	92 934 € (Dépt) 55 760 € (Région)			17 000 € (Dept) 10 000 € (Fondation Patrimoine) 5 000 € (Région) 5 000 € (Pays Art et Histoire)	-	1
Part État	3 041 E DETR 2021	7 955 6 DETR 2021	76 673 € DETR 2021	104 940 € DSIL Relance 2021	345 000 € DSIL Relance 2021	8 480 € DETR 2021	FNADT An 1 (taux Subv°50 % plafond 25K€/an	23 753 € DETR 2021 3 000 € (Amendes de police)	9 625 € DETR 2021	3 927 € DETR 2021
Part MO	5 406 €	14 774 €	87 392 €	47 336 €	125 872 E	25 438 €	85 000 €	31258€	28 875 €	11 780 €
Montant total	8 447 €	22 729 €	219 065 €	174 900 €	619 566 €	33 918 €	210 000 € (pour 5 ans)	95 011 E	38 500 €	15 707 E
Maître d'ouvrage (MO)	Bonnay	Bray	Passy	Cortambert	Château	Blanot	CC du Clunisois	Saint-Ythaire	Sailly	Sigy-le-Châtel
Action	Installation d'une chaudière à gaz condensation pour le bâtiment mairie-école	Rénovation d'un bâtiment communal	Rénovation et mise en conformité Bâtiment mairie-salle communale	Rénovation énergétique de la mairie et de la salle communale	Rénovation énergétique de la salle des fêtes et d'un bâtiment communal	Aménagement du bourg et des entrées	Création d'un poste de chef de projet CRTE	Mise en valeur des lavoirs – 1 ère tranche : réfection et remise en eau des 4 lavoirs et aménagement de leurs abords	Travaux d'entretien sur l'église	Travaux de réfection de la toiture de l'église
Orientation	8	8	3	3	3	2/5	7	2	61	2

2/5	2	7	2	1/3	ω	2	ω	w	ω
Sécurisation du site du Lieu-dit «Les Pendaines»	Restauration du Palais Jacques d'Amboise – tranche 1	Mise aux normes de l'unité de traitement des eaux usées	Réfection de murs communaux en pierres sèches	Agrandissement du restaurant Le B'FIRON	Réhabilitation d'un bâtiment communal (logement à destination d'un jeune ménage, de la salle communale, réfection de la toiture et changement de chaudière)	Rénovation de l'éclairage des Grottes	Extension, réaménagement et mise aux normes des locaux scolaires et annexes de l'école des Arcades	Création d'une salle de classe par transformation d'un préau	Modification de l'atèlier des services techniques municipaux
Taizé	Cluny	Salornay-sur- Guye	Mazille	Buffières	La Vineuse-sur- Frégande	Blanot	SIVOS de Joncy	Sivignon	Guye
97 244,00 €	711 207 €	1 073 455 €	43 000 €	40 064 €	524 575 €	200 000 €	10 048 €	102 136 €	83 800 €
45 733 €	249 329 €	222 130 €	32 250 €	24 038 €	122 551 €	57 635 €	4 019 €	25 534 €	54 470 €
Total: 24 311 € DETR 2020: 12 193 €. complément DETR 2021: 12 118 € 12 000 € (Amendes de police)		225 425 € DSIL 2021	10 750 € DETR 2021	16 026 € DETR 2021	Total : 157 373 € DETR 2020 : 106 200 €, complément DETR 2021 : 51 173 €	77 865 € DSIL 2020 32 000 € DSIL 2021	3 517 € DETR 2021	35 748 € DETR 2021	DETR 2021
5 200 € (Dept) 10 000 € (Fonds concours CC Clunisois)	333 372 € (DRAC) 128 506 € (Région)	545 900 € (Agence de l'Eau) 80 000 € (Dépt)	ı	:	Total CD 71 : 120 170 € 30 170 € (Dept. 2020) 90 000 € (Dept. 2021) 6 125 € (ADEME) 53 445 € (Région, FEDER) 64 911 € (Région, Effilogis)	32 500 € (Dcpt)	2 512 € (Dept)	40 854,40 € (Dept)	1

	u	2
-	7	3
	S	5
•	7	
	Ξ	3
7	=	7
1	_	•
	=	2
-	C)
L	1	1
ŀ	_	
(Υ	-
{	_)

Plan de relance
149 940.00 E

Fait à, le



VIVRE EN CLUNISOIS...

... DANS LE MONDE D'APRÈS

diagnostic préalable au projet de territoire 2020-2026

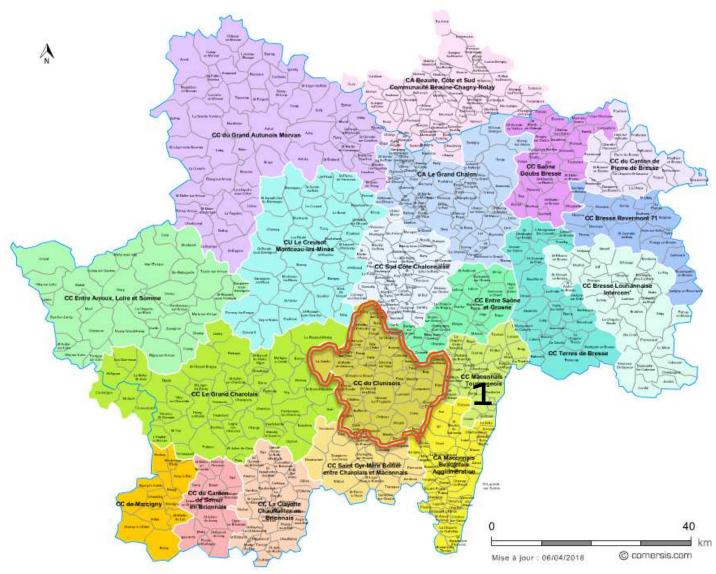
Diagnostic pour une stratégie d'avenir pour le Clunisois

- Alimenter les débats pour la construction du projet de territoire de la Communauté de communes du Clunisois (CCC), sur le mandat 2020-2026, et sur le moyen terme
- pour une stratégie « zéro carbone en Clunisois » à horizon 2040 (plutôt que 2050)
- en inventant de nouveaux modes de vie et de service public
- en prenant en compte toutes les communes
- et en dessinant de nouvelles relations avec les territoires voisins

Le Clunisois en Saône-et-Loire



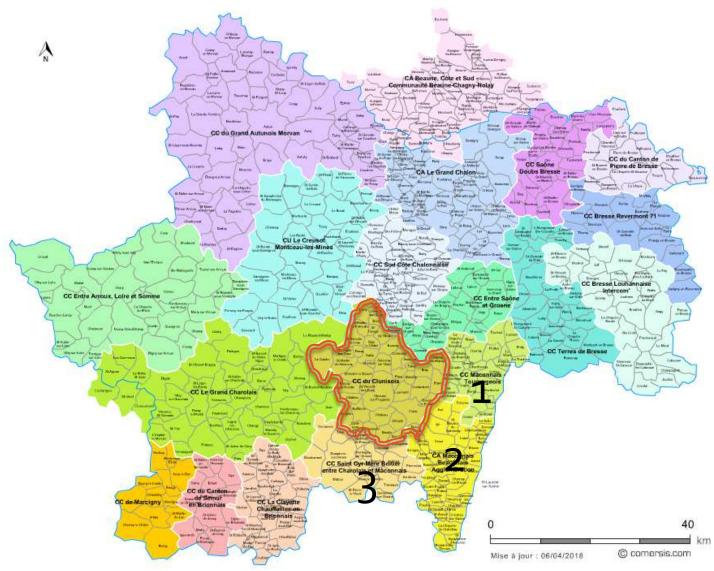
1: à l'Est: CC Mâconnais-Tournugeois



2 : au Sud-Est : Mâconnais Beauiolais Agglo



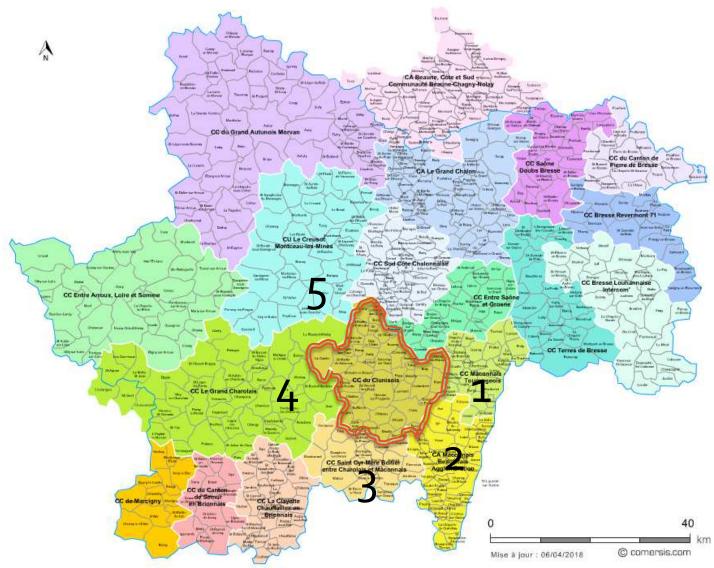
3 : au Sud CC : Saint Cvr – Mère Boîtier



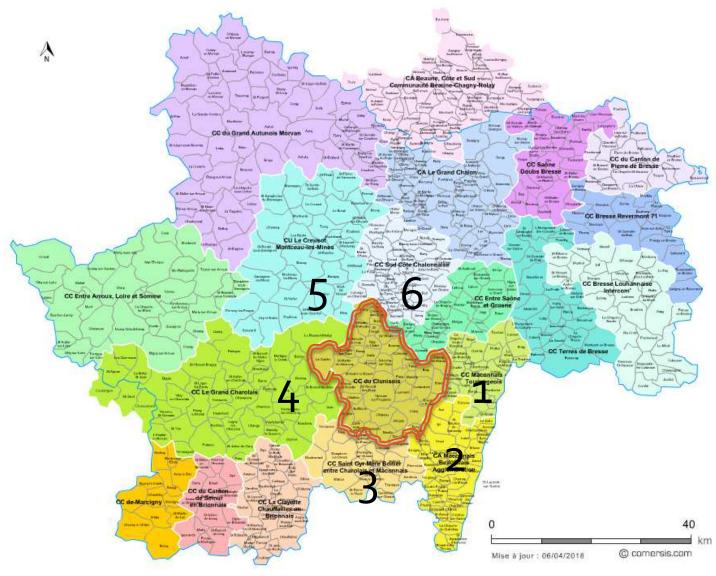
4: à l'Ouest: CC Grand Charollais



5: au Nord-Ouest: CU Le Creusot-Montceau



6: au Nord: CC Sud Côte Chalonnaise

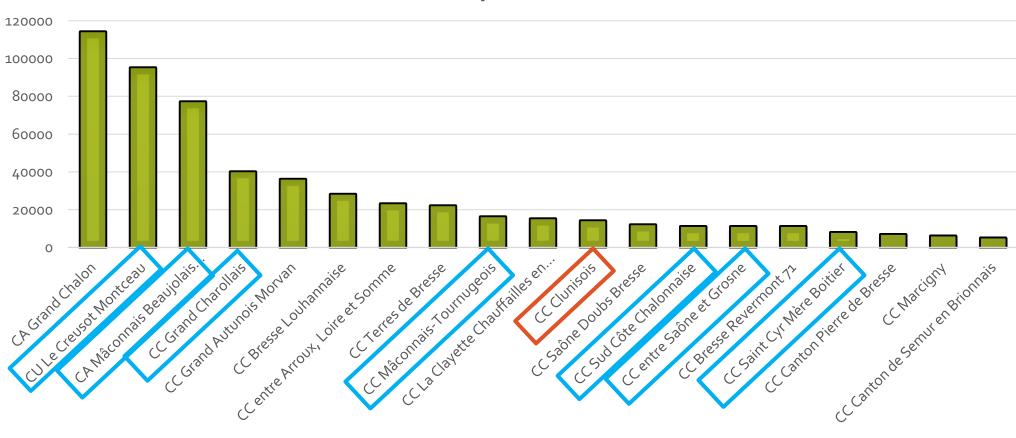


7 : au Nord-Est : CC entre Saône et Grosne



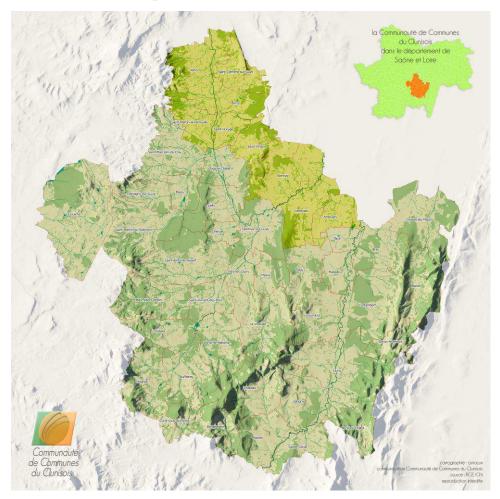
Population à échelle humaine : 14 500 h





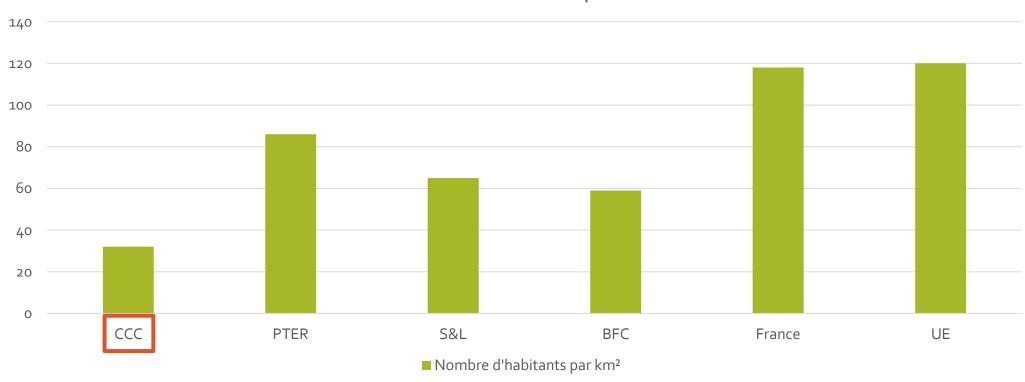
Population

Un vaste territoire rural : 448 km² forêts : 13 000 ha terres agricoles : 31 000 ha



Faible densité de population 32 h/km²

Nombre d'habitants par km²



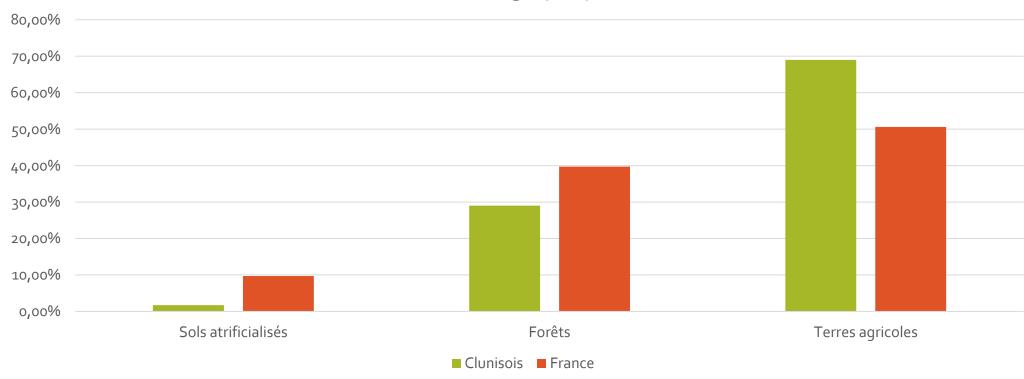
Stabilité de la répartition entre types d'espaces de 2006 à 2018

Répartition des surfaces



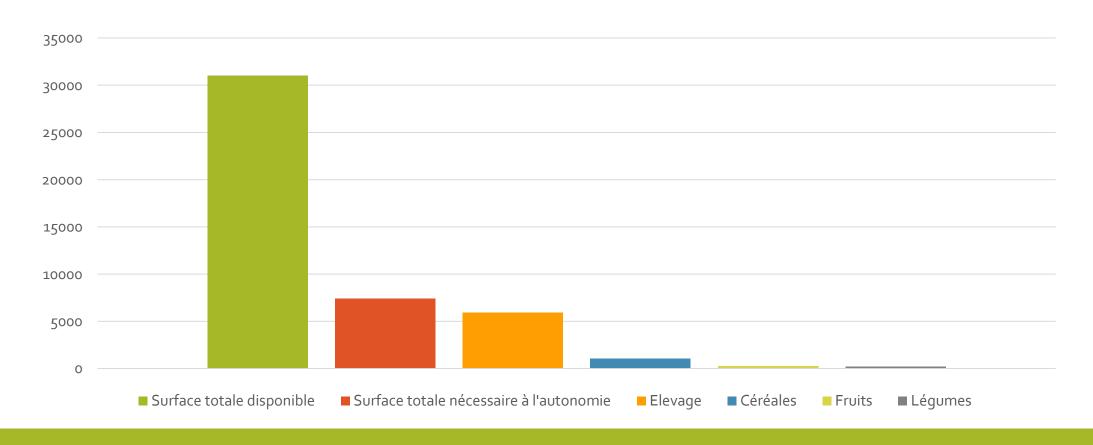
Artificialisation des sols en 2018 1,8% en Clunisois, 9% en France

Titre du graphique

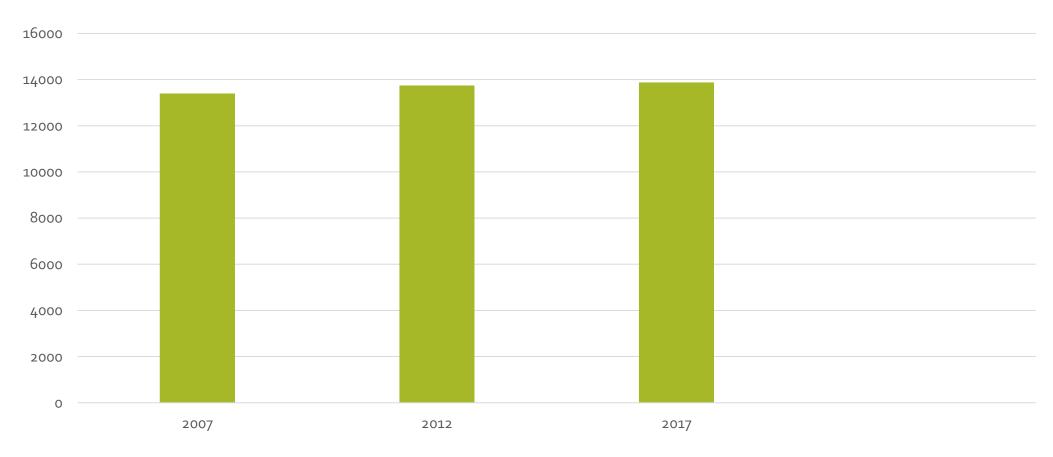


Surfaces agricoles nécessaires à l'autonomie alimentaire

Simulation pour le Clunisois faite sur le site https://parcel-app.org

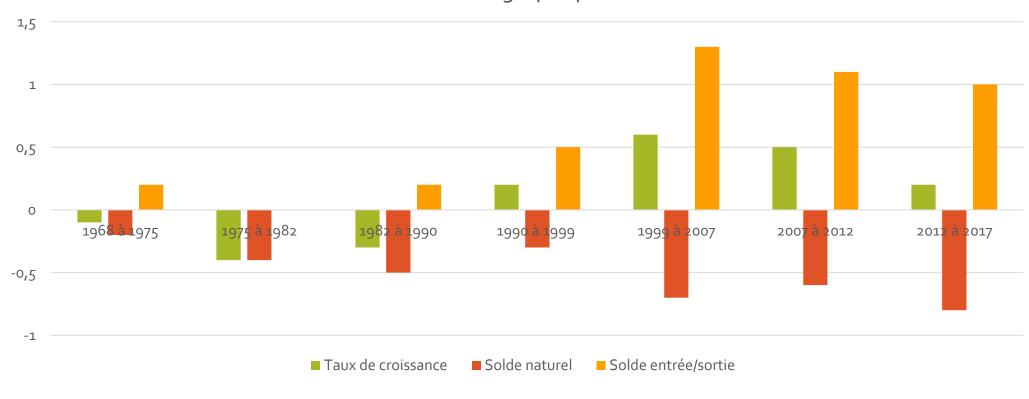


Population en légère croissance +0,1%/an en moyenne



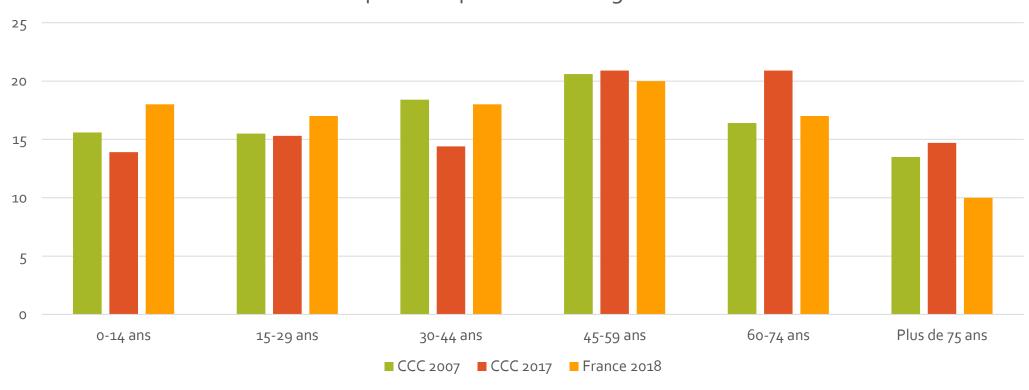
Territoire qui vieillit... et qui attire





Moins de jeunes, plus de seniors

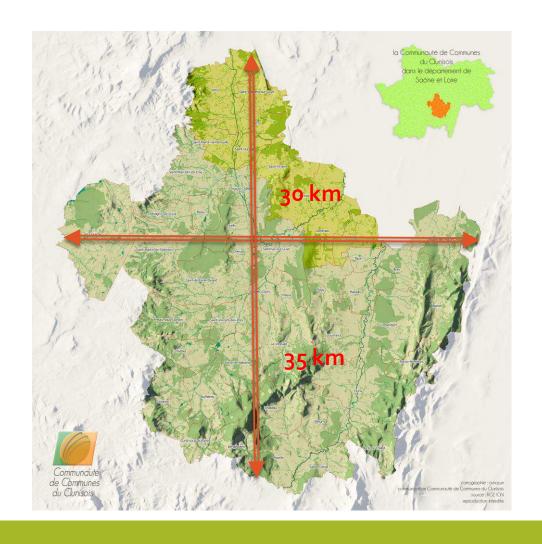
Répartition par tranche d'âges en %



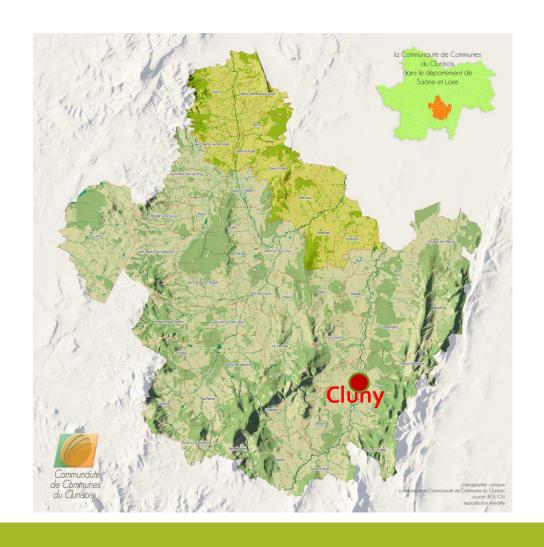
Pyramide des âges en Clunisois (2018)



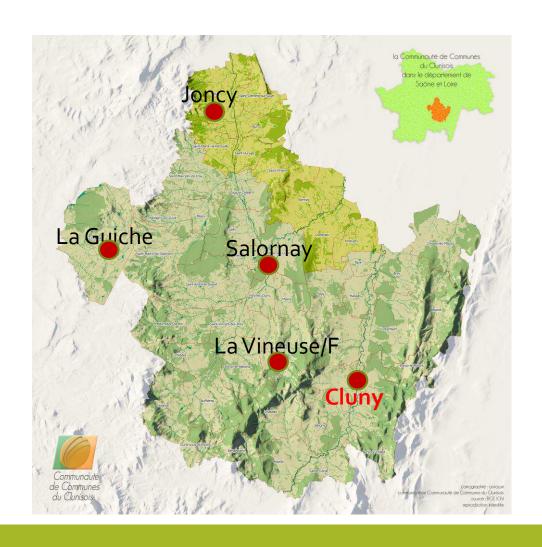
Des distances importantes



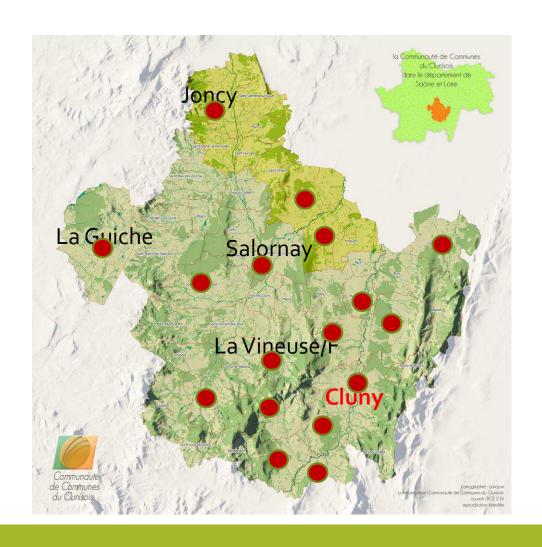
Un chef-lieu excentré : Cluny (5000 h)



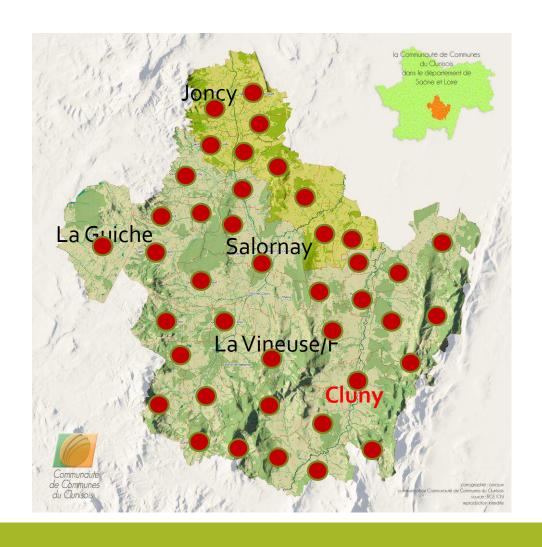
4 bourgs de plus de 500 h



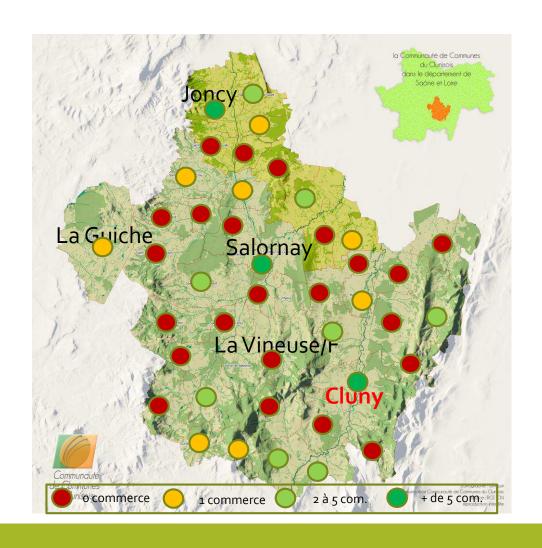
12 communes de 200 à 499 habitants



Un maillage de 42 communes

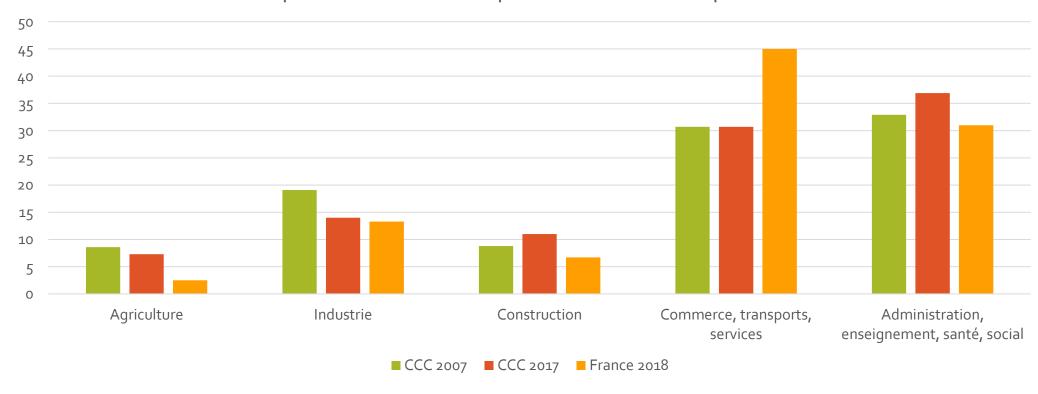


Une présence commerciale peu dense

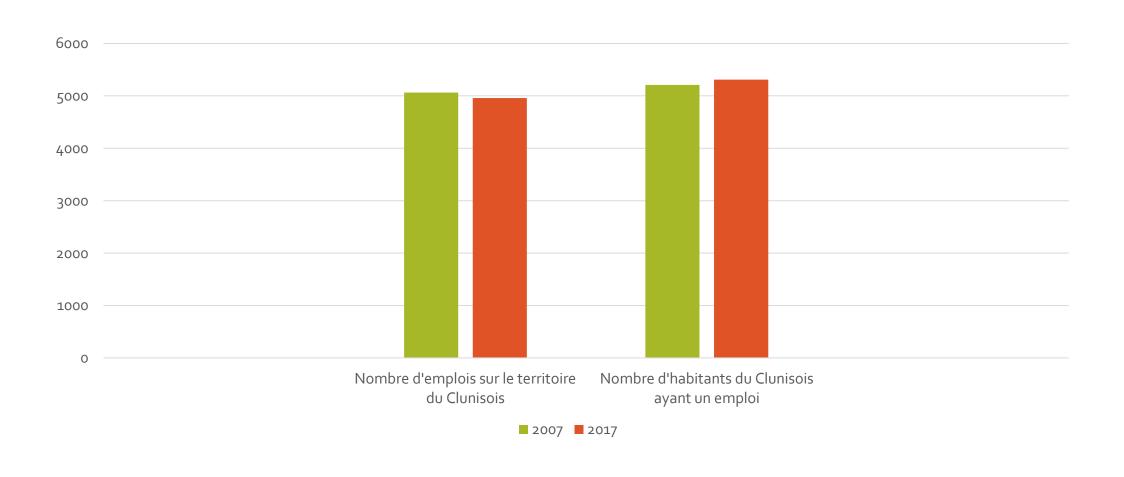


Un tissu économique diversifié

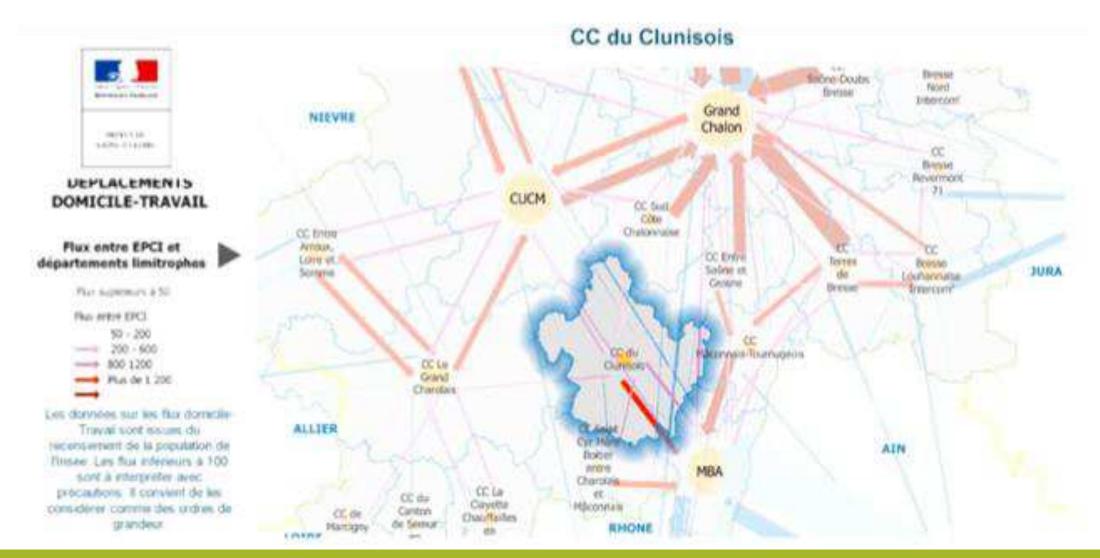
Répartition de l'activité par secteur économique en %



Un bassin d'emploi...

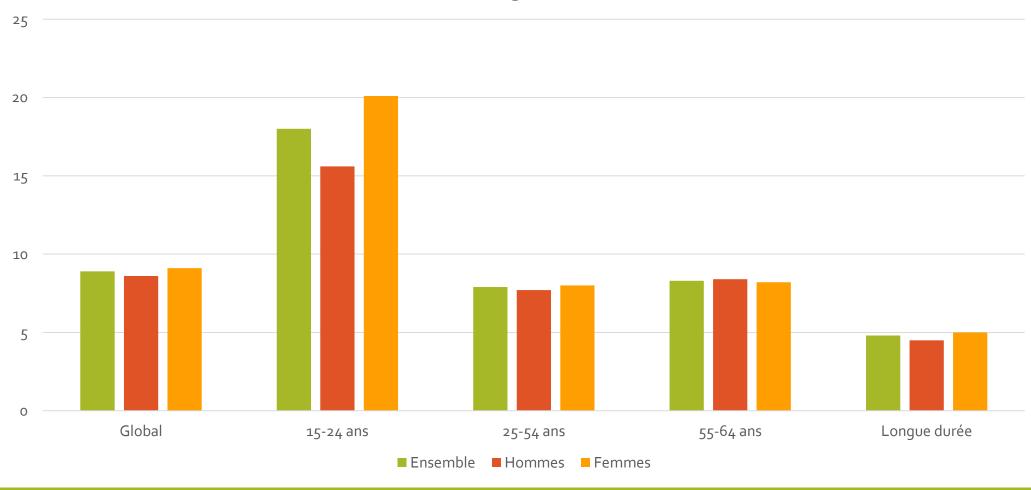


... en connexion avec les bassins d'emploi voisins

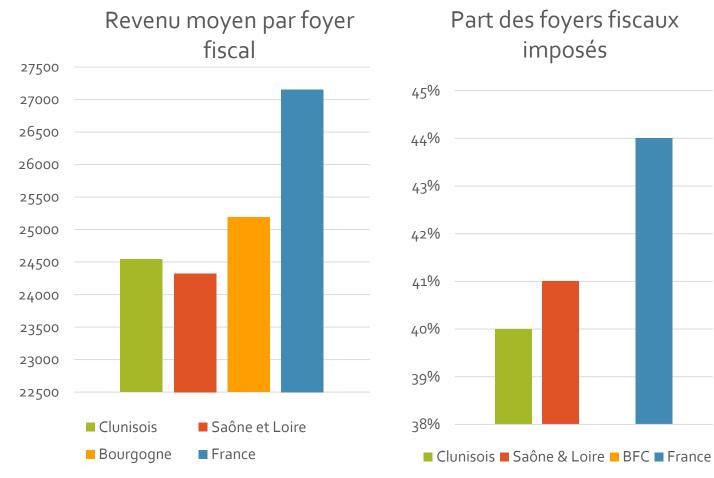


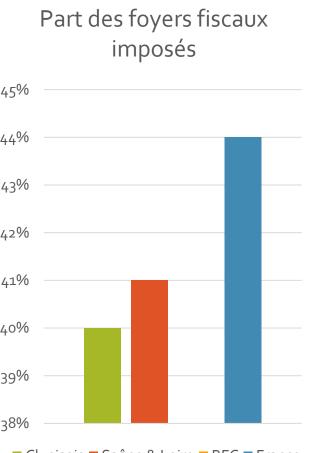
Trop de personnes privées d'emploi en Clunisois, surtout chez les jeunes

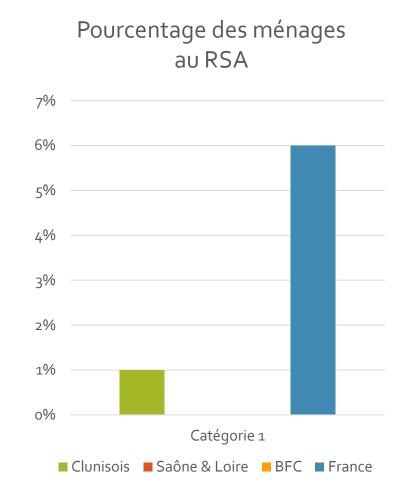
Taux de chômage (en %) en 2017



Un niveau modeste de revenu par habitant

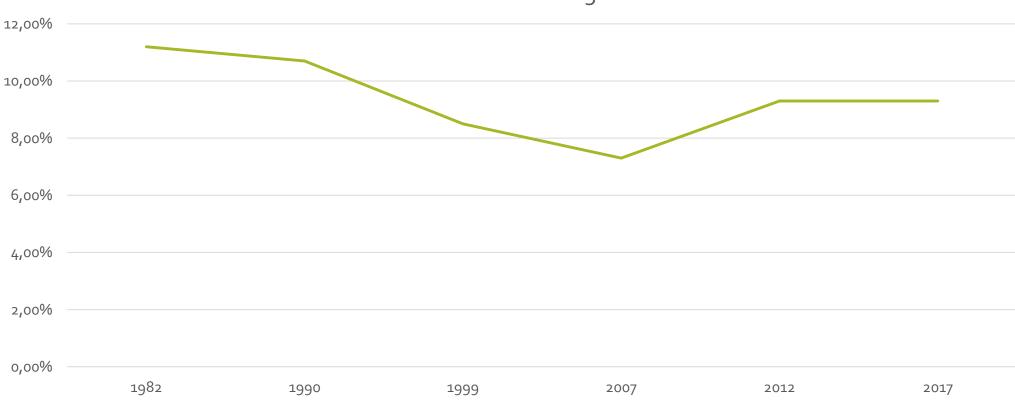




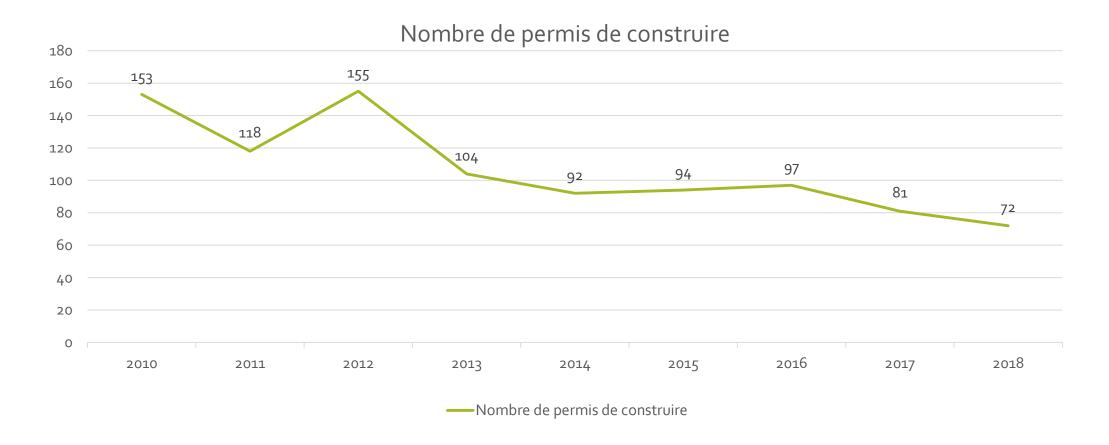


836 logements vacants (9 %) en Clunisois (10 % en moyenne nationale) (« vacance structurelle » au-dessus de 7%)

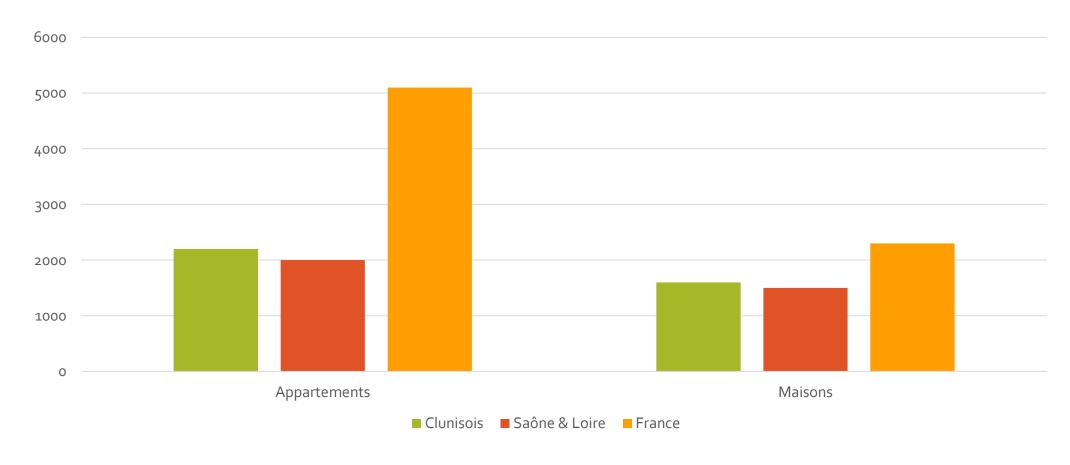
Taux de vacance des logements



Diminution du nombre de permis de construire de 2010 à 2018

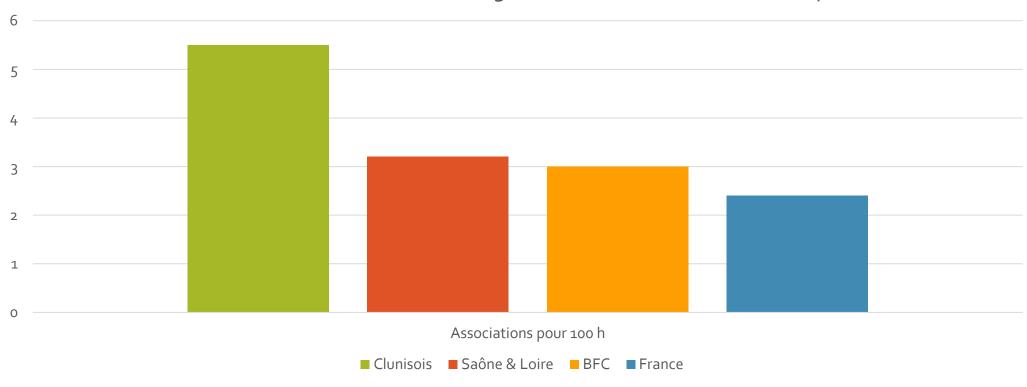


Prix de vente moyen du m² entre 2016 et 2019



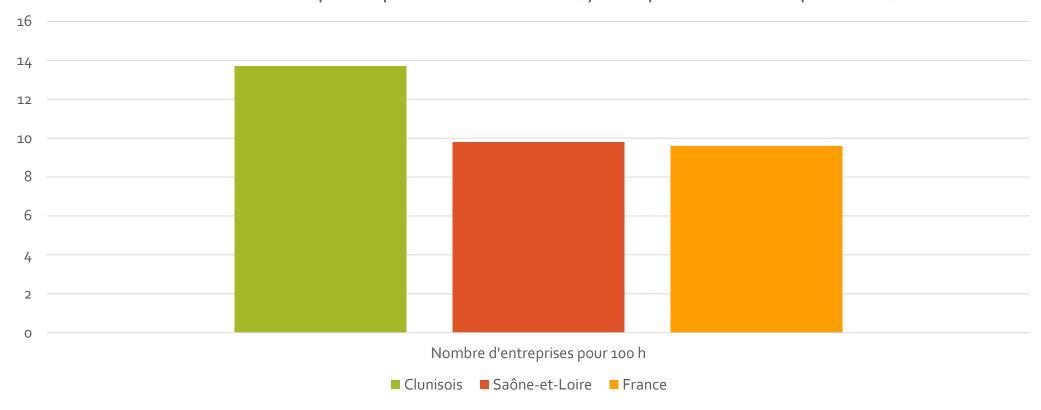
Une exceptionnelle richesse associative 757 associations enregistrées en Clunisois

Nombre d'associations inscrites au registre national des associations pour 100 h

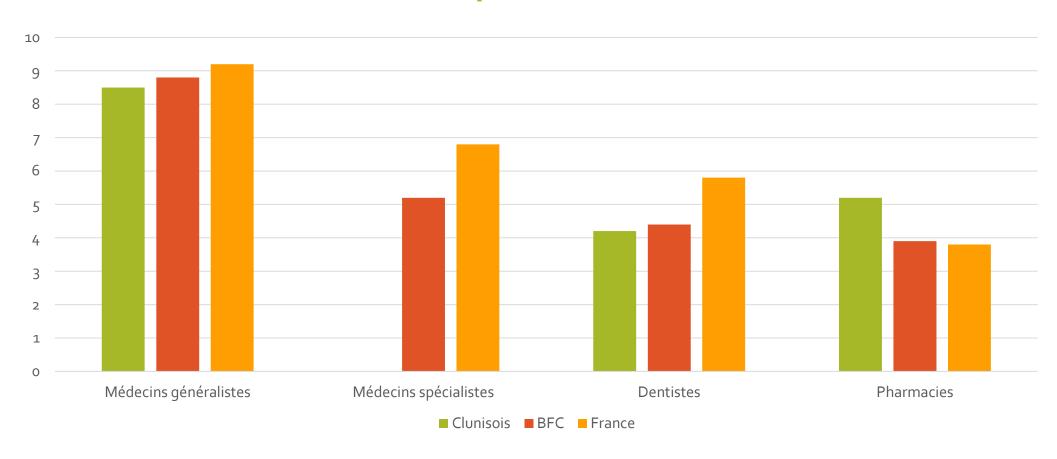


Esprit d'entreprise nombre total d'entreprises en Clunisois : 1888 nombre d'entreprises créées en 2018 : 151

Nombre d'entreprises pour 100 habitants (y compris auto-entrepreneurs)

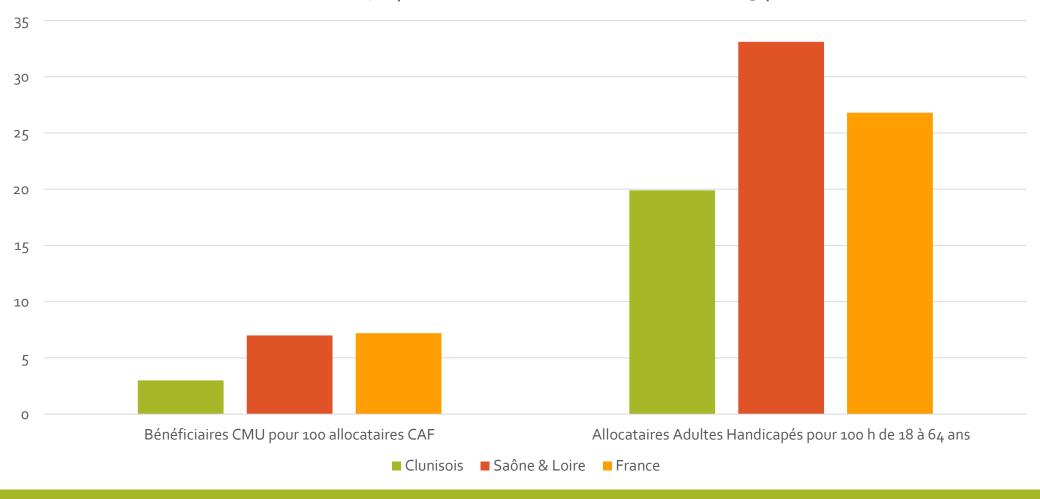


Présence médicale : aucun médecin spécialiste en Clunisois



Santé et handicap

Bénéficiaires CMU (70 personnes) et Allocataires AAH (163 personnes)



La période de confinement a joué le rôle de révélateur

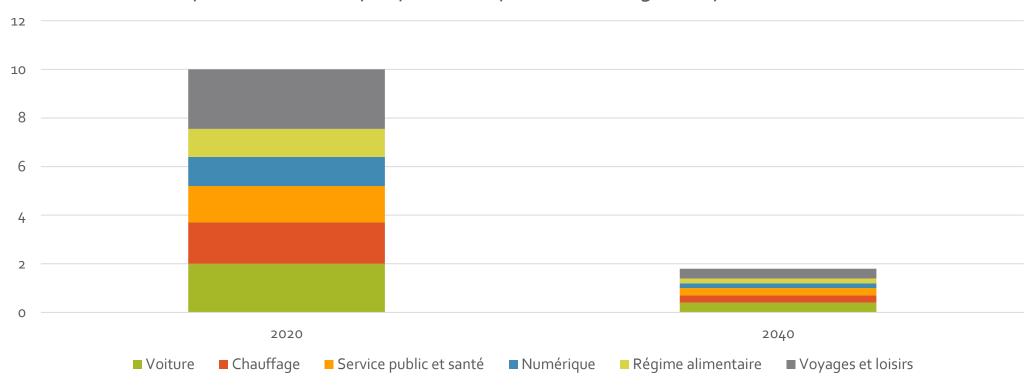
- Lorsque l'économie s'arrête, il faut continuer à subvenir aux besoins vitaux
- La proximité et l'entraide deviennent essentielles
- Les collectivités locales sont au front, pour assurer la continuité des services vitaux
- Des secteurs entiers d'activité (transport aérien, transport automobile) sont remis en cause
- D'autres façons de s'organiser apparaissent sur le terrain
- De nouvelles formes d'exclusion et de vulnérabilité se manifestent aussi : fracture numérique, dépendance à la voiture, isolement des seniors, etc.
- Cette crise inédite, pourrait se reproduire
- Les conséquences déstabilisatrices du réchauffement climatique sont potentiellement encore beaucoup plus graves, bien que parfaitement prévisibles
- Ceci doit nous amener à repenser la satisfaction des besoins vitaux
- Et à rechercher de nouvelles formes d'organisation économique et sociale, moins vulnérables et plus solidaires

Ordres de grandeur sur l'empreinte carbone

- En France, l'empreinte carbone est d'environ 10 tonnes de CO2/habitant/an (en stagnation)
- Il ne faudra pas dépasser 2 tonnes/h/an à l'horizon 2050 pour limiter le réchauffement à 2 ° C
- Seuil au-delà duquel les conditions de vie sur terre sont très critiques et imprévisibles selon le GIEC
- Accord de Paris et engagement de l'Union européenne

Réduction de l'empreinte carbone en Clunisois

Empreinte carbone par personne pour un ménage (moyenne nationale)



En Clunisois, anticiper et s'organiser afin de ne pas subir

- Diviser l'empreinte carbone par 5 en 20 ans nécessite une organisation collective totalement repensée
- En Clunisois, pour changer les modes de vie, une nouvelle offre de services au public est nécessaire
- Notre action publique doit prendre cet impératif transversal en compte dans tous les domaines vitaux
- Les communes et la communauté disposent ensemble des compétences pour agir

Besoins vitaux des habitants et compétences pour y répondre (1)

Besoins	Compétences	communalos	Compótor	nces intercommunales	VP
vitaux	Competences	communates	Competer	ices interconfinionales	VP
se loger	urbanisme			espace, schéma de cohérence territoriale ssement public foncier (?)	JFF, CN
se nourrir	cantines, marchés, commerces de proximité, politique foncière		aliment	ation, circuits courts	FB
se déplacer	voirie communale		•	nsports scolaires, mobilité douce, schéma érêt communautaire, mobilité (?)	ChM, HH
accéder à l'eau	adduction d'eau,	assainissement	gestion des cours	s d'eau et des crues (GEMAPI)	DG
accéder à l'énergie	distribution de l'é gaz, éclaira		énergétiques, production d'é	ent climatique, sobriété et efficacité énergies renouvelables (SEM énergie, SAS Bourgogne), PIG habitat	AV
être protégé	police municipale proximité, seniors	·	familles, petite enfance ((crèches), enfance (centres de loisirs), jeunesse	BL
communiquer être informé	bulletin municipa munic	-		HD), lutte contre la fracture numérique in et site internet communautaires	AM

Besoins vitaux des habitants compétences pour y répondre (2)

Besoins vitaux	Compétences communales	Compétences intercommunales	VP
se former	scolaire (SIVOS, RPI)	périscolaire, jeunes sapeurs-pompiers, enseignement supérieur (?)	MHB, EL
se distraire	loisirs, sports, associations	équipements sportifs communautaires (piscine couverte, boulodrome, terrain d'escalade)	MHB, EL
se cultiver	programmation culturelle, bibliothèques municipales	enseignement artistique (école de musique, danse et théâtre), bibliothèques d'intérêt communautaires	JM
travailler, entreprendre	commerce de proximité	emploi, développement économique, industriel, artisanal	MF
nettoyer, recycler, éliminer	propreté urbaine	collecte et gestion des déchets, économie circulaire (SIRTOM de la vallée de la Grosne), placettes de compostage	ThD
bénéficier d'un cadre de vie agréable	préservation de l'environnement, patrimoine communal	biodiversité, charte forestière, paysages	FB
vivre ensemble et accueillir	citoyenneté, état civil, accueil, hospitalité, associations	tourisme, aires d'accueil des gens du voyage	FM
gérer les ressources	finances communales	finances communautaires, pacte de solidarité, mutualisation	ChP

Réalisations du dernier mandat (1)

Besoins vitaux des habitants	Principales réalisations sur le mandat 2014-2020
se loger sans artificialiser	programme « Habiter mieux en Clunisois » pour la rénovation de l'habitat
	service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme
se nourrir local	laboratoire de transformation alimentaire (Salornay)
	réhabilitation de la laiterie Bernard (St Vincent des Prés)
	lutte contre la suppression de l'ICHN dans l'est-Clunisois et création d'une zone de montagne
se déplacer bas carbone	transport à la demande, point mobilité, aires de covoiturage, plateforme de mise en relation
	des covoitureurs, territoire cyclable, voirie d'intérêt communautaire
accéder à l'eau et	étude sur la perspective d'une compétence intercommunale en matière d'eau et
préserver la ressource	d'assainissement
accéder à l'énergie en	rénovations thermiques du patrimoine communautaire (Quai de la Gare, Piscine de La Guiche)
protégeant le climat	constructions sobres en énergie ou à énergie positive (Ludoverte, Multi-accueil)
	SEM Énergie (société d'économie mixte)
être protégé ensemble	maison des services au public, multi-accueil, ludoverte, centres de loisirs, club jeunes, réseau
	social et solidaire, 1001 familles
communiquer, être informé	déploiement de la fibre optique pour le très haut débit (THD)

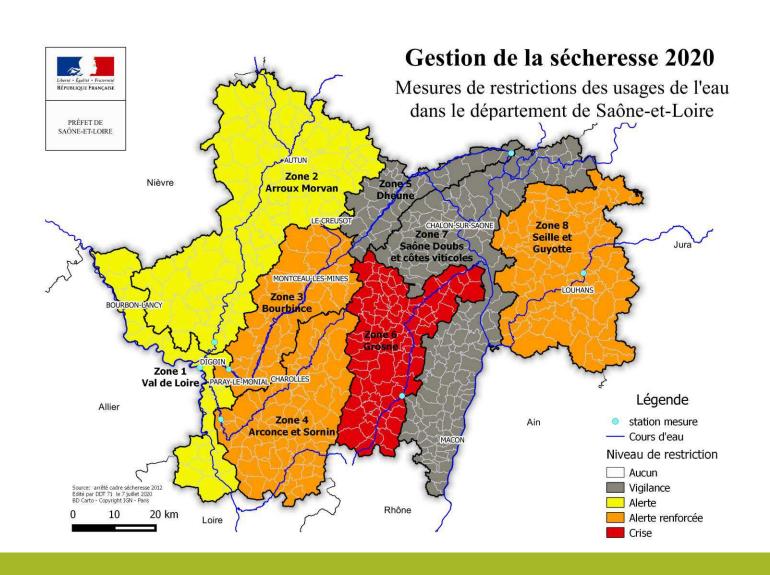
Réalisations du dernier mandat (2)

Besoins vitaux des habitants	Principales réalisations sur le mandat 2014-2020
se former tout au long de la vie	coopération avec le Collège européen de l'Innovation territoriale
se distraire	soutien au développement des festivals
se cultiver et créer	enseignement de la danse et du théâtre à l'école de musique, danse et théâtre
	reprise des bibliothèques d'intérêt communautaire (Ameugny et Joncy)
travailler, entreprendre en Clunisois	achat des bâtiments de la Laiterie Bernard pour remise aux normes, coworking, chantier d'insertion, pôle territorial de coopération économique, étude « bois de qualité secondaire », préparation candidature « 0 chômeur de longue durée »,
nettoyer, recycler et réutiliser	SIRTOM lauréat du programme « zéro déchets, zéro gaspillage »
	Mise en place de la redevance spéciale incitative
bénéficier d'un cadre de vie agréable	contractualisation Natura 2000
et respectueux de la biodiversité	mise en œuvre de la Charte forestière
vivre ensemble et accueillir	plateforme multimodale d'accueil touristique du Prado
	panneaux d'information touristique sur les autoroutes et dans les communes
gérer les ressources financières et les	pacte de solidarité budgétaire et fiscale
biens communs	agence d'urbanisme mutualisée

Fragilités du Clunisois

- Disparition des services publics et des commerces dans de nombreuses communes (hôpital de Bergesserin, gendarmerie de Joncy...)
- Capacités budgétaires limitées, correspondant à la petite échelle
- Réduction du nombre d'élèves dans les écoles et fermetures de classes
- Faible présence médicale hors ville-centre, absence de médecins spécialistes
- Agriculture fragilisée par les cours du lait et de la viande, et par le changement climatique
- Faible présence du maraîchage, de l'arboriculture, des cultures céréalières et légumineuses
- Forte dépendance au transport automobile et aux énergies fossiles
- Bassin de la Grosne fortement impacté par les sécheresses

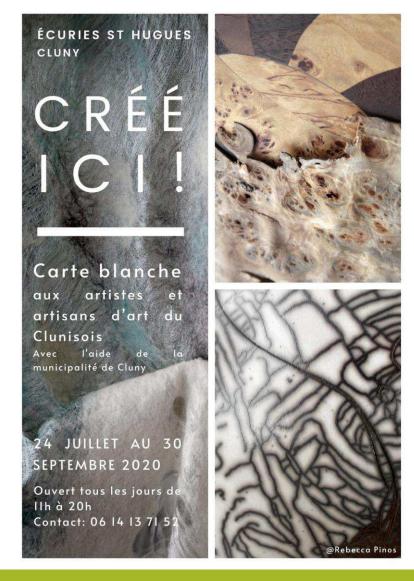
Le bassin de la Grosne en crise



Atouts du Clunisois

- Position géographique favorable, proche des axes de circulation
- Biodiversité riche, liée à la géologie et au relief, qualité des paysages grâce à l'agriculture
- Démocratie de proximité : 450 élus municipaux dans les 42 communes, soit 1 adulte sur 25
- Dynamisme associatif
- Richesse de la vie culturelle et festivalière
- Présence d'entreprises industrielles de taille intermédiaire (Massilly, Oxxo, Minoterie Forest, Lagrost, Laiterie Bernard...)
- Campus d'enseignement supérieur
- Attractivité liée au patrimoine
- Voie verte et filière cheval
- Tissu dense d'hébergements en gîtes et chambres d'hôtes
- Nombreux artisans d'art

Forte présence des artisans d'art en Clunisois



Risques pour le Clunisois

- Changement climatique, sécheresse
- Fracture numérique et exclusion sociale
- Vieillissement
- Métropolisation qui marginalise les territoires ruraux
- Mondialisation qui fragilise les entreprises globalisées
- Décisions administratives arbitraires

• . . .

8 août 2018 à Massilly...

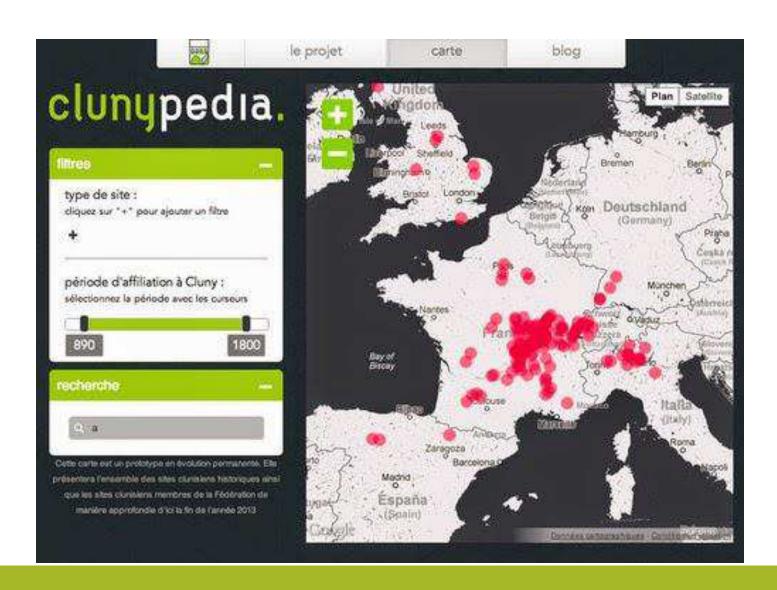


Opportunités pour le Clunisois

- Dans un contexte pandémique, la faible densité de population et la qualité de vie attirent
- Taux de vacance important de logements en centre bourg permet d'accueillir en limitant l'artificialisation... moyennant réhabilitation
- Relocalisation des circuits alimentaires
- Possibilités de mobiliser les capacités d'innovation et de recherche du campus d'enseignement supérieur
- Valorisation des ressources en bois locaux de qualité secondaire
- Complémentarité entre communes de petite taille et communauté de communes
- Dynamique du réseau européen de sites clunisiens

• ...

Le réseau clunisien en Europe

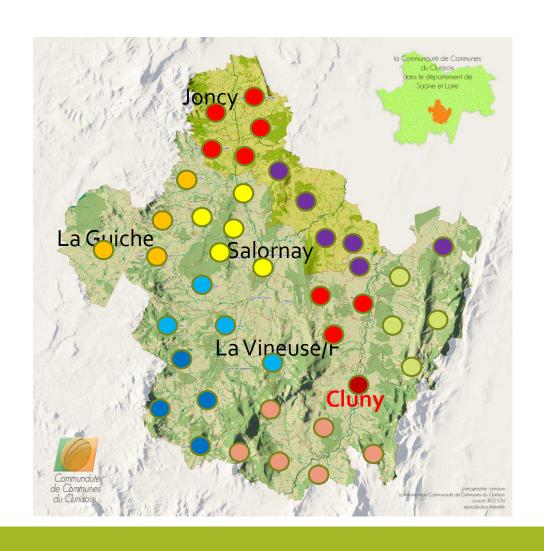


Quelle stratégie de territoire en Clunisois pour le « monde d'après » ?

Sur la base du diagnostic, à affiner

- chaque commission thématique identifiera dans son domaine
 - les fragilités
 - les atouts
 - les risques
 - les opportunités
 - les projets à mener
- chaque « petite région » de la communauté identifiera dans son aire géographique
 - les fragilités
 - les atouts
 - les risques
 - les opportunités
 - les projets à mener

Concertation de voisinage?



Concertation de voisinage?

Aire géographique	Communes concernées	Lieu	Date
Nord-Ouest	St Clément sur Guye, Joncy, St Martin la Patrouille, St Huruge, Burzy		
Ouest	La Guiche, Chevagny sur Guye, St Martin de Salencey, St Marcelin de Cray		
Centre-Nord			
Nord-Est	St Ythaire, Bonnay, Cortevaix, Taizé, Ameugny, Chissey		
Centre-Est	Flagy, Massilly, Lournand		
Centre-Sud	Pressy, St André le Désert, St Vincent des Prés, La Vineuse		
Sud-Ouest	Sivignon, Chiddes, Buffières, Curtil sous Buffières		
Sud	Château, Bergesserin, Mazille, Jalogny, Ste Cécile, Berzé le Châtel		
Est	Bray, Cortambert, Blanot, Donzy le Pertuis		
Cluny	Cluny		

6 mois de débats pour une stratégie de territoire

Commissions sectorielles

Climat Energie : 11/9/20 & 27/11/20

Agri, Alim, Forêts, Biodiv : 29/9/20 & 15/10/20

GEMAPI, Eau, Assainissement : 1/10/20 &

Déchets, Eco. circulaire : 2/10/20 &

Aménagement, Habitat : 5/10/20 &

Eco, Emploi MSAP : 8/10/20 &

Communication, Num: 13/10/20 &

Mobilité Voirie : 15/10/20 &

Enf, Jeunesse, Familles: 6/11/20 &

Ensgmt artistique, Bib: 16/11/20 &

Tourisme:

Finances, Mutualisation:

Périscolaire, Sports : 22/10/20 &

Conseils communautaires (CC) et Conseils des maires (CM)

CC 19 octobre 20

CC 30 novembre 20

CM décembre 20

CC 11 janvier 21

CC 22 février 21

Réunions de voisinage

Dates et lieux à fixer d'octobre 20 à fin janvier 21

Nord-Ouest:

Ouest:

Centre-Nord:

Nord-Est:

Centre-Est:

Centre-Sud:

Sud-Ouest:

Sud:

Est:

Cluny:

CCC + 7 EPCI voisins :

Projets stratégiques (1)

Besoins vitaux des habitants	Projets du mandat 2020-2026	Projets de moyen terme
se loger sans artificialiser	?	?
se nourrir local	?	?
se déplacer bas carbone	?	?
accéder à l'eau et préserver la ressource	?	?
accéder à l'énergie en protégeant le climat	?	?
être protégé ensemble	?	?
communiquer, être informé	?	?

Projets stratégiques (2)

Besoins vitaux des habitants	Projets du mandat 2020-2026	Projets de moyen terme
se former tout au long de la vie	?	?
se distraire	?	?
se cultiver et créer	?	?
travailler, entreprendre en Clunisois	?	?
nettoyer, recycle et réutiliser	?	?
bénéficier d'un cadre de vie agréable et respectueux de la biodiversité	?	?
vivre ensemble et accueillir	?	?
gérer les ressources financières et les biens communs	?	?

VIVRE ENSEMBLE EN CLUNISOIS...

... DANS LE MONDE D'APRÈS

projet de territoire 2020-2026

version approuvée à l'unanimité (5 abstentions)

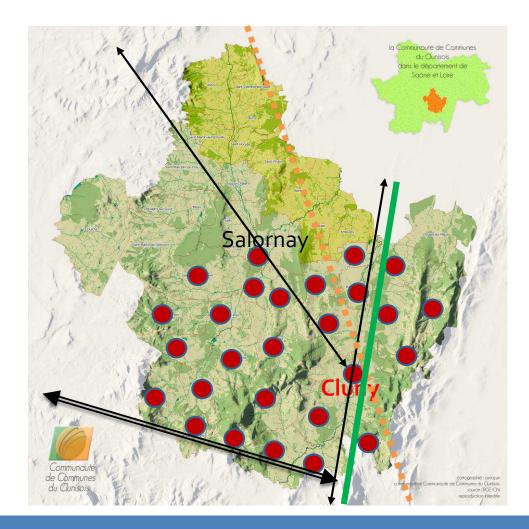
par le conseil communautaire du Clunisois le 31 mai 2021

NOS ACQUIS

projet de territoire 2020-2026

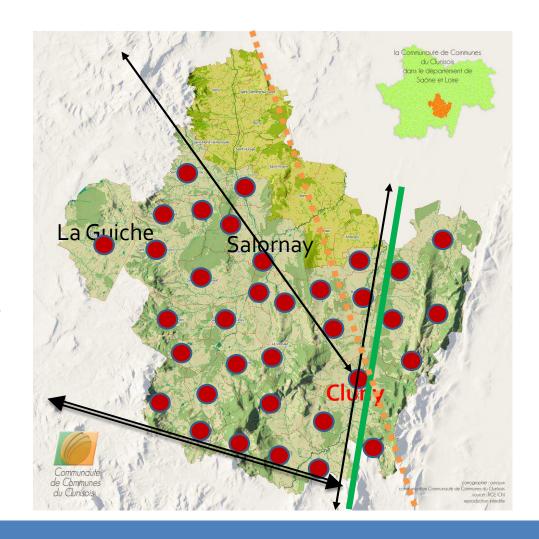
un périmètre... évolutif

2008-2014 26 communes 10 000 habitants



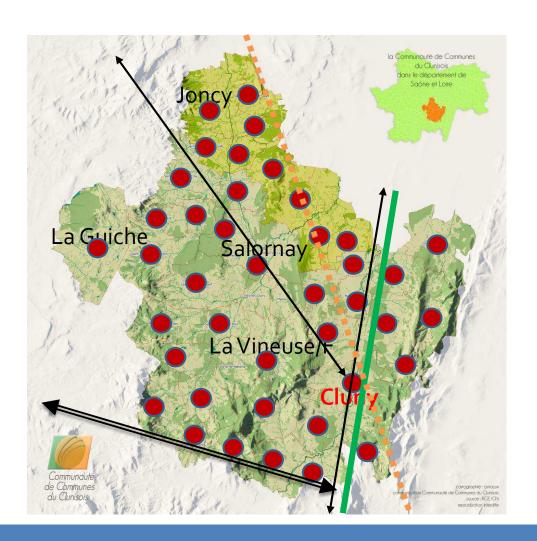
un périmètre... évolutif

2014-201736 communes
12 000 habitants

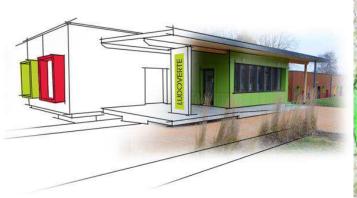


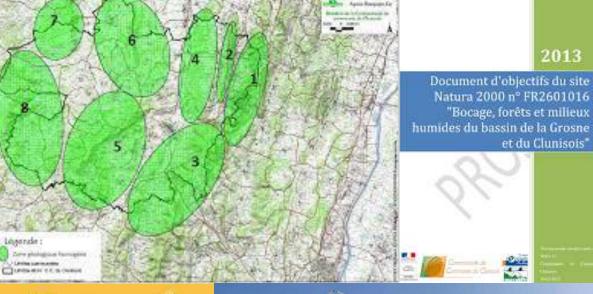
un périmètre... évolutif

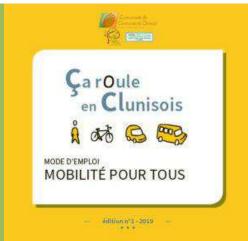
2017-202142 communes
14 000 habitants



les réalisations des mandats précédents







2013







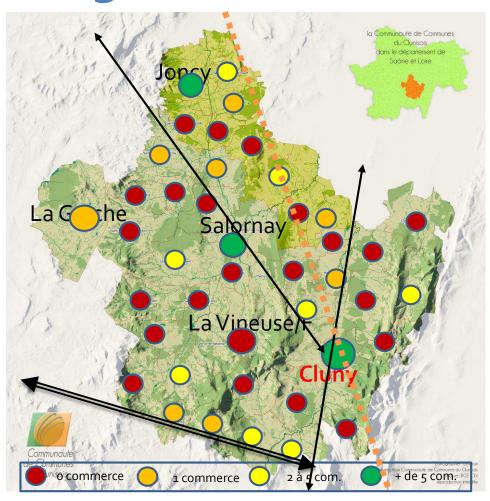




NOS FRAGILITÉS, ATOUTS RISQUES & OPPORTUNITÉS

projet de territoire 2020-2026

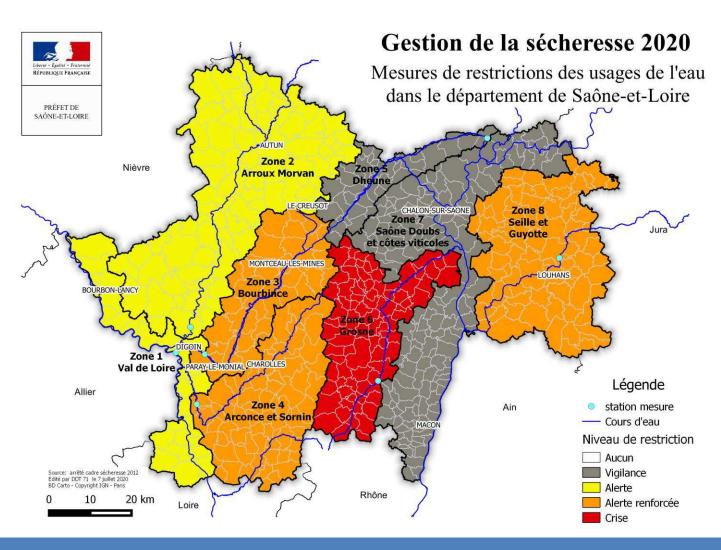
des commerces et des services souvent éloignés des habitants



fragilités en Clunisois

- bassin de la Grosne fortement impacté par les sécheresses
- disparition des services publics et des commerces dans de nombreuses communes (hôpital de Bergesserin, gendarmerie de Joncy, postes...)
- capacités budgétaires limitées, correspondant à la petite échelle
- réduction du nombre d'élèves dans les écoles et fermetures de classes
- faible présence médicale hors ville-centre, absence de médecins spécialistes
- agriculture fragilisée par les cours du lait et de la viande, et par le changement climatique
- faible présence du maraîchage, de l'arboriculture, des cultures céréalières et légumineuses
- forte dépendance au transport automobile et aux énergies fossiles
- difficulté à maîtriser l'urbanisme par rapport à une demande immobilière croissante

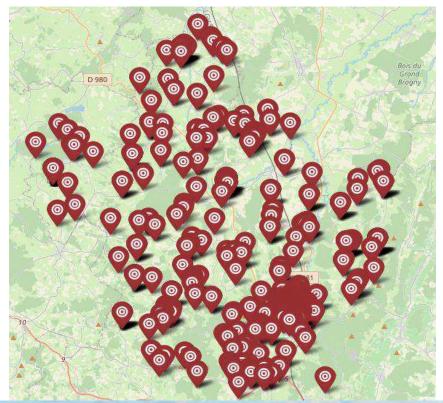
une des fragilités : le bassin de la Grosne en crise de sécheresse depuis 5 ans



atouts en Clunisois

- position **géographique favorable**, proche des axes de circulation
- attractivité liée aux paysages et au patrimoine
- biodiversité riche, liée à la géologie, au relief et à l'agriculture
- forêts comme biens communs écologiques et économiques
- démocratie de proximité : 42 communes mobilisant 446 élus municipaux : 1 adulte sur 25 !
- richesse de la vie culturelle et festivalière
- présence **d'entreprises industrielles,** (Massilly, Oxxo, Minoterie Forest, Lagrost, Laiterie Bernard...), corps de métiers du bâtiment et **commerces de proximité**
- campus d'enseignement supérieur et de recherche
- voie verte et filière cheval
- tissu dense d'hébergements en gîtes et chambres d'hôtes (1200 lits sur 36 communes)
- nombreux artisans d'art
- dynamisme des associations

un des trésors du Clunisois : nos 600 associations



www.associations.clunisois.fr/?clunisois



risques pour le Clunisois

- accentuation du changement climatique, aridité
- exclusion sociale et fracture numérique
- vieillissement des habitants
- métropolisation qui marginalise les territoires ruraux
- métropolisation qui peut aussi « submerger » le Clunisois
- flambée des prix de l'immobilier et du foncier
- mondialisation qui fragilise les activités économiques dont les approvisionnements et les marchés sont à l'échelle globale (industrie et agriculture notamment)
- décisions administratives arbitraires, déconnectées du terrain

8 août 2018 à Massilly... : en soutien à l'agriculture extensive pour rétablir ses droits (ICHN)



opportunités pour le Clunisois

- dans un contexte pandémique, la faible densité de population et la qualité de vie attirent
- taux de vacance important de logements, qui permet d'accueillir en limitant l'artificialisation... moyennant réhabilitation
- relocalisation des circuits alimentaires
- mobilisation possible des **capacités d'innovation et de recherche** du campus d'enseignement supérieur
- ressources en bois locaux de qualité secondaire : valoriser le bois plutôt que de le brûler
- complémentarité entre communes de petite taille et communauté de communes
- dynamique de bon voisinage entre communes, et avec les communautés voisines
- dynamique du réseau européen de sites clunisiens

NOS VALEURS, NOS CONVICTIONS, NOS ENGAGEMENTS

projet de territoire 2020-2026

nos risques peuvent devenir nos opportunités : l'ancien sanatorium de Bergesserin... vacant



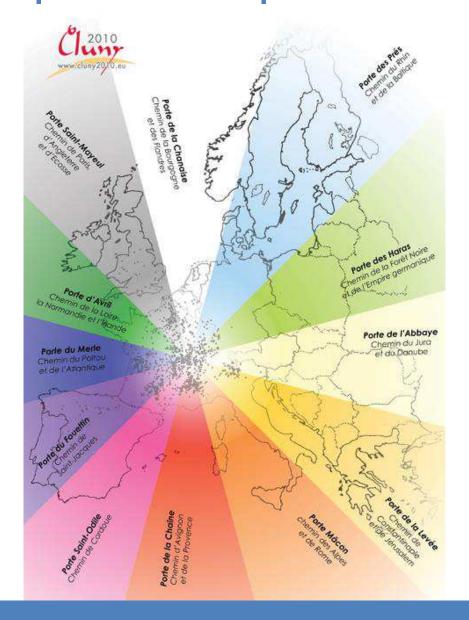
la pandémie nous a ouvert les yeux

- lorsque tout s'arrête, la proximité et l'entraide deviennent essentielles
- les communes sont au front, pour assurer la continuité des services
- d'autres façons de s'organiser apparaissent
- de nouvelles formes d'exclusion, de vulnérabilité et d'inégalités se manifestent : dépendance à la voiture, isolement des seniors, fracture numérique, etc.
- cette crise inédite préfigure les conséquences, encore plus déstabilisantes, du réchauffement climatique
- elle nous amène à repenser la satisfaction des besoins fondamentaux de la vie quotidienne...
- ... et à inventer de nouvelles organisations économiques et sociales, moins vulnérables, plus solidaires et plus proches des habitants

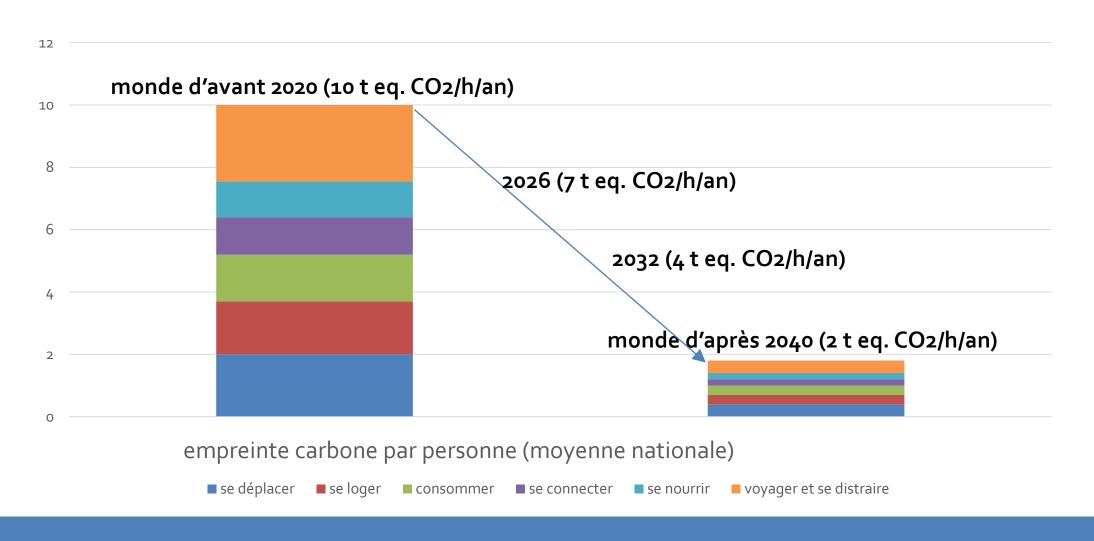
anticiper ensemble pour ne pas subir

- pas le temps d'attendre des solutions venant d'en haut : personne n'agira à notre place
- nous ne voulons pas que les générations qui viennent nous reprochent notre inaction
- les territoires qui agiront le moins tard face à la menace climatique seront gagnants
- diviser par 5 notre empreinte carbone en 20 ans nécessite de nouveaux modes de vie
- pour changer nos modes de vie, nous devons organiser de nouveaux services au public
- les communes, la communauté et les acteurs du territoire disposent de moyens d'agir
- nous devons œuvrer en lien avec nos voisins...
- ... et être ouverts à l'Europe et au monde

un réseau européen unique : les sites clunisiens



en trois mandats municipaux, passer du monde d'avant... au monde d'après



8 mois de débats & 75 réunions pour construire notre projet de territoire

Commissions sectorielles (53)

Climat Energie : 11/9, 27/11, 9/2, 11/3, 29/4

Agriculture, Alimentation, Forêts, Biodiv: 29/9,

15/10, 10/11, 26/11, 9/3

GEMAPI, Eau, Assainmt : 1/10, 14/1, 12/5

Déchets, Eco. circulaire : 2/10, 19/1, 26/5

Aménagmt, Habitat : 5/10, 21/12, 15/1, 01/2, 17/5

Eco, Emploi MSAP: 8/10, 11/1, 25/2, 20/4, 25/5

Communication, Num: 13/10, 12/1, 23/3, 4/5

Mobilité, Voirie: 15/10, 19/11, 17/12, 16/3, 27/5

Enf, Jeunesse, Familles: 6/11, 4/12, 8/1, 11/5

Ensgmt artistique, Bib : 22/9, 16/11, 14/1, 18/3, 27/5

Accueil: 14/12, 8/1

Finances, Mutualisation: 17/11, 4/2, 1/4, 18/5

Périscolaire, Sports : 29/10, 19/3, 22/4

Conseils communautaires (CC) & Conseils des maires (CM) (8)

CC 19 octobre 20

CC 30 novembre 20

CM 14 décembre 20

CC 18 janvier 21

CC 1er mars 21

CM 22 mars 21

CM 12 avril 21

CC 31 mai 21

Réunions de voisinage (18)

Nord-Ouest: 22/01/21

Ouest: 18/02/21:

Nord: 20/01/21

Centre-Nord: 4/03/21

Centre-Est: 29/01/21

Centre: 9/02/21

Sud-Ouest : 12/02/21 :

Sud: 10/02/21

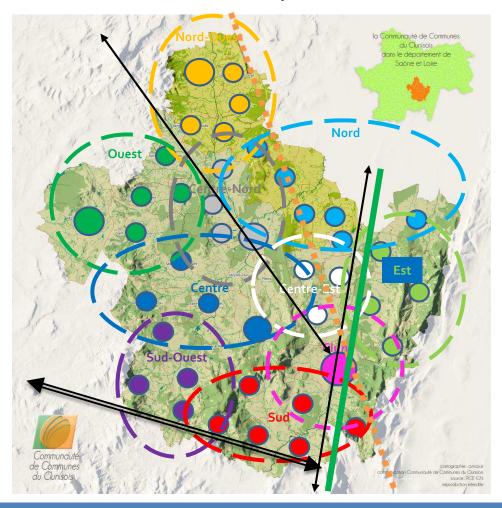
Est: 21/05/21

Cluny: 3/03/21

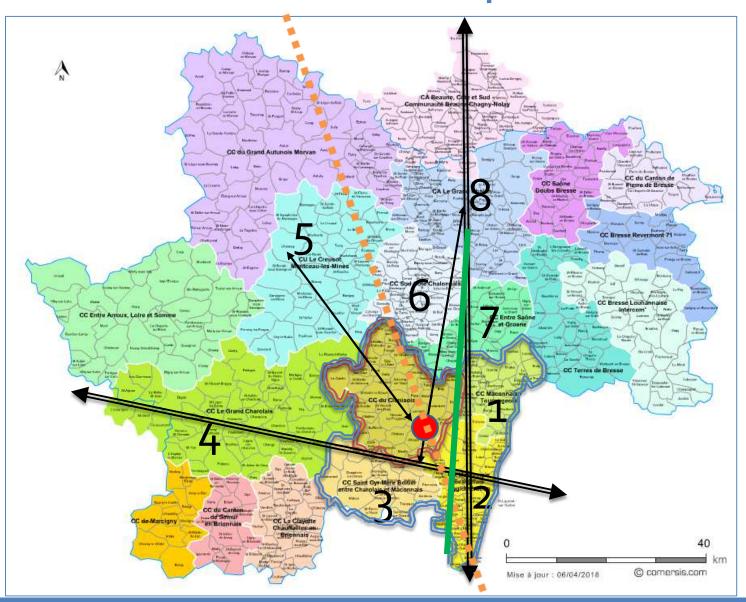
CCC + 8 communautés voisines : 14/12/20, 8/01/21, 15/01/21 (4), 22/01/21, 25/02/21

10 voisinages

groupes ouverts de quelques communes habituées à coopérer : échelle intermédiaire entre celle des 42 communes et celle de la commune



8 communautés de proximité



nos intérêts se conjuguent avec ceux des intercommunalités voisines

interco	Grosne	mobilité	alimentation	randonnée	pays du geste	formation	éco/bois	sites clunisiens
Mâconnais- Tournugeois		**	**	***	***	*		*
Mâconnais-B. Agglomération		*					*	**
Saint-Cyr Mère Boitier	***	**	**	***	*	*	***	
Grand Charolais		**		**		*	**	*
Communauté urbaine		**	***			***		*
Sud Côte Chalonnaise	***	***	*	**	**	*		**
Entre Saône et Grosne	***	*	**	**	**	*	*	*
Grand Chalonnais	*	**	**			***		

nous concerter avec les acteurs du Clunisois

- aménagement habitat : pôle d'équilibre territorial et rural, établissement public foncier, agence nationale d'amélioration de l'habitat, école d'architecture de Paris-la-Villette...
- économie emploi services au public : pôle territorial de coopération économique, entreprises Oxxo, Massilly, Minoterie Forest, Lagrost, , Laiterie Bernard, Aqua-environnement, Group Corner... école d'arts et métiers
- rivières études eau/assainissement : établissement public du bassin de la Grosne, agence de l'eau, services de l'Etat
- alimentation agriculture forêt biodiversité : Chambre d'Agri, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, associations Biobourgogne, Melting Popotte, Terre de Lien, Semeurs du possible, Office national des forêts...
- périscolaire équipements sportifs : regroupements pédagogiques, associations sportives...
- enseignement artistique bibliothèques : associations artistiques et festivalières, région, département, communes...
- finances mutualisation : services de l'Etat, Banque des Territoires...
- climat énergie : Agence de la transition écologique, Soleil sud Bourgogne, Chambre d'Agriculture...
- communication numérique : Framasoft, Région Bourgogne-Franche-Comté, département...
- déchets : Syndicat des ordures ménagères de la vallée de la Grosne, Société d'économie mixte, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- familles, enfance, jeunesse, seniors : Etablissements d'accueil spécialisés, Caisse d'allocations familiales...
- mobilité, voirie : La Vie-Cyclette, Département, Région, Voyages Clunisois, Villages Solidaires, Secours Catho...
- accueil : Office de Tourisme, Equivallée, Pays d'Art et d'Histoire, Fédération européenne des sites clunisiens, Etat...

FRUIT DU TRAVAIL DE NOS COMMISSIONS

projet de territoire 2020-2026

pour chaque commission sectorielle animée par un.e vice-président.e

- le besoin vital auquel répond la commission
- les 3 principales faiblesses ou risques spécifiques à la commission
- les 3 principales forces ou opportunités sur lesquelles la commission s'appuye
- les 3 principaux projets proposés par la commission
 - le ou les maître(s) d'ouvrage pressentis pour le projet
 - l'évolution du reste à charge communautaire sur le projet (par rapport au budget 2021):
 - investissement : « € » = +1 à +75 k€ ; « €€ » = +75 à +150 k€ ; « €€€ » > + 150 k€
 - fonctionment : « € » = +1 à +20 k€ ; « €€ » = +21 à +40 k€ ; « €€€ » > + 40 k€ ; « (€) » = réduction
 - une analyse des bénéfices du projet :
 - environnemental,
 - économique et emploi,
 - social et culturel

aménagement habitat

animée par Jean-François Farenc & Catherine Nève

le besoin vital auquel répond la commission :

se loger... en préservant le paysage

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- coût élevé de la rénovation des habitats énergivores, accès aux aides complexe, passage à l'acte difficile
- 2. 900 logements vacants en Clunisois (c'est également une opportunité pour accueillir)
- qualité à améliorer des formations proposées aux artisans

- territoire dont l'habitat reste accessible à tous
- remarquable patrimoine bâti, bien préservé, avec de nombreuses possibilités de transformation pour changementss d'usage
- 3. qualité des artisans locaux

aménagement habitat

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
structurer un plan d'action contre la vacance pour développer l'offre de logements communaux rénovés	CCC communes	=	€	+	++	+++
informer et accompagner les ménages et les communes sur les parcours de rénovation, améliorer l'aide à la pierre	CCC communes PETR	€€	€	+++	+++	+++
informer et soutenir l'artisanat local sur les matériaux de rénovation, en lien avec la préservation bâti/paysage	CCC communes PETR	=	€	+	++	+

économie emploi services au public

animée par Marie Fauvet

le besoin vital auquel répond la commission :

travailler... et entreprendre

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- 1. importance du chômage de longue durée
- 2. maillage inégal des commerces et services sur le territoire
- manque de locaux et de foncier pour les entreprises

- attractivité démographique et dynamisme économique
- 2. développement de la filière bois local
- dynamique de coopération et de mutualisation économique (pôle territorial de coopération économique)

économie emploi services au public

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
créer des emplois accessibles à tous : projet « territoire zéro chômeur de longue durée »	Etat EBE CCC	€€	€€	+++	+++	+++
soutenir les projets de proximité en économie circulaire et solidaire	CCC Région PTCE	€	€	++	+++	++
faciliter les relations entre l'offre et la demande de foncier et d'immobilier économique	CCC EPF BFC	€	€	=	+++	=

alimentation agriculture

animée par François Bonnetain

le besoin vital auquel répond ce volet de la commission :

se nourrir... local

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- agriculture très spécialisée dans l'élevage bovin, peu de production locale de fruits et légumes
- pauvreté des sols, difficultés de leur mise en culture
- 3. vulnérabilité à la sécheresse estivale et au manque d'eau

- i. élevage extensif respectueux de l'environnement et des paysages
- 2. intérêt croissant des habitants pour les circuits courts, développement des marchés locaux et de la vente à la ferme
- existence de structures locales de transformation (labo de transformation, laiterie Bernard...)

alimentation agriculture

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
accompagner la transmission et la diversification des exploitations agricoles	CCC	€	€	+	++	+++
encourager les pratiques agro- écologiques	CCC	€	€	+++	=	++
créer un abattoir de proximité et favoriser les circuits courts	CCC association d'éleveurs	€€€	€	++	+++	++

biodiversité forêts

animée par François Bonnetain

le besoin vital auquel répond ce volet de la commission :

vivre en harmonie... avec la nature

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- développement et intensification de la sylviculture du Douglas
- intensification de certaines pratiques agricoles et déprise dans d'autres secteurs
- 3. connaissance insuffisante de la biodiversité et des habitats naturels par les habitants

- diversité et richesse reconnues du Clunisois (biodiversité, géologie, paysages)
- 2. paysage attractif de bocages avec beaucoup de prairies permanentes, haies, arbres, forêts et patrimoine bâti
- 3. ressource bois importante et communes propriétaires de forêts

biodiversité forêts

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
conforter les trames écologiques dans nos politiques publiques locales	CCC communes	€€	€	+++	+	++
valoriser les chênes de qualité secondaire, développer la transformation et l'utilisation du bois en Clunisois	SEM ENSAM entreprises communes	€€€	(€€)	++	+++	++
agir en faveur de la conservation des espèces	CCC communes	€	€	+++	=	++

mobilité

animée par Christian Morelli et Haggaï Hes

le besoin vital auquel répond la commission :

se déplacer... bas carbone

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- 1. faible densité de population : des habitations éloignées des emplois, des commerces et des services
- 2. prédominance et habitude de la voiture individuelle : émissions importantes de gaz à effet de serre
- insuffisance des services et infrastructures existants et faible connaissance de ces services par les habitants

- 1. existence de services et infrastructures qui peuvent être améliorés et développés
- 2. habitants qui souhaitent faire évoluer leurs façons de se déplacer pour une société bas carbone, en solidarité de voisinage
- compétence communautaire « mobilité » et élaboration d'un plan de mobilité dans le cadre de la Loi d'Orientation sur les Mobilités, avec le soutien de l'Ademe

mobilité

animée par Christian Morelli et Haggaï Hes

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge invest. (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
élaborer un plan de mobilité pour le Clunisois	CCC	€	€	+++	=	++
favoriser l'intermodalité entre transports collectifs, véhicules partagés dans les secteurs de voisinage et vélo	CCC communes département région	€€	€	+++	++	++
informer et communiquer sur les services de mobilité existants	CCC communes	€	€	+++	++	++

rivières eau assainissement

animée par Daniel Gelin

le besoin vital auquel répond la commission :

accéder à l'eau... et préserver la ressource

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- abandon des rivières, du fait des difficultés d'arbitrage entre préservation et nettoyage, ainsi que problèmes administratifs lors des interventions
- tension sur la ressource en eau sur le secteur Grosne-Guye (notamment source de Salornay)
- 3. capacité d'action limitée d'une commune seule sur l'assainissement non-collectif, donc impact sur le milieu

- 1. présence forte de la com'com du Clunisois dans l'établissement public de bassin (EPAGE Grosne)
- 2. possibilité d'organiser de façon active le transfert de la compétence eau-assainissement (au plus tard 2026)
- meilleure gestion des eaux pluviales (milieux agricoles, les particuliers, éviter le déversement dans les stations)

rivières eau assainissement

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou - o++u - ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
étudier nos ressources en eau (étude BRGM) et l'usage de la ressource	CCC Epage Syndicats des eaux	€	=	++	+	+
préparer le transfert de la compétence eau- assainissement	CCC communes	=	€	++	+	=
améliorer l'utilisation des eaux pluviales (remplacement d'usage, rétention d'eau)	CCC communes	€€	€	++	+	Ξ

climat énergie

animée par Aline Vue

le besoin vital auquel répond la commission :

protéger le climat... et accéder à l'énergie

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- sentiment d'impuissance et attente de solutions « miracles » venant d'ailleurs
- 2. manque de prise en compte de l'ampleur des impacts du dérèglement climatique
- manque de ressources professionnelles adaptées pour la rénovation écologique et les énergies renouvelables, ainsi que pour l'entretien des équipements

- 1. mobilisation d'acteurs publics et privés sur le territoire
- actions locales accessibles à tou.tes
- territoire très peu artificialisé : ressources naturelles locales préservées

climat énergie

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
définir une stratégie bas carbone en Clunisois et développer la sobriété et l'efficacité énergétiques	CCC communes	€€	€	+++	++	++
encadrer et accompagner les projets publics d'énergie renouvelable	CCC SEM communes	€€	(€)	+++	+++	++
stocker l'eau de pluie, perméabiliser les sols et végétaliser	CCC communes	€€	€	+++	++	++

social familles

animée par Babeth Lemonon

le besoin vital auquel répond la commission :

nous protéger... ensemble

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- difficulté du sentiment d'appartenance au territoire, quand le rattachement au Clunisois est récent ou quand la distance est grande
- rareté et éloignement des lieux de rencontre pour les enfants et les ados, dépendance à la voiture... des parents
- isolement lié au territoire rural, difficultés à toucher les familles, nécessité de proposer des actions hors Cluny

- structures « petite enfance » et « jeunesse » à taille humaine, responsables qui connaissent bien leur public
- soutien fort de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour des actions au plus près des familles et des besoins
- la ville centre et la com'com sont dorénavant en capacité de bien travailler ensemble (centre social, pôle scolaire...)

social familles

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge invest (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
soutenir la création, par voisinage, de pôles « petite enfance », MAM ou micro- crèches (ingénierie et financier)	communes	€	=	=	++	+++
favoriser l'implication des jeunes du territoire (offre ados dans les voisinages, formation au baby- sitting, point info jeunesse itinérant)	CCC	=	€	=	+	+++
prendre en compte l'étendue du territoire pour des actions familles intergénérationnelles	CCC	=	€	+	=	+++

bibliothèques enseignement artistique

animée par Jocelyne Mollet

le besoin vital auquel répond la commission :

nous cultiver... et créer

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- diversité des modalités de fonctionnement des bibliothèques (bénévoles ou salariées ou les deux)
- difficultés de renouvellement et d'évolution au sein des bibliothèques
- 3. Ludoverte (ludothèque éco-citoyenne) encore peu connue

- mise en réseau informatique des bibliothèques et ludothèque intercommunales bien engagée
- travail en réseau de toutes les bibliothèques (communales et intercommunales) sans sacrifier le service de proximité et le rôle des bénévoles
- développement d'actions culturelles dans un contexte riche à l'échelle intercommunale

bibliothèques enseignement artistique

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
créer un portail commun aux bibliothèques et ludothèque intercommunales et harmoniser les tarifs	CCC	€	=	+	=	++
renforcer le rôle de « tiers- lieux » et polyvalence des structures (expo, conférences, concerts, activités familles)	CCC	=	€	+	=	+++
mailler le territoire, innover pour rendre l'action des bibliothèques visible dans tous les voisinages	CCC communes	€	€	+	+	+++

enseignement artistique bibliothèques

animée par Jocelyne Mollet

le besoin vital auquel répond la commission :

nous cultiver... et créer

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- des enseignements artistiques principalement assurés à Cluny, au détriment des autres communes, du fait d'antennes difficiles à homogénéiser et des enseignements « éclatés » dans Cluny
- des heures d'intervention en milieu scolaire en baisse, du fait de la volonté de l'Education Nationale
- 3. une trop faible communication entre la communauté et les communes dans ce domaine

- une offre riche et diversifiée (musique, danse et théâtre, plusieurs disciplines musicales), gage de qualité pédagogique et de nombreuses propositions de pratiques collectives
- 2. beaucoup d'artistes et de festivals en Clunisois... avec lesquels tisser et pérenniser les liens
- 3. des interventions en milieu scolaire, qui permettent une sensibilisation de tous les enfants

enseignement artistique bibliothèques

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge invest (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
regrouper toutes les pratiques au même endroit, dans des locaux adaptés	CCC	€€	=	++	=	+++
mettre en place un projet collectif par an, transdisciplinaire, dont la coordination est rémunérée	CCC	=	€	=	+	+++
coopérer entre l'EMDT et les communes pour recenser des lieux de représentation équipés afin de créer une « école des arts »	CCC communes	=	+	=	=	+++

sports & loisirs périscolaire

animée par Marie-Hélène Boitier & Edith Legrand

le besoin vital auquel répond la commission :

pratiquer sports et loisirs pour le bien-être et la rencontre... et se former

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- équipements sportifs peu nombreux, mal répartis et pas toujours en bon état, peu de lieux pour les ados...
- vieillissement de la population et risque de fermetures de classes
- 3. nécessaire adaptation des activités au changement climatique, besoin d'activités en lien avec l'eau

- diversité des équipements : 2 piscines dont une couverte, skate parks et équipements dans les communes
- dynamisme associatif, 9 groupes scolaires, collège, lycée et enseignement supérieur en Clunisois
- 3. école des sports : développement d'activités et découvertes sportives

sports & loisirs périscolaire

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrag e	reste à charge invest. (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou - ou - ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
développement du pôle sportif de La Guiche : amélioration de la piscine (énergie, récup. d'eau de pluie) + équipement sportif extérieur	CCC	€€	(€)	++	+	++-
réhabilitation énergétique du boulodrome, réseau de chaleur bois, récupération d'eau de pluie	CCC	€€€	(€)	+++	+	+
valoriser les équipements existants, notamment par l'école des sports, mutualiser l'entretien, créer des modules mobiles (de skate)	communes	=	(€)	=	+	+++

déchets

animée par Thierry Demaizière

le besoin vital auquel répond la commission :

collecter, recycler, réduire, réutiliser... et éviter

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- 1. en territoire rural, grandes distances pour la collecte des déchets
- 2. production toujours conséquente de déchets ménagers et assimilés
- 3. hausse importante au niveau national de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les prochaines années

- en territoire rural, compostage individuel possible dans les jardins ou compostage collectif dans les communes
- 2. bon fonctionnement du SIRTOM, efficacité de l'exercice de la compétence mutualisée sur 2 intercommunalités, maillage important des déchetteries (5)
- 3. loi sur les bio-déchets et généralisation du tri de tous les emballages en plastique (du bac gris au bac jaune)

déchets

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
réduction des gaz à effet de serre : limitation de la production de déchets et étude de nouveaux points de regroupement	SIRTOM communes CCC	=	€	+++	++	++
étude du traitement des bio- déchets : compostage ou méthanisation locale ou extérieure + mise en œuvre de la solution retenue	SIRTOM commues	€	=	++	+	++
réduction de la production des déchets plastiques en Clunisois (action sur les bouteilles d'eau)	CCC SIRTOM syndicats des eaux	€	=	+++	++	+

accueil

animée par Frédérique Marbach & Pascal Cranga

le besoin vital auquel répond la commission :

bien vivre ensemble... et accueillir

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- 1. le « sur-tourisme » et ses conséquences
- le réchauffement climatique, ses causes et ses conséquences
- les atteintes aux paysages et à l'environnement

- 1. les publics de proximité (5 millions de personnes à moins de 2 heures de trajet du Clunisois)
- la richesse patrimoniale, culturelle, artistique et artisanale exceptionnelle des acteurs impliqués du territoire
- une nature préservée, des paysages magnifiques

accueil

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge CCC investmt (en k€)	reste à charge CCC fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
mieux accueillir dans les centres- bourgs et à Cluny (pôles d'accueil et d'interprétation Cluny- Clunisois-Clunisien)	communes OT CCC	€€€	€ (€)	++	+++	++
développer le Pays du Geste avec les artisans d'art et une Scène nationale rurale avec les festivals	communes OT CCC	€€€	€€	++	++	+++
développer la randonnée en Clunisois et vers les sites clunisiens	OT communes	=	€	+++	+++	+++

finances mutualisation

animée par Christophe Parat

le besoin vital auquel répond la commission :

bien gérer nos finances... et nos biens communs

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- 1. manque de mutualisation, que ce soit entre communes ou entre commune et com'com manque d'outils de communication
- dotations nette de l'Etat à la com'com négative et trésorerie de la com'com limitée
- disparition des leviers de la fiscalité locale (ménages ou entreprises)

- comptabilité analytique performante et faible endettement de la com'com
- volonté de toutes les communes d'améliorer les finances du bloc communal via le pacte de solidarité et d'une collaboration plus poussée.
- maillage économique (petites et moyennes entreprises, très petites entreprises), et attractivité du territoire avec l'arrivée de nouveaux habitants (sécurisation des ressources fiscales)

trois projets prioritaires proposés par la commission finances mutualisation

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
élaborer des budgets pluriannuels en investissement comme en fonctionnement, en liaison avec le projet de territoire	CCC	=	=	+	++	=
mettre en place un schéma de mutualisation	communes	=	€	++	+	=
améliorer les échanges entre communes et se doter d'outils de communication	communes	=	€	=	+	++

communication numérique

animée par Alain Malderez

le besoin vital auquel répond la commission :

communiquer, nous informer... et nous connecter

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- dépendance coûteuse à Google, Microsoft, et autres logiciels et progiciels de gestion intégrée (PGI)
- disparité des équipements informatiques communaux, peu d'échanges de services entre communes
- zones blanches ou mal desservies, en téléphonie mobile et internet, peu de tiers-lieux avec animateurs

- des lieux disponibles dans plusieurs communes, des espaces coworking
- 2. grande richesse d'information sur les sites internet de la com'com et des communes
- généralisation de la fibre et du très haut débit sur tout le territoire communautaire d'ici 2023

communication numérique

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
amplifier et accompagner l'accès aux logiciels libres dans les espaces publics, professionnels et privés du Clunisois	CCC Association Framasoft	=	€	+	++	+++
accompagner communes et usagers face à la « e- administration », sécuriser le cycle de vie de la donnée	CCC PETR communes	=	€	=	+	+++
piloter le lien entre pratiques numériques et transition écologique en Clunisois	CCC entreprises recherche	€€	€€	+++	++	++

mission

prospective

animée par le bureau communautaire

le besoin vital auquel répond la mission :

anticiper... pour ne pas subir

les trois principales faiblesses ou risques dans le domaine

- la force des habitudes
- 2. la navigation à vue
- 3. le repli sur nous

- 1. l'accès à notre campus d'enseignement supérieur et de recherche
- la coopération les professionnels et avec les associations du Clunisois
- 3. l'ouverture européenne

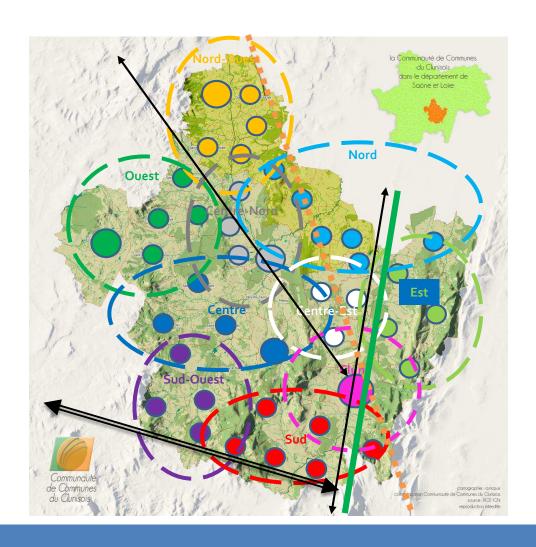
prospective

projets prioritaires	maîtrise d'ouvrage	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
former à l'innovation les acteurs du territoire, les élus et les agents des communes et de la communauté	Association « Collège européen de Cluny »	=	€	+++	+++	+++
créer un observatoire des biens communs du Clunisois	CCC	=	€	+++	+++	+++
mettre en place un panel de jeunes citoyens du Clunisois	CCC	=	€	++	++	+++

FRUITS DUTRAVAIL DE VOISINAGE

projet de territoire 2020-2026

10 voisinages



synthèse pour le voisinage

ouest

communes participantes:

La Guiche, Saint-Martin-de-Salencey, Saint-Marcelin-de-Cray, Chevagny-sur-Guye, Passy

les trois principales faiblesses ou risques dans le voisinage

- 1. manque de lieux de réunion pour les habitants et de lieux sportifs pour les jeunes
- sécheresses estivales
- marges de manœuvre limitées en matière d'urbanisme

- « Petite épicerie » de La Guiche, « les Ephémères » à St Marcelin de Cray, maraîchers bio, producteurs d'œufs à St Martin de Salencey, « producteurs de la Petite Guye » (Chevagny-sur-Guye)), vente de produits de terroir à Passy
- services publics à La Guiche (centre hospitalier, piscine couverte...) » et culture du partage (mise à disposition de véhicules communaux (Chevagny-sur-Guye))
- 3. production d'électricité photovoltaïque en toitures d'exploitation agricoles

trois projets d'intérêt commun identifiés dans le voisinage

ouest

projets	maîtrise d'ouv.	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
formules adaptées d'habitat senior (type MARPA) et professionnalisation des services à la personne	communes CCC CD71	€€	€	++	+++	+++
développement du foncier communal en liaison avec l'Etablissement public foncier	communes EPF CCC	€€	€	+	++	++
pôle sportif jeunes à la piscine de La Guiche et « food truck »	CCC communes	€	=	=	+	+++

nord-ouest

communes participantes:

Joncy, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Huruge, Saint-Martin-la-Patrouille, Burzy

les trois principales faiblesses ou risques dans le voisinage

- 1. fragilité des effectifs du regroupement pédagogique intercommunal
- 2. peu de lieux d'activités pour les jeunes
- 3. faiblesse des marges de manœuvre en matière d'urbanisme

- 1. immobilier vacant pour accueillir des familles
- 2. tissu riche de producteurs de terroir
- etablissements sanitaires spécialisés (EHPAD, ESAT), bibliothèque intercommunale et commerces à Joncy

nord-ouest

projets	maîtrise d'ouv.	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
transport à la demande vers l'extérieur de la communauté	CCC communes transporteur	=	€	++	+	+++
maison des services au public (itinérante ?)	CCC	=	€	+	++	+++
skate parc demandé par les jeunes avec modules mobiles	communes	€	=	+	=	++

nord

communes participantes:

Bonnay, Ameugny, Taizé, Chissey-les-Mâcon, Cortevaix, Saint-Ythaire

les trois principales faiblesses ou risques dans le voisinage

- 1. dépendance à la voiture
- 2. faiblesse des marges de manœuvre en matière d'urbanisme sur certaines communes, logements vacants à réhabiliter, résidences secondaires nombreuses
- 3. effectifs limités du regroupement pédagogique intercommunal

- beauté des villages, des hameaux, dynamisme associatif et cohésion des villages autour du regroupement pédagogique intercommunal
- plusieurs producteurs de terroir, marché bio à Ameugny et épicerie coopérative à Bonnay, artisans d'art dans plusieurs communes
- 3. attractivité du milieu rural, avec de bonnes connexions de transport en commun

nord

projets	maîtrise d'ouv.	reste à charge CCC investmt (en k€)	reste à charge CCC fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
pôle petit enfance (Cortevaix) et accueil de familles monoparentales (Bonnay)	communes	=	€	+	+	+++
véhicules pour auto-partage de voisinage	communes CCC	€	=	++	+	+++
mise en valeur du petit patrimoine (lavoirs, halle, prieuré)	communes PAH	=	=	+	+	+++

centre-nord

communes participantes:

Salornay, Sigy-le-Châtel, Sailly, Cherizet

les trois principales faiblesses ou risques dans le voisinage

- insuffisance de salles communales et de lieux pour les associations
- 2. gestion difficile du foncier, peu de logements vacants
- 3. faiblesse des transports collectifs

- position géographique centrale, près du principal axe sud-est nord-ouest
- 2. importance du patrimoine forestier
- 3. commerces, marché, services de santé et services intercommunaux à Salornay

centre-nord

projets	maîtrise d'ouv.	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
transports collectifs sur la RD 980	Région CCC	Ξ	€	+++	+	++
centre logistique de la filière bois à Sigy	SEM EPF CCC	€€	=	+++	+++	=
maison des associations	EPF commune CCC	€€	=	++	=	+++

centre-sud

communes participantes:

La Vineuse-sur-Frégande, Saint-André-le-Désert, Saint-Vincent-des-Prés, Pressy-sous-Dondin

les trois principales faiblesses ou risques dans le voisinage

- population âgée
- 2. mauvaise qualité du réseau de téléphonie mobile
- 3. baisse des effectifs des écoles (SIVOS) avec risques de fermeture de classes

- 1. festival cinépause et écosystème du cinéma
- artisans du bâtiment, producteurs locaux (dont laiterie-fromagerie, brasserie, boulangerie, etc.), marché local
- 3. logements vacants

centre-sud

projets	maîtrise d'ouv.	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
développement du commerce de proximité (café, épicerie) et boutique de produits de producteurs	communes CCC EPF	=	€	++	+++	++
lieux pour les ados et liaisons cyclables sécurisées	Communes CCC	€€	=	++	=	+++
auto-partage mutualisé de voisinage	CCC	€	=	+++	+	+++

sud-ouest

communes participantes:

Sivignon, Buffières, Curtil-sous-Buffières, Chiddes

les trois principales faiblesses ou risques dans le voisinage

- dégradation de la voirie par les entreprises forestières (besoin d'une police rurale mutualisée)
- sécheresses estivales récurrentes (la Gande sous tension)
- 3. commerces éloignés (malgré commerces de proximité à Buffières) et des ambulants qui ne passent plus dans les villages

- richesse associative et fêtes de village
- 2. nombreux chemins de randonnée et compétitions d'attelage
- 3. source de Saint Genest à Curtil-sous-Buffières

sud-ouest

projets	maîtrise d'ouv.	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
chantiers internationaux de découverte et de rénovation du patrimoine	OT communes	=	=	+	+	+++
pôle attelage	GIP Equivallée OT communes	=	€	=	=	+++
auto-partage mutualisé de voisinage	CCC	€	=	+++	+	+++

sud

communes participantes:

Sainte-Cécile, Mazille, Bergesserin, Château, Jalogny, Berzé-le-Châtel

les trois principales faiblesses ou risques dans le voisinage

- squatts et insécurité à l'ancien sanatorium de Bergesserin
- 2. fragilité de l'élevage dans un contexte de sécheresse
- faible maîtrise de l'urbanisme

- 1. maison familiale rurale de Mazille & EHPAD de Champrouge
- 2. proximité de la ville centre et de la route Centre-Europe-Atlantique
- 3. chemins de randonnées (Saint-Jacques)

sud

projets	maîtrise d'ouv.	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
réalisation de la voie verte Cluny - Saint-Point	CD ₇ 1 CCC	€	=	+++	+	+++
boucle de grande randonnée avec hébergements	ОТ	€	€	++	++	+++
« maison du geste » et « scène nationale rurale » à l'ancien sanatorium de Bergesserin	EPF DBFC CCC Commune OT	€€	€	++	+++	+++

est

communes participantes:

Blanot, Cortambert, Bray, Donzy-le-Pertuis

les trois principales faiblesses ou risques dans le voisinage

- assèchement des sources en été
- 2. diminution du nombre d'enfants scolarisés
- 3. dépendance à la voiture pour les déplacements, difficulté d'accès aux soins

- 1. qualité de vie, solidarité, dynamisme associatif (foyers ruraux, collectif des portes...)
- 2. patrimoine, paysage, grottes
- 3. agriculture mixte : viticulture + élevage

est

projets	maîtrise d'ouv.	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
développer du locatif abordable dans du patrimoine réhabilité	Communes CCC EPF DBFC	€	(€)	++	++	+++
créer une maison d'assistance maternelle (MAM) ou une micro-crèche	Communes CCC	€	=	+	+	+++
créer un pôle de mutualisation pour matériel de travaux et fournitures	CCC communes	€€	=	+	++	+

centre-est

communes participantes:

Massilly, Flagy, Lournand

les trois principales faiblesses ou risques dans le voisinage

- 1. fragilité des effectifs du regroupement pédagogique intercommunal
- 2. pas d'offre pour les personnes âgées alternative à l'EHPAD
- 3. besoin de réhabilitation des logements vacants pour attirer des locataires

- 1. usine Massilly France
- 2. cantine avec produits de terroir
- 3. belle salle des fêtes (mais endettement)

centre-est

projets	maîtrise d'ouv.	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
formules innovantes pour la vie des aînés	communes CD71 CCC	€€	=	+	+	+++
projet petite enfance en partenariat avec l'entreprise Massilly	CCC commune entreprise	€€	€	+	++	+++
connexion cyclable entre Lournand et Cluny	CCC commune CD71	€	=	+++	=	=



commune concernée :

Cluny

les trois principales faiblesses ou risques

- 1. risque de pénurie en eau potable
- 2. équipements sportifs saturés
- 3. risque d'inflation du prix de l'immobilier

les trois principales forces et opportunités

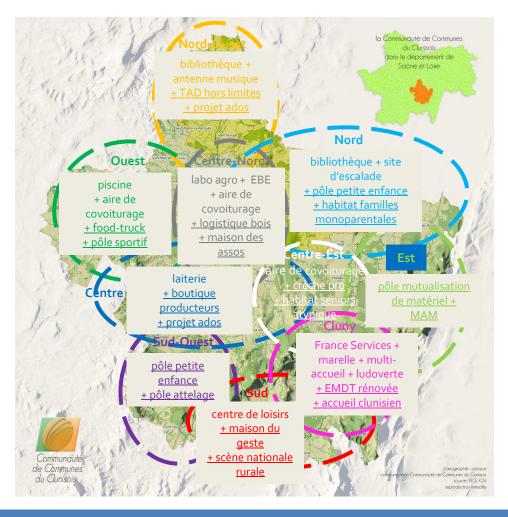
- notoriété du nom de Cluny et réseau des sites clunisiens
- 2. filière cheval
- 3. campus d'enseignement supérieur

trois projets d'intérêt commun identifiés pour

cluny

projets	maîtrise d'ouv.	reste à charge investmt (en k€)	reste à charge fcnmt (en k€/an)	valeur environnementale +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur éco/emploi +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou	valeur sociale et culturelle +++ ou ++ ou + ou = ou – ou – ou
améliorer l'accueil (Cluny, Clunisois, clunisien) en centre ville	Commune OT FESC	€	=	++	++	+++
encourager des permanences de médecins spécialistes en Clunisois	CH PETR commune CD71	=	€	+	=	+++
développer les activités autour du cheval en Clunisois	GIP + Ville + CD71 + OT + école d'ostéopathie	€	€€	+	+++	++

un réseau de services publics maillé sur les 10 voisinages du Clunisois



NOS « COMMUNS » EN CLUNISOIS

projet de territoire 2020-2026

c'est quoi, des « communs »?

des « communs », ce sont des biens, matériels ou immatériels :

- essentiels à la vie en société,
- non appropriables de façon privée,
- entretenus collectivement

par exemple : des espaces pâturés, des ressources en eau, des chemins, des digues...

par extension, le terme de « communs » peut recouvrir des patrimoines non nécessairement gérés en commun

par exemple : des paysages, le climat, des savoir-faire, des ressources naturelles non renouvelables, etc.

les travaux d'Elinor Ostrom sur les « communs » lui ont valu le prix Nobel d'économie en 2009

en Clunisois, à quels « communs » sommes-nous particulièrement attaché.e.s?

- nos savoir-faire : agricoles, artisanaux, industriels...
- nos ressources naturelles : forêts, prairies, cours d'eau, écosystèmes...
- notre patrimoine : paysages, chemins, églises, abbaye et prieurés, maisons anciennes, lavoirs...
- l'engagement citoyen : démocratie de proximité, tissu associatif, bénévolat...
- J'ouverture à l'Europe et au monde : accueil en Clunisois, réseau clunisien...
- 6. le partage culturel et de connaissance : enseignement, recherche, création, festivals...



Fiche projet

Création d'une épicerie solidaire CRTE du Clunisois

Orientation stratégique n°	1. Soutenir les projets de proximité en économie circulaire et solidaire
Action n°	1.2. Soutenir les habitants en difficulté par la création d'une épicerie solidaire mobile.
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Clunisois EPCI
Description de l'action	La Communauté de Communes du Clunisois est membre du « Réseau social et solidaire », qui rassemble les acteurs des solidarités locales.
	Le réseau travaille depuis plusieurs années sur un projet d'épicerie solidaire, dont les besoins sont aujourd'hui défini et qui nécessitera des investissements.
Partenaires	Le CCAS de Cluny, s'engage à porter juridiquement l'action grâce à son agrément. La Maison départementale des solidarités met à disposition ses travailleurs sociaux pour l'accompagnement des publics. Le Pôle Territorial de Coopération économique finance les frais de fonctionnement de l'expérimentation en cours. La Communauté de Communes cofinance des investissements matériels. Les grands principes de fonctionnement de l'épicerie ont été validés par le Comité de pilotage et il est souhaité que l'épicerie puisse ouvrir en 2022.
Coût prévisionnel	Fonctionnement : Deux salariés : 50 000€/an Loyers : 9000€/an Essence : 5200€/an

	Investissements: Camion frigo: 45 000€ Mobilier, petit équipement: 2800€ Chambre froide: 7200€ Accompagnement, conseils: 6200€			
Plan de financement	Appel à projet France Relance « alimentation locale et solidaire : 28 063€ ANDES : 15 000€			
Calendrier	 A partir de septembre : début de l'accompagnement A partir de décembre : réalisation des investissements Septembre 2022 : ouverture de l'épicerie 			
Indicateurs d'évaluation proposés	 Nombre de familles utilisatrices Nombre de travailleurs sociaux prescripteurs Quantité et types de denrées récupérées et distribuées Nombre d'actions collectives conduites 			



Fiche projet

Accueil dans le monde d'après

Projet quartier d'accueil de Cluny :

Nouvel Office de Tourisme et Centre d'interprétation

Orientation stratégique n°	2. Conforter un tourisme de qualité et sobre en énergie
Objectif opérationnel n°	2.1. Mieux accueillir dans les centres-bourgs /centre-villes
Action	Créer un quartier d'accueil en centre-ville de Cluny
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Clunisois
	EPCI
Description de l'action	La Communauté de Communes du Clunisois est porteuse d'un
	vaste projet « accueillir dans le monde d'après » qui porte une
	volonté de hausse de la qualité d'accueil sur l'ensemble de son
	territoire de compétence tout en développant sa sobriété
	environnementale. Au cœur de Cluny un vaste espace d'au
	moins 1000m2 entre Ville et Abbaye où se trouve actuellement
	l'office de tourisme reste en devenir après le bombardement de
	la Ville en août 44. La reconstruction y a refondé dans une
	certaine urgence les bâtiments principaux (dont l'actuel Office
	de Tourisme) et a laissé en espaces ouverts les 3/4 des
	tènements. Le tourisme s'étant par la suite considérablement
	développé, le lieu actuel construit en 1954 présente une
	exiguïté critique : 100 000 personnes accueillies annuellement
	dans un espace d'accueil de 55 m2. Cela pose tout une série de
	freins tant pour l'entrée de la Tour des Fromages (belvédère)
	située dans ses locaux que pour ses propres activités de soutien
	à l'économie touristique locale (promotion des événements,
	des hébergements des activités touristiques, culturelles
	sportives.). Par ailleurs, dans l'objectif de l'obtention d'un
	Label Unesco à Horizon 2025 pour les sites Clunisiens et pour
	·

Coût prévisionnel	mettre en médiation l'ensemble du territoire, l'idée d'une imbrication d'un centre d'interprétation au sein même de l'espace dévolu à l'Office parait comme une évidence. La Tour des Fromages, tour de l'abbaye et belvédère sur la ville peut trouver avec ses cinq niveaux actuellement « vides » de 20 m² chacun toute sa place dans ce projet de lieu d'interprétation. L'objectif serait d'y développer une médiation de qualité sur le patrimoine humain (bâti et immatériel) et naturel (géographie physique et zone natura 2000). A fin novembre 2021 le comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme de Cluny a pris délibération à l'unanimité pour l'engagement dans le projet. A fin 2021, une délibération équivalente sera prise côté Ville de Cluny (propriétaire actuel de l'ensemble du tènement) et la Communauté de Communes du Clunisois (maître d'ouvrage fléché pour le projet futur). Dès 2022 les études de faisabilité et architecturales seront lancées ainsi que les fouilles de sauvetage sur les espaces à bâtir. Les dépenses d'investissement seront connues plus précisément après les premières études mais on peut d'ores et déjà imaginer une fourchette de coût entre 500 000 et 1 500 000€. Bâtiment à énergie positive et espaces de vente
	augmentés devraient permettre de maitriser les coûts de fonctionnement avec un objectif de stabilité quant à l'existant.
Plan de financement	Arriver à 70 à 80% de financement externe, Plan Tourisme gouvernemental à mobiliser CRTE Ademe Région Dpt
Calendrier	 Engagement de principe : Délibérations des collectivités locales concernées décembre 2021 Etudes, fouilles archéo Printemps 2022 Financements, montage du dossier Projet architectural 2022 Déménagement, démarrage du Projet 2023 Construction 2024 Finalisation, /mobiliers début 2025
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation du lieu, hausse de la satisfaction des visiteurs.
proposés	



Fiche action

Réaménagement de la traversée du centre bourg de Joncy - Apaisement de la circulation et sécurisation des déplacements

Orientation stratégique n°	2.1 Mieux accueillir dans les centres bourg.
Action n°	2.1.2 Apaiser la circulation et partage de la voirie.
Maître d'ouvrage	Commune de Joncy
Description de l'action	Requalifier la rue principale (RD 983, Rue M. Signol, Grande rue) dans la traversée de la commune en facilitant l'accessibilité des cheminements piétons et conserver une offre de stationnement pour les résidents et les commerces. Encourager le développement des commerces de proximité et pérenniser les services à destination de la population. Améliorer l'aspect de la traversée en végétalisant une partie des aménagements et en réduisant l'artificialisation des sols. Projet en prolongement des aménagements déjà réalisés en centrebourg (Halle de marché place de la mairie) et de l'installation d'une borne de recharge (Auto-Vélo) pour favoriser l'évolution vers un mode de transport plus respectueux.
Partenaires	ATD et DRI (Département) ainsi que l'ensemble des acteurs lors d'une réunion publique. Cabinet 2AGE pour la maîtrise d'œuvre.
Coût prévisionnel	Phase préparatoire : 5 485€ Rue M. Signol – Grande Rue : 229 240€ Parking désartificialisé : 14 614€ Écluse végétalisée école : 20 999€ Aménagement entrée agglomération : 16 671€ Imprévus : 14 350€ Total : 301 359€

Plan de financement	État : DETR 35%;
	Département : Appel à projet ;
	Pacte de solidarité de la CC du Clunisois.
	Amendes de police
Calendrier	Demandes de subventions Février (DETR) et décembre
	(Appel à projet) 2022
	Début des travaux 4 ^{ème} trimestre 2022.
Indicateurs d'évaluation	
proposés	



Fiche action

Aménagement des placettes du centre-bourg de Saint-Ythaire - Sécurisation routière de la D126

Orientation stratégique n°	2.1 Mieux accueillir dans les centres bourg.
Action n°	2.1.2 Apaiser la circulation et partage de la voirie.
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ythaire
Description de l'action	Ce projet vise à la sécurisation de la traversée du bourg et du hameau de Bierre traversés par la D126. La circulation des véhicules est rapide et met en danger les riverains et les piétons qui y circulent, d'autant plus que la fréquentation de ces voies va s'accroître avec la création d'un parcours pédestre créé dans le cadre de la restaurations de quatre lavoirs de la commune.
	Vu les montants des travaux du présent dossier, ce projet se décompose en 2 phases de travaux faisant partie d'un même projet d'ensemble, mais réalisé en deux temps.
	Les enjeux des deux phases sont les suivants :
	• Embellissement de ce village typique de la ruralité du Clunisois, par une approche environnementale intégrant les enjeux d'aménagement durable. La requalification par la suppression du « béton » mis en œuvre dans les années 1950, et son remplacement par des matériaux adaptés aux changement climatiques pour retrouver une réelle approche environnementale dans ce projet de restructuration des places de Saint-Ythaire.
	Ces réaménagements prendront en compte la gestion des eaux pluviales, combinant l'utilisation de matériaux perméables, des tranchées drainantes, la végétalisation en pleine terre, et la plantation d'arbres et d'arbustes ou encore de haies

bocagères, l'ensemble préservant la biodiversité.

• L'aménagement des places, suivi de la création de rétrécissements de la départementale sur les mêmes principes que décrit au paragraphe 1.1, (plantation de haies bocagères) permettra une signalétique visuelle pour ralentir le trafic routier de part et d'autre du village. Les deux entrées du Bourg et du hameau de Bierre seront traitées spécifiquement vue leur dangerosité.

Une analyse du trafic sur la traversée du Bourg et du Hameau de Bierre (cf. note de la direction des routes et des infrastructures de décembre 2019) démontrant que les vitesses pratiquées sur ces tronçons étaient supérieures aux limitations en vigueur dans cette zone.

Au nombre de quatre (1re tranche), ces placettes sont issues de démolitions de bâtiments ou restructuration du réseaux routier dans la deuxième moitié du siècle dernier. A ce jour, elles nécessitent un réaménagement complet inscrit dans les obligations environnementales durables actuelles. La suppression du « béton des années 50 », le reprofilage routier autour d'elles et leur végétalisation entraînera des travaux conséquents dans le bourg du village.

Les aménagements des placettes autour de chaque lavoir, au nombre de 4 (le Bourg, Vaux, Montagny et Bierre), sont consécutives aux travaux de réhabilitation et de remise en eaux des lavoirs. Travaux en cours 2021/2022.

Les travaux quasi similaires de chaque place ont été étudiés par le CAUE de Saône et Loire en septembre 2018 et repris par le Bureau d'Etudes 2AGE - 71 LUX — en octobre/novembre 2021.

Suivra en 2023-2024 une deuxième phase de travaux d'aménagement place de la mairie et de sécurisation par rétrécissement de la chaussée (D126).

Partenaires Coût prévisionnel

Département, Région, CCC

OPERATIONS PHASE 1 ANNEE 2022-20223

place de la Pompe : 8 700 € HT

place des Citernes : 24 400 € HT

	place Grande Rue - Vaux : 17 900 € HT
	place du monuments aux morts : 15 900 € HT
	entrées village et sécurisation routière complémentaire : 43 700 € HT
	Divers honoraires AVP et maîtrise d'œuvre :15 000 € HT
	MONTANT TOTAL: HT :125 000 € TTC : 150 000 €
Plan de financement	Département : 35 000 €
	DETR : 25 000 €
	Région : 10 000 €
	Amendes de police : 5 000 €
	CCC:?
	Divers : 3 000 €
	Total des subventions : 78 000 €
	Emprunt communal : 47 000 €
	La phase de travaux 2 aura un budget estimatif de 80 000 €, subventionnable pour 50 000 €, à la charge de la commune pour 30 000€.
Calendrier	L'étude sera finalisée au 1er trimestre 2022. Les travaux pourraient débuter au printemps et une première phase achevée pour l'automne 2022. Une seconde phase sera lancée en fin d'année 2022 pour une réalisation avant l'été 2023.
Indicateurs d'évaluation	Suivi du calendrier
proposés	Suivi des coûts
	Evaluation de l'amélioration de la sécurité due à la baisse de la vitesse des véhicules



Fiche projet

Aménagement des entrées de bourg et hameaux et de la place du bourg

Orientation stratégique n°	2. Conforter un tourisme de qualité et sobre en énergie.
Action n°	2.1.2. Apaiser la circulation / partage de la voirie en faveur
	des modes doux
	2.3. Mettre en valeur le patrimoine
Maître d'ouvrage	Mairie de Blanot
	Commune
Description de l'action	Promouvoir un tourisme de qualité en encourageant les déplacements en mode doux et en tout premier lieu la marche à pied pour découvrir le patrimoine. Les aménagements nécessaires pour parvenir à cet objectif profiteront à tous, touristes et habitants et garantiront la sécurité des enfants dans leurs déplacements au sein du bourg et des hameaux. Il s'agit d'aménager les chaussées ainsi que des cheminements piétons notamment via une végétalisation des bordures de voies ce pour ralentir la vitesse des véhicules et donner priorité aux piétons et autres modes de déplacements doux.
Partenaires	Etudes réalisées par l'ATD et le CAUE. Recrutement d'un maître d'ouvrage à réaliser prochainement
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	Début 2022 : recrutement d'un maître d'œuvre spécialisé en voirie et paysage Courant 2022 : début des travaux avec une programmation planifiée sur plusieurs années.
Indicateurs d'évaluation	To the property of the propert
proposés	





Fiche projet

Mise en sécurité de la voie communale reliant les hameaux et du passage du bus scolaires à Flagy

Orientation stratégique n°	2. Conforter un tourisme de qualité et sobre en énergie.
Objectifs opérationnels n°	2.1.2. Apaiser la circulation / partage de la voirie en faveur
	des modes doux
	2.3. Mettre en valeur le patrimoine
Action	Sécurisation de voirie à Flagy et réfection de murs en pierre sèche
Maître d'ouvrage	Mairie de Flagy
	commune
Description de l'action	Réfection des murs de soutènement et finition des murets
	en pierre sèche ; Renforcement de la chaussée ; passage
	de bus scolaires sur voie étroite
Partenaires	Entreprise Jeandin (Maçonnerie) St Gengoux le National
	Entreprise Eiffage (Voirie) à Senozan
Coût prévisionnel	Murs de soutènement : 16 850 €
	Réfection chaussée : 12 560 €
Plan de financement	CD71:5200€
	Pacte de solidarité financière et fiscale CCC : 5070 €
	Autofinancement
Calendrier	Début travaux : mai 2022
	Fin travaux : septembre 2022
Indicateurs d'évaluation	
proposés	





Fiche Projet

Rénovation de l'église de Chiddes

Orientation stratégique n°	2. Conforter un tourisme de qualité et sobre en énergie
Action n°	2.3. Mettre en valeur le patrimoine
Maître d'ouvrage	Mairie de Chiddes
type	Commune
Description de l'action	L'église de Chiddes est inscrite au patrimoine.
	1/ La lave du transept nord a été rénovée en 2018. Celle du sud est en mauvais état et doit être rénovée aussi.
	2/ La cloche inscrite est déposée dans le transept nord sécurisé en cas de vol, mais le crépi dans les soubassements est très abîmé. Il convient de refaire le crépi intérieur des transepts nord et sud de l'église.
Partenaires	1/ Entreprise locale Martin Muriot, lavier qui est intervenu pour le transept nord. 2/ Entreprise local ASDRUBAL pour le crépi
Coût prévisionnel	1/ entre 25 000 et 30 000 euros pour la couverture en lave 2/ entre 5 000 et 10 000 pour le crépi ?
Plan de financement	Subvention de la DRAC (et du département ?)
Calendrier	2023 / 2024 (à définir)
Indicateurs d'évaluation proposés	





Fiche projet

Rénovation église, cure, calvaire de Saint- Martin-de-Salencey

Orientation stratégique nº	2 Confortor un tourismo de qualité et cobre en énergie
Orientation stratégique n°	2. Conforter un tourisme de qualité et sobre en énergie
Objectif opérationnel n°	2.3. Mettre en valeur le patrimoine vernaculaire
Action	Rénovation de l'église/cure/calvaire de Saint-Martin-de-
	Salencey
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Martin-de-Salencey
Description de l'action	Réfection de la toiture de l'annexe Cure (11 318.40 €ht)
	pour étanchéifier et pouvoir l'utiliser et pose de gouttières
	sur le bâtiment Cure (3 917.47 €ht) car en très mauvais état.
	Remise en place de la Croix des Landes (586.67 €ht) pour
	préserver les monuments historiques de la commune.
	Renfort corbeau porte d'entrée de l'église (1 416.79 €ht)
	suite aux aléas des années et des saison besoin de
	consolidation urgente.
Partenaires	Artisans locaux Devis accepté demande subvention en court
	(DETR 35%)
Coût prévisionnel	17 239.33 €ht de coût global de dépense de fonctionnent
	pour bâtiments communaux
Plan de financement	Fonds propres de la commun
Calendrier	Travaux prévus sur l'année 2022
Indicateurs d'évaluation	
proposés	



Fiche Projet

Manège multimodal à Cluny

Orientation stratégique n° Objectif stratégique 2.5. Développer les activités autour du cheval en Clunisois Action n° Rénover le manège multimodal de Cluny Cluny Commune Description de l'action De manière à répondre à la fois aux besoins du GIP en matière d'infrastructures mais également de permettre une utilisation multi modale de celles-ci pour répondre aux autres besoins du territoire le projet s'articule autour de deux infrastructures : - dune part un manège « multimodal », à construire à l'emplacement du manège brûlé, doté : d'une piste équestre de 70 x 30 pouvant accueillir de l'entraînement, de la formation et de la compétition ainsi que des spectacles équestres ou non équestres, d'espaces d'accueil du public et de restauration. - d'autre par, par l'achat de bâtiments existants situés à proximité du site, d'un pôle technique regroupant notamment : les espaces de stockage de fourrages, les garages et ateliers pour le matériel et les engins, la fumière, des bureaux et un salle du personnel ainsi que des logements pour l'hébergement d'intervenants extérieurs (jurys, chefs de pistes, stagiaires) Ces deux éléments combinés contribueront non seulement à consolider et pérenniser les activités hippiques à Cluny en offrant d'autres pistes de développement, mais également à mettre en cohérence l'ensemble du « pôle » prenant en compte le périmètre de sauvegarde et l'intégration paysagère de la nouvelle construction, le moindre recours aux infrastructures démontables ainsi que les contraintes logistiques de circulations et d'organisation des évènements.		
Action n° Rénover le manège multimodal de Cluny Commune De manière à répondre à la fois aux besoins du GIP en matière d'infrastructures mais également de permettre une utilisation multi modale de celles-ci pour répondre aux autres besoins du territoire le projet s'articule autour de deux infrastructures : - dune part un manège « multimodal », à construire à l'emplacement du manège brûlé, doté : d'une piste équestre de 70 x 30 pouvant accueillir de l'entraînement, de la formation et de la compétition ainsi que des spectacles équestres ou non équestres, d'espaces d'accueil du public et de restauration. - d'autre par, par l'achat de bâtiments existants situés à proximité du site, d'un pôle technique regroupant notamment : les espaces de stockage de fourrages, les garages et ateliers pour le matériel et les engins, la fumière, des bureaux et un salle du personnel ainsi que des logements pour l'hébergement d'intervenants extérieurs (jurys, chefs de pistes, stagiaires) Ces deux éléments combinés contribueront non seulement à consolider et pérenniser les activités hippiques à Cluny en offrant d'autres pistes de développement, mais également à mettre en cohérence l'ensemble du « pôle » prenant en compte le périmètre de sauvegarde et l'intégration paysagère de la nouvelle construction, le moindre recours aux infrastructures démontables ainsi que les contraintes logistiques de circulations et d'organisation des évènements.	Orientation stratégique n°	2. Conforter un tourisme de qualité et sobre en énergie.
Description de l'action De manière à répondre à la fois aux besoins du GIP en matière d'infrastructures mais également de permettre une utilisation multi modale de celles-ci pour répondre aux autres besoins du territoire le projet s'articule autour de deux infrastructures: - dune part un manège « multimodal », à construire à l'emplacement du manège brûlé, doté : d'une piste équestre de 70 x 30 pouvant accueillir de l'entraînement, de la formation et de la compétition ainsi que des spectacles équestres ou non équestres, d'espaces d'accueil du public et de restauration. - d'autre par, par l'achat de bâtiments existants situés à proximité du site, d'un pôle technique regroupant notamment : les espaces de stockage de fourrages, les garages et ateliers pour le matériel et les engins, la fumière, des bureaux et un salle du personnel ainsi que des logements pour l'hébergement d'intervenants extérieurs (jurys, chefs de pistes, stagiaires) Ces deux éléments combinés contribueront non seulement à consolider et pérenniser les activités hippiques à Cluny en offrant d'autres pistes de développement, mais également à mettre en cohérence l'ensemble du « pôle » prenant en compte le périmètre de sauvegarde et l'intégration paysagère de la nouvelle construction, le moindre recours aux infrastructures démontables ainsi que les contraintes logistiques de circulations et d'organisation des évènements.	Objectif stratégique	2.5. Développer les activités autour du cheval en Clunisois
Description de l'action De manière à répondre à la fois aux besoins du GIP en matière d'infrastructures mais également de permettre une utilisation multi modale de celles-ci pour répondre aux autres besoins du territoire le projet s'articule autour de deux infrastructures: - dune part un manège « multimodal », à construire à l'emplacement du manège brûlé, doté : d'une piste équestre de 70 x 30 pouvant accueillir de l'entraînement, de la formation et de la compétition ainsi que des spectacles équestres ou non équestres, d'espaces d'accueil du public et de restauration. - d'autre par, par l'achat de bâtiments existants situés à proximité du site, d'un pôle technique regroupant notamment : les espaces de stockage de fourrages, les garages et ateliers pour le matériel et les engins, la fumière, des bureaux et un salle du personnel ainsi que des logements pour l'hébergement d'intervenants extérieurs (jurys, chefs de pistes, stagiaires) Ces deux éléments combinés contribueront non seulement à consolider et pérenniser les activités hippiques à Cluny en offrant d'autres pistes de développement, mais également à mettre en cohérence l'ensemble du « pôle » prenant en compte le périmètre de sauvegarde et l'intégration paysagère de la nouvelle construction, le moindre recours aux infrastructures démontables ainsi que les contraintes logistiques de circulations et d'organisation des évènements.	Action n°	Rénover le manège multimodal de Cluny
De manière à répondre à la fois aux besoins du GIP en matière d'infrastructures mais également de permettre une utilisation multi modale de celles-ci pour répondre aux autres besoins du territoire le projet s'articule autour de deux infrastructures : - dune part un manège « multimodal », à construire à l'emplacement du manège brûlé, doté : d'une piste équestre de 70 x 30 pouvant accueillir de l'entraînement, de la formation et de la compétition ainsi que des spectacles équestres ou non équestres, d'espaces d'accueil du public et de restauration. - d'autre par, par l'achat de bâtiments existants situés à proximité du site, d'un pôle technique regroupant notamment : les espaces de stockage de fourrages, les garages et ateliers pour le matériel et les engins, la fumière, des bureaux et un salle du personnel ainsi que des logements pour l'hébergement d'intervenants extérieurs (jurys, chefs de pistes, stagiaires) Ces deux éléments combinés contribueront non seulement à consolider et pérenniser les activités hippiques à Cluny en offrant d'autres pistes de développement, mais également à mettre en cohérence l'ensemble du « pôle » prenant en compte le périmètre de sauvegarde et l'intégration paysagère de la nouvelle construction, le moindre recours aux infrastructures démontables ainsi que les contraintes logistiques de circulations et d'organisation des évènements.	Maître d'ouvrage	Cluny
d'infrastructures mais également de permettre une utilisation multi modale de celles-ci pour répondre aux autres besoins du territoire le projet s'articule autour de deux infrastructures : - dune part un manège « multimodal », à construire à l'emplacement du manège brûlé, doté : d'une piste équestre de 70 x 30 pouvant accueillir de l'entraînement, de la formation et de la compétition ainsi que des spectacles équestres ou non équestres, d'espaces d'accueil du public et de restauration. - d'autre par, par l'achat de bâtiments existants situés à proximité du site, d'un pôle technique regroupant notamment : les espaces de stockage de fourrages, les garages et ateliers pour le matériel et les engins, la fumière, des bureaux et un salle du personnel ainsi que des logements pour l'hébergement d'intervenants extérieurs (jurys, chefs de pistes, stagiaires) Ces deux éléments combinés contribueront non seulement à consolider et pérenniser les activités hippiques à Cluny en offrant d'autres pistes de développement, mais également à mettre en cohérence l'ensemble du « pôle » prenant en compte le périmètre de sauvegarde et l'intégration paysagère de la nouvelle construction, le moindre recours aux infrastructures démontables ainsi que les contraintes logistiques de circulations et d'organisation des évènements.		Commune
nouvelle construction, le moindre recours aux infrastructures démontables ainsi que les contraintes logistiques de circulations et d'organisation des évènements.	Description de l'action	De manière à répondre à la fois aux besoins du GIP en matière d'infrastructures mais également de permettre une utilisation multi modale de celles-ci pour répondre aux autres besoins du territoire le projet s'articule autour de deux infrastructures : - dune part un manège « multimodal », à construire à l'emplacement du manège brûlé, doté : d'une piste équestre de 70 x 30 pouvant accueillir de l'entraînement, de la formation et de la compétition ainsi que des spectacles équestres ou non équestres, d'espaces d'accueil du public et de restauration. - d'autre par, par l'achat de bâtiments existants situés à proximité du site, d'un pôle technique regroupant notamment : les espaces de stockage de fourrages, les garages et ateliers pour le matériel et les engins, la fumière, des bureaux et un salle du personnel ainsi que des logements pour l'hébergement d'intervenants extérieurs (jurys, chefs de pistes, stagiaires) Ces deux éléments combinés contribueront non seulement à consolider et pérenniser les activités hippiques à Cluny en offrant d'autres pistes de développement, mais également à mettre en cohérence l'ensemble du « pôle » prenant en compte
Partenaires Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Équivallée – Haras national		nouvelle construction, le moindre recours aux infrastructures démontables ainsi que les contraintes logistiques de
	Partenaires	Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Équivallée – Haras national

	de Cluny », outil de développement des activités équestres pour les collectivités actionnaires.
	Ce GIP, dont les actionnaires sont le Conseil Départemental de Saône et Loire, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation et la Ville de Cluny, valorise l'ensemble de ces emprises autour de quatre pôles d'activité :
	- le Pôle de compétition : organisation de concours hippiques, promotion de l'élevage, entraînement et perfectionnement, accueil de stages ;
	- le Haras national : visites guidées, spectacles et cabarets équestres, accueil de groupes (visites et animations), animations culturelles et touristiques, séminaires et accueil d'entreprises ;
	- le Centre équestre : enseignement collectif et particulier, sorties en compétition, écurie de propriétaires ;
	- le pôle formation : formations d'enseignants d'équitation (BPJEPS, DEJPEPS, AE - Animateur Équitation, CQP ASA), Sport études (section sportive équitation
Coût prévisionnel	3 992 154,90 € HT (voir infra)
Plan de financement	DETR Fonds Friches Fonds Eperon
Calendrier	Programmation et chiffrage détaillés disponibles
Indicateurs d'évaluation proposés	

DEPENSES		RECETTES PREVISIONNELLES				
		Plans de financ	ements successifs			Etat des dossiers
Bâtiments - Travaux	2 863 000,00 €	ETAT — Plan de	e Relance	65,00%	2 165 977,00 €	en cours d'instruction
Maîtrise d'œuvre	270 553,50 €	CD71 -	Projet structurant	7,50%	250 000 00 <i>E</i>	décision d'attribution reçue le 4-03-2021
Bureau de contrôle Coordinateur SPS	45 092,25 €	GIP (inclut	fonds propres)	3,50%	121 304,81 €	autofinancement
Etudes de sol	5 000,00 €	REGION amé	nagement sportif	4,50%	150 000,00 €	déposé le 23-11-2021
Divers et imprévus	143 150,00 €	Fonds EPERON		19,50%	650 000,00 €	montant attribué le 28- 04-2021
TOTAL HT	3 326 795,75 €	Tota	al HT		3 337 281,81 €	
TVA 20 %	665 359,15 €	FC TV	A 16.404 %		654 873,09 €	
TOTAL TTC	3 992 154,90 €	TOT	AL TTC		3 992 154,90 €	

total ht				
3 326 796,00 €	250 000,00 €	7,50%	departement	
	150 000,00 €	4,50%	region	
	2 165 977,00 €	65,11%	état plan de relance	
eperon	650 000,00 €	19,54%		
fonds propres	121 304,81 €	3,65%	23,18%	fonds privés

3 337 281,81 € 100,29% 10 486,06 €



Stratégie Climat Air Énergie et Stratégie carbone en Clunisois

Orientation stratégique n°	3. Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé
Action n°	3.1. Définir une stratégie bas carbone / stratégie climat air
	énergie volontaire et en décliner le plan d'action
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Clunisois EPCI
Description de l'action	Dans le cadre de sa démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS), la Communauté de Communes du Clunisois a entrepris volontairement l'élaboration d'une Stratégie Climat Air Énergie, sur le modèle des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) que les EPCI de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de réaliser. Le projet de territoire ayant pour objectif une neutralité carbone en 2040, la stratégie climat énergie du Clunisois s'inscrit dans cet objectif. Trois ateliers impliquant divers acteurs du territoire ont été organisés en 2020 et 2021 afin de présenter avec pédagogie les enjeux et de fixer ensemble des objectifs compatibles avec une neutralité carbone en 2040. Ces objectifs concernent les domaines de l'habitat, de l'agriculture et l'alimentation, la mobilité, la consommation, le numérique et le tourisme. La production encadrée d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire est un axe prioritaire qui rejoint le Plan de paysage. Afin d'établir un bilan carbone précis du Clunisois, des démarches auprès des entreprises du territoire sont prévues. Des fiches actions permettront de préciser pour chaque axe les indicateurs à suivre afin d'évaluer si la trajectoire est compatible avec la stratégie carbone. En 2022, la poursuite de la démarche comprend un plan d'adaptation au changement climatique avec un diagnostic de vulnérabilité.

	Des ateliers seront proposés aux élus et agents intercommunaux, aux habitants ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du territoire afin de s'approprier concrètement les changements et de tenir l'objectif d'une neutralité carbone en 2040.
Partenaires	Le projet est porté par la Communauté de communes du Clunisois (CCC). Au sein de la CCC, la vice-présidente Climat Énergie porte ce projet en lien avec tous les autres élus puisque la thématique du Climat est transversale. Les partenaires principaux de la stratégie climat air énergie en lien avec la démarche territoire à énergie positive sont l'ADEME, la DDT, la DREAL, la Région, le Département, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, l'Office du tourisme, l'Agence Technique Départementale (ATD), le Syndicat Départemental d'Energie de Sâone-et-Loire (SYDEL), la chambre d'agriculture, la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre de commerce et d'industrie. Le prochain Comité de pilotage aura lieu le 8.12.2021. La Stratégie Climat Air Energie sera présentée en conseil communautaire au premier trimestre 2022. Parallèlement chaque vice- président et commission est en lien avec un bureau d'étude afin de les accompagner vers des objectifs compatibles avec la neutralité carbone en 2040.
Coût prévisionnel	A définir Prestation extérieure 20 000€ TTC avec le recours à un bureau d'étude (définition de la stratégie carbone) et à des prestations extérieures pour l'animation d'ateliers d'adaptation au changement climatique.
Plan de financement	Fonds propres, ADEME, subventions publiques
Calendrier	Janvier-février 2022 : Présentation de la stratégie Climat Air Énergie en conseil communautaire Février-mai 2022 : phase de concertation : ateliers d'adaptation au changement climatique Suite du calendrier à définir en fonctions des fiches actions
Indicateurs d'évaluation	Les indicateurs seront définis avec les fiches actions
proposés	(actuellement en cours de rédaction).



Requalification du sanatorium de Bergesserin en scène nationale rurale et maison du geste

Orientations	2. Conforter un tourisme de qualité et sobre en énergie		
stratégiques n°	3. Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé		
Objectifs stratégiques n°	3.2. Développer un urbanisme raisonné, fondé sur la sobriété et		
	l'efficacité énergétique, et la réduction maximale de		
	l'artificialisation des sols		
	3.2.4. Requalifier / optimiser le bâti existant		
Action n°	2.4. Développer une scène nationale rurale en lien avec les		
	festivals locaux et une maison du geste en lien avec les artisans		
	d'art locaux		
Maître d'ouvrage	A identifier		
Description de l'action	Sur la commune de Bergesserin, un ancien sanatorium est en friche depuis une dizaine d'années. Un collectif d'acteurs publics et privés s'est constitué pour travailler à la requalification de cette friche de 14 000m² et remarquable d'un point de vue patrimoniale, à l'heure où beaucoup d'acteurs manquent de locaux sur notre territoire. Trois grands projets structurent les perspectives de requalification « Maison du geste » : le Clunisois regorge d'artisans aux savoirfaire réputés (céramique, lutherie, taille de pierre, etc.). La requalification du sanatorium permettra de rassembler des ateliers et des espaces de formation et d'exposition pour valoriser et développer ces activités.		
	« <u>Scène nationale rurale</u> » : le territoire rassemble un grand nombre d'associations culturelles qui ne disposent pas à ce jour d'un espace commun pour stocker du matériel, créer ou se		
	produire. Le sanatorium serait un lieu idéal pour répondre à ce		

	besoin, au-delà même des acteurs de notre territoire. Il serait aussi un moyen développer le tourisme et les manifestations culturelles à l'extérieur de Cluny. Par ailleurs, il est envisager de créer des logements et des espaces de bureaux, fonctions autrefois présentes dans le sanatorium.
	La Communauté de Communes anime le projet et la recherche de financements.
	L'Etablissement Public Foncier « Doubs BFC » porte l'acquisition du sanatorium.
	Une structure collective, probablement une société coopérative d'intérêt collectif est à créer.
Coût prévisionnel	Acquisition : 72 000€ Etudes pré-opérationnelles : 300 000€
	Travaux : 11 600 000€
	Maîtrise d'œuvre : 143 000€ Gestion foncière : 150 000€
	Aléas, frais financiers : 170 000€
Plan de financement	A construire
Pian de imancement	A construire
Calendrier	Ce projet ambitieux sera phasé de la façon suivante :
	2022 : acquisition, diagnostics pré-opérationnels, mise en sécurité des ouvrages, premières occupations sous forme de bail-précaire. 2023 : études techniques, premiers travaux sous forme de chantier école ou d'insertion. A partir de 2024 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Maison multiservices à Salornay-sur-Guye

Orientation stratégique n°	3. Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé
Objectif opérationnel	3.2.4. Requalifier / optimiser le bâti existant
Action n°	Création d'une maison multiservices à Salornay-sur-Guye
Maître d'ouvrage	Commune de Salornay sur Guye (Mairie)
Description de l'action	La commune de Salornay sur Guye souhaite faire l'acquisition, via l'Etablissement public foncier du Doubs, d'une friche immobilière en cœur de village. Le prix d'achat est déjà entendu pour 50000€, mais l'opération prend un peu de temps dans le cadre d'une succession. La commune préemptera si besoin. Le bien comprend une maison avec étage de 80 m2. Une grange attenante , qui occupa au fil de l'histoire plusieurs fonctions et activités autour de l'agriculture et du transport . Ce bâtiment jouxtant la maison de 180 m2 au sol est avec un étage de même surface . Une cave voutée semi-enterrée de 90m2 , le tout sur un terrain de 2400m2. Une voie piétonne pourrait aisément desservir la partie haute du village et faciliter la mobilité des habitants en difficulté de déplacement pédestre. Devenir une maison multi-services : Cet espace immobilier se conçoit comme un lieu dédié aux structures collectives ou en direction des habitants. L'étage du bâtiment central , complètement aménageable avec un ascenseur pourrait devenir un espace dévolu à la location de bureaux avec des cloisons modulables, en fonction des besoins spécifiques des locataires publics. Le rez-de-chaussée pourrait être réservé à une MAM ou une antenne du multi-accueil communautaire si nécessaire , avec

	une salle de réunions , et sur l'espace restant, (1/3) des bureaux partagés sur planning (mode coworking) à destination de professionnels de santé (de type: orthophoniste, ergothérapeute psychologue, spécialistes de médecine douces) sans pour autant de suite chercher un label maison de santé. La maison réhabilités pour de la location à un particulier (la configuration architecturale ne permet pas la location à PMR). Le terrain réaménagé , en espace végétalisé d'agrément. Sur la partie la plus proche du cœur de village la commune ferait don d'une parcelle à un bailleur social du terrain nécessaire à la construction de 3 ou 4 logements BEPOS PMR. La cave semi-enterrée sera réaménagée pour devenir une salle à disposition de collectifs, associations, pour des réunions , des activités Dans la rue de Chatille , en face du site un parking pourrait être aménagé sur un terrain appartenant déjà à la commune, en construisant un mur de soutènement car le terrain est en pente.
Partonairos	·
Coût prévisionnel Plan de financement	Qui? La commune, la CCC, la CAF, s'engage à quoi Location et mise à disposition d'espaces aménagés A cette date est-il acquis? En discussion pour partie et à discuter pour l'espace petite enfance Prochaine étape : affiner les intention et volontés partenariales Acquisition par l'EPF du Doubs et sécurisation du bâti (fuites dans la toiture) Confier le dossier à l'ATD pour l'étude de la rénovation et le chiffrage et l'accompagnement au montage financier Rôle? la commune maître d'ouvrage En dehors du prix d'acquisition , connu 50 000€ hors frais de notaire, le reste est un estimatif aux alentours de 700 000€. Fonds propres de la commune, subventions, emprunts dont la
	charge serait atténué par la location d'espaces réhabilités Préciser le dispositif financier mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens,)
Calendrier	Etude par ATD Début de réhabilitation du site fin 2022 début 2023 Pour la construction de logement BEPOS PMR, calendrier du bailleur social
Indicateurs d'évaluation proposés	Plan de réaménagement immobilier et aménagement du site par un architecte Coût prévisionnel chiffré courant 2022 Engagement de la communauté de communes ou engagement collectif de professionnels « assistantes maternelles » ;

Engagement locatifs de professionnels du soin



Restructuration et Rénovation énergétique de l'appartement situé au-dessus du local commercial

Orientation stratégique n°	3. Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé.
Action n°	3.2.4. Requalifier / optimiser le bâti existant ;
	3.2.5. Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Commune de Joncy
Description de l'action	Une supérette et une pompe à essence en libre-service ont remplacé en 2010 un commerce de fleuriste et de station-service sans activité depuis plusieurs années. A l'étage de ce bâtiment un logement de 100m2 accessible uniquement depuis le commerce est inoccupé car non isolé et sans sanitaires aux normes. La municipalité souhaite le réhabiliter pour permettre sa mise en location avec un accès direct depuis l'extérieur. Cela permettra d'accueillir une famille en centre bourg, de participer au maintien de l'école publique de la commune et de réduire l'offre de logements vacants. Une pré-étude a été réalisée par un atelier d'architecte.
Partenaires	Nous sommes dans la phase de recherche de partenaires pour nous assister et préparer le lancement d'un marché.
Coût prévisionnel	Menuiseries et isolation : 8 000 €HT Plomberie-sanitaire : 7 500 €HT Construction aménagement extension pour accès extérieur : 32 000 €HT Suivi-gestion chantier et imprévus 15% : 7 000 €

Plan de financement	Appels à projet
	DETR
	ADEME, ANAH, ADIL,
Calendrier	Appel d'offre 2024
	Fin des travaux 2025
Indicateurs d'évaluation	
proposés	



Isolation Salle Communale de SAINT-HURUGE

Orientation stratégique n°	3. Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé
Objectif opérationnel n°	3.2. Développer un urbanisme raisonné, fondé sur la sobriété et l'efficacité énergétique, et la réduction maximale de l'artificialisation des sols
Action n°	3.2.5. Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	MAIRIE de SAINT-HURUGE commune
Description de l'action	Ancienne école transformé au environ de 1970 en Salle Communale. - Grosse déperdition de chaleur par les fenêtres existantes sans double vitrage (surface vitrée très importante). Murs et plafond de la salle non isolés. Chauffage au gaz très onéreux : changement de chauffage à étudier.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	
proposés	



Changement de chauffage et amélioration énergétique bâtiment mairie-école-cantinelogement à Bergesserin

CRTE du CLUNISOIS

Orientation stratégique n°	3. Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé
Action n°	3.2.5. Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Commune de BERGESSERIN
Description de l'action	 Remplacement chaudière fuel par installation plus respectueuse de l'environnement Isolation du bâtiment dans son intégralité : isolation toiture, murs, (les huisseries ont déjà été changées antérieurement) Réhabilitation des locaux de la cantine : mise aux normes cuisine, diminution du bruit salle restaurant, Réhabilitation des locaux scolaires Reprise préau de l'école : toiture, poteaux, murs
Partenaires	Département – Etat – ATD 71 – CCC
Coût prévisionnel	Inconnu à ce jour car l'étude l'ATD 71 doit commencer son étude en janvier 2022 – premier rendez-vous fin octobre 2021
	Remplacement chaudière à fuel en priorité Isolation les locaux au maximum : toiture, murs,
	Réhabilitation locaux de la cantine et locaux scolaires, préau
	L'intégralité des travaux sera imputée à la section d'investissement
Plan de financement	Demandes de subventions : - Département : AAP - DETR ou DSIL - Fonds de concours de la CCC - Autofinancement

Calendrier	Travaux prévus sur plusieurs exercices de 2023 à 2025
Indicateurs d'évaluation	
proposés	



RENOVATION ENERGETIQUE du BATIMENT ECOLE de BLANOT

Orientation stratégique n°	3. Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé
Objectif opérationnel n°	3.2. Développer un urbanisme raisonné, fondé sur la sobriété
	et l'efficacité énergétique, et la réduction maximale de
	l'artificialisation des sols
Action n°	3.2.5. Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE BLANOT (71250)
Description de l'action	L'école de Blanot a été fermée en 2012.
	Projet de rénovation énergétique du bâtiment
	Comprenant RDC 56 m² ancienne école
	Etage : logement instituteur type F4 95 m2 en vue de créer un
	logement communal pour accueillir une famille
	Comble : 95 m ²
Partenaires	Mission ATD71 en attente
	Appel d'offre prévu début 2022 pour réalisation d'un audit
	énergétique.
	Prochaine étape : choix d'un maître d'œuvre pour réalisation
	des travaux
Coût prévisionnel	à ce stade coût prévisionnel inconnu
Plan de financement	demandes de subvention en 2022 et 2023 : Etat, CD 71
Calendrier	Prévision travaux 2023 - 2024
Indicateurs d'évaluation	Gain énergétique dans le cadre de la stratégie municipale et
proposés	communautaire de réduction des émissions CO2
	Bilan économique Travaux/rendement locatif



Restructuration et Rénovation énergétique de l'appartement situé au-dessus du local commercial

Orientation stratégique n°	3. Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé.
Action n°	3.2.4. Requalifier / optimiser le bâti existant ;
	3.2.5. Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Commune de Joncy
Description de l'action	Une supérette et une pompe à essence en libre-service ont remplacé en 2010 un commerce de fleuriste et de station-service sans activité depuis plusieurs années. A l'étage de ce bâtiment un logement de 100m2 accessible uniquement depuis le commerce est inoccupé car non isolé et sans sanitaires aux normes. La municipalité souhaite le réhabiliter pour permettre sa mise en location avec un accès direct depuis l'extérieur. Cela permettra d'accueillir une famille en centre bourg, de participer au maintien de l'école publique de la commune et de réduire l'offre de logements vacants. Une pré-étude a été réalisée par un atelier d'architecte.
Partenaires	Nous sommes dans la phase de recherche de partenaires pour nous assister et préparer le lancement d'un marché.
Coût prévisionnel	Menuiseries et isolation : 8 000 €HT Plomberie-sanitaire : 7 500 €HT Construction aménagement extension pour accès extérieur : 32 000 €HT Suivi-gestion chantier et imprévus 15% : 7 000 €
Plan de financement	Appels à projet

	DETR
	ADEME, ANAH, ADIL,
Calendrier	Appel d'offre 2024
	Fin des travaux 2025
Indicateurs d'évaluation	
proposés	



Rénovation énergétique d'un bâtiment communal

à Sigy-le-Châtel

Orientation stratégique n°	3. Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé
Objectif stratégique n°	3.2.5. Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics
Action	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal à Sigy-le-Châtel
Maître d'ouvrage	Mairie de Sigy-le-Châtel
Description de l'action	Projet de rénovation et isolation de la toiture, avec changement des huisseries pour un gain d'énergie. Rénovation des escaliers et peut-être changement du mode de chauffage.
Partenaires	Une première étude est en cours à l'ATD. beaucoup de retard (mars 2022?)
Coût prévisionnel	montage du dossier en 2022 pour travaux à réaliser en 2023
Plan de financement	En attente de devis
Calendrier	Demande de subvention en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	





RENOVATION ENERGETIQUE du BATIMENT ECOLE SAINT-ANDRE-LE-DESERT

Orientation stratégique n°	3. Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé
Objectif opérationnel n°	3.2.5. Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics
Action n°	Rénovation énergétique de l'école de Saint André le Désert
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : SAINT ANDRE LE DESERT Type COMMUNE
Description de l'action	L'école de St André le Désert est ancienne. Projet de rénovation énergétique du bâtiment Comprenant RDC 220 m² école – restaurant scolaire Etage: 130 m² logement type T5 Comble 130 m²
Partenaires	Actuellement l'ATD assure une mission D'AMO Appel d'offre le 26/11/2021 pour réalisation d'un audit énergétique. Prochaine étape : choix d'un maître d'œuvre pour réalisation des travaux
Coût prévisionnel	à ce stade coût prévisionnel inconnu
Plan de financement	demandes de subvention en 2022 et 2023
Calendrier	Prévision travaux fin 2022 et 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



Étude préopérationnelle d'OPAH

Orientation stratégique n°	3. Atteindre l'excellence énergétique du bâti public et privé
Objectif opérationnel n°	3.2. Développer un urbanisme raisonné, fondé sur la sobriété et l'efficacité énergétique, et la réduction maximale de l'artificialisation des sols
Action n°	3.2.6. Massifier la rénovation énergétique du bâti privé
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Clunisois EPCI
Description de l'action	La Communauté de Communes du Clunisois souhaite engager des actions en vue de la réhabilitation de logements existants sur son territoire, s'inscrivant dans la démarche de son projet de territoire. La réhabilitation des logements des propriétaires privés, qu'ils soient occupants ou bailleurs, doit être appréhendée dans le cadre d'une réflexion globale en matière d'amélioration de l'habitat avec l'ensemble des acteurs du domaine. L'étude pré-opérationnelle qui sera engagée vise à donner une connaissance approfondie de l'état du parc immobilier et de son occupation. Son attention portera sur le parc de logements vacants, les situations d'habitats indignes et de non-décence des logements, de la vulnérabilité énergétique des ménages et les difficultés de maintien à domicile ainsi que sur le potentiel d'amélioration thermiques et la préservation du bâti ancien. À partir d'éléments d'analyse et de cadrage, cette étude doit permettre à la Communauté de Communes de définir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux d'amélioration du parc ancien de l'ensemble de son territoire, au regard des évolutions continues des dispositifs des politiques nationale, régionale et infrarégionale en matière de rénovation énergétique, et en vue d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040. Par ailleurs, le prestataire retenu dans le cadre de la présente

consultation devra intégrer les modalités organisationnelles nécessaires au bon fonctionnement de la PTRE d'une part et l'OPAH associée au programme « Petite ville de Demain » d'autre part, dans le but de rendre lisible et claire la politique de l'habitat sur le territoire pour les usagers (Habitants, élus, professionnels de l'action sociale et du bâtiment). Ces modalités constitueront les engagements contractuels de la convention OPAH que la communauté de communes souhaite mettre en œuvre à la suite du PIG « Habiter Mieux » et en partenariat avec la ville de Cluny dans le cadre du programme « Petite ville de demain ». Ces actions devront s'inscrire dans le projet de territoire 2020 – 2026, en participant notamment : - à la mise en œuvre d'un plan d'action de lutte contre la vacance pour développer l'offre de logement adapté aux besoins du territoire et aux attentes des ménages, - à améliorer l'information et l'accompagnement des ménages et des communes sur les parcours de rénovation, - à améliorer l'aide à la pierre, - à informer et soutenir l'artisanat local sur les matériaux, et permettant la préservation du paysage et du bâti en rénovation. Elles s'inscriront également dans le Contrat de Relance de Transition Ecologique en cours d'élaboration, la Stratégie climat Air Energie portée volontairement par la communauté de communes du Clunisois et le Plan Paysage en cours d'élaboration. **Partenaires** - ANAH - Département de Saône-et-Loire (DILS) - Adil de Saône-et-Loire - Procivis Bourgogne Sud Allier - PETR Mâconnais Sud Bourgogne - CLIC du Clunisois - CAUE de Saône-et-Loire - UDAP de Saône-et-Loire - EPF du Doubs Bourgogne Franche Comté - SYDESL - et tout autre partenaire jugé pertinent Coût prévisionnel Coût à définir selon réponse de l'appel d'offres – estimation

entre 50 000 et 60 000 HT

 Subvention de l'ANAH à hauteur de 35% pour 50 000€ maximum HT Subvention de la caisse des dépôts et consignation dans le cadre du Programme Petite Ville de Demain Subvention du Département
Lancement de l'appel d'offre en décembre 2021 Lancement de l'étude sur 8 mois en février 2022 en trois phases : diagnostic (4 mois) – Analyse et Stratégie (3 mois) – Aide à la négociation et à la rédaction de la convention d'OPAH (1 mois). Pour une signature de la convention d'OPAH après validation par l'ensemble des instances exécutives des partenaires à la suite du Programme « Habiter Mieux » en Clunisois en Janvier 2023.
Ce diagnostic vise à mettre particulièrement en évidence :
- l'appréciation du contexte général du secteur étudié en tenant compte les résultats des opérations précédentes : Bilan du protocole « Habiter Mieux » , 2015-2019 Bilan de la convention DEPAR (LA POSTE-SOLIHA), 2018 Bilan provisoire du PIG « Habiter Mieux » en Clunisois, 2019- 2022
- la connaissance de la situation du marché immobilier et de son évolution (accession, demande locative, loyers), et notamment les potentiels effets de la crise sanitaire la connaissance de la vacance des logements et son évolution récente (localisation, causes,) - la connaissance des caractéristiques des tissus urbains, architecturaux, techniques et patrimoniaux, - la connaissance des populations logées, des besoins spécifiques de certaines catégories (personnes âgées, jeunes travailleurs, jeunes ménages) ainsi que de leurs ressources financières, - l'appréciation de l'état général du bâti, des caractéristiques de l'inconfort et un repérage des logements indignes (nombre de logements, d'immeubles, nature et intensité des problèmes et localisation géographique), - l'estimation de la performance énergétique du parc de logements, - le repérage et l'estimation des situations de vulnérabilité énergétique, - l'évaluation des potentialités de réhabilitation, - le repérage et l'analyse des copropriétés privées



Plan de mobilité simplifié du Clunisois

Orientation stratégique n°	5 : Encourager la mobilité durable
Action n°	5.1. Élaboration et déclinaison du plan de mobilité
Maître d'ouvrage	CC du Clunisois
	EPCI
Description de l'action	La CC du Clunisois a lancé en octobre 2021, avec l'appui du bureau d'études Tecurbis, une démarche d'élaboration d'un plan de mobilité simplifié. Cette démarche s'étalera sur une période 18 mois. Le plan de mobilité a vocation à constituer l'axe mobilité du Projet de territoire. Les attentes à l'égard du plan de mobilité sont : Réduire la part modale de la voiture individuelle au profit d'autres modes de déplacements moins polluants et moins consommateurs d'énergie, Favoriser l'intermodalité en développant, et en articulant, les transports collectifs, les déplacements à vélo, l'utilisation de véhicules partagés, le co-voiturage, le transport scolaire et les transports solidaires; Développer des services de mobilité à destination de la population, afin de permettre à chacun de pouvoir se déplacer; Identifier des solutions permettant d'optimiser le transport de marchandises et ainsi de réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre; Réduire les besoins de mobilité en contribuant à la redynamisation des centres bourgs et au développement des commerces itinérants. Afin de répondre au mieux aux besoins du territoire, cette stratégie sera co-construite avec l'ensemble des acteurs

	concernés.
	Le Plan de mobilité intégrera le plan d'action et la programmation pluriannuelle d'investissement du schéma directeur cyclable, dont l'élaboration a été engagée en 2020 et dont l'adoption est prévue courant 2022.
	Pour l'élaboration du plan de mobilité, la CC du Clunisois bénéficie d'une subvention de l'Ademe à hauteur de 50% du coût du prestataire, et de la banque des territoires à hauteur de 25%. Coût total de l'étude : 33 462 € Ademe : 16 731€ Banque des territoires : 8 366€
	La CC du Clunisois est lauréate de l'AAP AVELO 1 de l'Ademe. Dans ce cadre 2 conventions ont été signées avec L'Ademe: - Une convention pour le financement d'un poste de chargé de mission mobilités, en charge d'animer l'élaboration du schéma directeur cyclable, de janvier 2020 à décembre 2022 (60 000€ maximum de subvention), - Une convention pour le financement de services vélo et d'actions de sensibilisation, de janvier 2020 à fin janvier 2022 (60 000€ maximum de subvention).
	Afin d'alimenter la réflexion et la concertation dans le cadre du plan de mobilité, la CC du Clunisois souhaite expérimenter, dès 2022, des services de mobilité (voir le détails des services à expérimenter dans « coûts prévisionnels »).
Partenaires	La CC du Clunisois s'engage dans une démarche de planification de la mobilité des personnes, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.
Coût prévisionnel	Pour l'année 2022 Transport collectif pour les déplacements domicile — travail entre Cluny et Mâcon : - 15 000€ (fonctionnement) en 2022 pour la location longue durée d'un minibus électrique Extension d'une ligne de TAD entre Joncy et Montceau les Mines, à cheval sur la CU Montceau le Creusot et la CC du Clunisois : - 20 000€ (fonctionnement) en 2022, coût de la prestation de la CUCM pour l'extension de la ligne de
	TAD.

2

	 Mise en place de véhicules partagés : 200 000€ (fonctionnement), participation de la CC du Clunisois au financement des véhicules achetés par les communes. Service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique : 35 000€ (fonctionnement), coût du prestataire pour la gestion et la maintenance des vélos. Abris vélos sécurisés : 50 000€ (investissement) Jalonnement cyclable : 20 000€ (investissement), marquage au sol et panneaux de signalisation. Pistes cyclables :
	- 250 000€ (investissement)
Plan de financement	Financements à mobiliser: - Programme CEE mobilité inclusive, porté par le CLER, Auvergne Rhône-Alpes Energie et le Réseau des Agences régionales pour l'Environnement, pour la location longue durée de vélos à assistance électrique. - Programme ALVEOLE pour les abris vélos sécurisés, - Conseil départemental de Saône et Loire, au titre des amendes de police, pour le jalonnement cyclable, - France relance — appel à projet « aménagements cyclables en Bourgogne France Comté » pour les pistes cyclables
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



Acquisition rénovation de la gare de Cluny pour la création d'un pôle d'activités autour du vélo

Orientation stratégique n°	5. Encourager la mobilité durable
Objectif opérationnel n°	5.3. Faciliter l'usage du vélo en déclinant le plan d'action du schéma directeur cyclable
Action n°	Acquisition du rez-de-chaussée de l'ancienne gare de Cluny pour la création d'un pôle d'activités autour du vélo
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Clunisois EPCI
Description de l'action	Contexte: Depuis le 1 ^{er} juillet 2021, le département de Saône et Loire met à disposition de la CC du Clunisois des locaux, au rez-dechaussée de l'ancienne gare de Cluny (185 m² de superficie). Cela a permis à la CC du Clunisois d'installer, l'association la Vie cyclette en Clunisois avec son atelier d'auto-réparation de vélos et de permettre la poursuite de l'activité de location des Vélos de Cluny ainsi que de l'association Résistance et Déportation qui occupait déjà un local. Le département a mis à disposition de la CCC ce local pour une durée d'un an, dans la perspective de la cession de ce bien. La CCC souhaite acheter ces locaux, pour un montant de 65 000€ (estimation des domaines) et faire des travaux de remise aux normes pour un montant de 60 000€ TTC, dans la perspective de créer un pôle d'activités autour du vélo. La Vie cyclette en Clunisois est une association de bénévoles
	qui s'est constituée en 2020 pour faire la promotion des déplacements à vélo. C'est un partenaire précieux de la
	communauté de communes dans le cadre du projet vélo pour

	tous en Clunisois ¹ . L'association mène des actions de sensibilisation à la pratique du vélo, elle participe activement à la concertation dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur cyclable, elle anime un atelier d'auto-réparation de vélo et des séances de vélo école.
	Pour développer la pratique du vélo dans le Clunisois il est nécessaire d'avoir un lieu ressource où les habitants pourront trouver des conseils et du matériel pour réparer leurs vélos. Ce local est aussi un lieu où la vie cyclette stocke vieux vélos qu'elle remet ensuite en service. L'atelier vélo est mobile et peut se déplacer à la demande des communes. Audelà de l'atelier vélo, l'association a désormais un lieu où proposer des animations pour les enfants, des actions de sensibilisation à l'usage du vélo, des projections — débat etc.
	La poursuite de l'activité de location des Vélos de Cluny, même si elle est plutôt tournée vers un usage de loisirs, contribue également au développement des mobilités actives sur le territoire. Cette société a notamment développé un service de livraison à vélo à destination des restaurateurs pendant le confinement et travaille en partenariat avec la vie cyclette pour mettre à disposition des vélos dans le cadre des évènements de sensibilisation organisés sur le territoire.
Partenaires	La CC du Clunisois s'engage à acheter et remettre aux normes les locaux du rez de chaussée de l'ancienne gare de Cluny La CCC a délibéré en faveur de l'acquisition de ces locaux pour un montant de 65 000€ Prochaine étape / action à entreprendre : Demande de subvention à la l'Etat (via la DSIL) et à la Région pour cofinancer l'acquisition remise aux normes.
	La CC du Clunisois prévoit d'acheter les locaux, de les remettre aux normes et ensuite de mettre à disposition un local à la Vie cyclette, un local à l'association résistance et déportation (installée ici depuis plusieurs années) et de louer un local aux vélos de Cluny.
Coût prévisionnel	Investissement : 65 0000€ HT Travaux de remise aux normes (électricité, peinture, huisseries) : 55 000€ HT
Plan de financement	DETR / DSIL : 71 000€

¹ Projet pour lequel la CC du Clunisois est soutenue par l'Ademe dans le cadre du programme de subvention AVE-LO 1
2 AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

	Région : 20 000€
Calendrier	Juillet 2022: Acquisition des locaux
	Octobre 2022 : Lancement des travaux
	Novembre 2022 : Achèvement des travaux
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes touchées par les activités proposées au
proposés	sein du pôle vélo du Clunisois.



Fiche action

Projet Alimentaire Territorial du Clunisois CRTE du Clunisois

Orientation stratégique n°	6. Favoriser et diversifier l'agriculture locale pour promouvoir une alimentation durable
Action n°	6.1. Élaborer un diagnostic et un projet alimentaire territorial
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Clunisois
	EPCI
Description de l'action	La communauté de communes du Clunisois est un territoire rural et agricole, très peu dense. Plusieurs initiatives ont déjà été portées par la communauté de communes sur la thématique de l'alimentation et de l'agriculture depuis plusieurs années (restauration collective, accompagnement via Natura 2000, construction du laboratoire agroalimentaire Melting Popote, accompagnement de la laiterie Bernard). Fin 2020, elle a souhaité pousser plus loin les actions autour de l'alimentation en vue de la relocaliser et de limiter son effet sur l'environnement, en lien avec le projet de territoire de la communauté de communes. Les données de la chaîne alimentaire sont bien connues par les différents techniciens et élus de la communauté de communes, mais il reste à rassembler ces connaissances et à approfondir l'analyse de la contribution et du potentiel d'évolution de chaque maillon de cette chaîne. C'est ainsi qu'elle a été lauréate fin 2020 d'un appel à projet DRAAF – ADEME pour l'émergence d'un PAT. L'objectif de la CC du Clunisois est d'identifier et accompagner les actions ou initiatives qui permettent de tendre vers une certaine autonomie alimentaire durable du territoire. Les axes principaux de la démarche déjà engagée sont : -le foncier agricole, -la gestion de l'eau, -l'abattage de proximité,

-le développement d'une alimentation durable, locale et biologique, notamment en restauration collective,

-la lutte contre le gaspillage alimentaire,

-l'accès à une alimentation de qualité pour les personnes en situation précaire.

Une étude sur l'empreinte environnementale de la chaîne alimentaire sur le territoire de la CC est en cours. Le PAT est le cadre du travail de co-construction nécessaire à l'atteinte des objectifs. Il mène à la fois des actions de diagnostic, de veille, de formation et de sensibilisation, ainsi que l'accompagnement de projet d'investissement pour la mise en œuvre de projets permettant le développement et la valorisation de filières locales et des circuits de proximité (ainsi, en termes d'investissement, plusieurs projets émergent des réflexions du PAT et des partenaires impliqués : la construction d'un abattoir de proximité, la réalisation d'une cuisine centrale, l'acquisition de foncier agricole pour le test et l'installation d'activités agricoles).

Véritable enjeu de développement durable, le PAT aura des impacts économiques, sociaux et environnementaux sur l'ensemble de la chaîne, que ce soit au niveau des acteurs économiques et au niveau des habitants du territoire.

Partenaires

Un comité de pilotage composé de différents acteurs de la chaîne alimentaire a été mis en place dès début 2021. Il est composé des organismes suivants : SIRTOM de la Vallée de la Grosne, Groupement d'achat La Marande Bio, Terre de Liens, Semeurs du possible, ABC Davayé, Usine de Massilly, Le Pont, CERD, Centre d'étude et de ressources sur la diversification, PETR Mâconnais Sud Bourgogne, Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC, BIO Bourgogne, Chambre d'Agriculture 71, Chambre de Commerce et d'Industrie 71, Chambre des métiers et de l'artisanat, Département de Saône-et-Loire, Association Pour un Abattoir de Proximité, SAFER, Melting Popote, Greniers d'Abondance, DRAAF, ADEME, ainsi que différents services de la communauté de communes (environnement aménagement, économie). Sa composition peut évoluer au fil du temps. Ces partenaires s'engagent à participer au comité de pilotage et aux comités techniques les concernant. Ils participent au copilotage du PAT, contribuent techniquement à la mise en place d'actions de différents ordres, et contribuent à l'émulation collective autour du PAT.

Coût prévisionnel	Postes de dépense :
Cout previsionne	- fonctionnement :
	- études et actions : 28 000 €
	- investissement :
	- projet d'abattoir : 1 000 000 €
	- projet de cuisine centrale : 1 000 000 €
DI 1 C	- acquisition de foncier agricole : 60 000 €
Plan de financement	Concernant le fonctionnement, les financements de la phase
	d'émergence du PAT sont de l'ordre de 70 % en termes de
	fonctionnement, sur un budget total de 111 250 € pour la période
	2021-2023 (financements DRAAF – ADEME).
	Ces financements seront probablement sollicités à nouveau pour
	les années suivantes.
	Concernant les projets d'investissement, toutes les possibilités de
	financement seront explorées (crédit de droit commun, dotation,
	contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens,
	appel à projet,). Le projet d'acquisition foncière pourrait aboutir
	en 2022-2023.
	Les investissements pour les autres projets seront plus lointains
	mais nécessiteront dès 2022-2023 la réalisation d'études de
	faisabilité, par la communauté de communes ou ses partenaires.
Calendrier	2021 – 2023 : phase d'émergence du PAT : diagnostic, plan
	d'actions concerté, premières actions, engagement de réflexions
	sur des actions d'investissement
	2022-2023 : études de faisabilité projets d'investissement,
	éventuellement acquisition de foncier agricole, recherche de
	financements pour assurer la continuité du PAT
	à partir de 2023 : reconnaissance du PAT niveau 2, recherche de
	financements pour les investissements
Indicateurs d'évaluation	- indicateurs choisis dans le cadre du plan d'actions
proposés	- nombre de réunions de comité de pilotage, comité technique, et
	implication des acteurs
	·



Réaménagement de la cuisine de l'hôpital de La Guiche en vue de la transformer en cuisine centrale mutualisée (hôpital/cantines)

Orientation stratégique	6. Favoriser et diversifier l'agriculture locale pour promouvoir une
n°	alimentation durable
Action n°	6.4. Favoriser les circuits courts
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Clunisois
	EPCI
Description de l'action	La toute récente inspection des services de l'Etat a validé le fonctionnement de la cuisine actuelle pour 4 ans. Néanmoins, celle-ci est vétuste, très difficilement adaptable aux normes en vigueur.
	Dans ce contexte le projet consiste à transformer l'ancienne buanderie de l'hôpital en cuisine centrale, destinée non seulement à l'Hôpital (220 rationnaires), mais aussi au groupe scolaire (40 rationnaires), et à de la production pour livraison à domicile (avec possibilité de développer en cas de réhabilitation des logements vacants autour de l'hôpital qui pourraient devenir une résidence seniors). Ce bâtiment de 400 m² environ a des caractéristiques bien adaptées à cette évolution de destination : liaison avec l'hôpital par couloir souterrain permettant la liaison chaude, monte-charge (à réhabiliter), situation de plain-pied, très accessible sur les 4 côtés, facilité d'accès et de stationnement pour les véhicules, etc. Ce projet s'inscrira dans le cadre du PAT, en permettant le développement d'une restauration collective de qualité, valorisant les productions locales actuelles et futures (l'équipement du territoire en outils de transformation est un facteur d'attractivité pour les porteurs de projet).

Partenaires	Hôpital de la Guiche
	ccc
	Préfecture
	Région
	Département
	Commune de La Guiche
	écoles voisines
Coût prévisionnel	Estimé de l'ordre de 1 M€
Plan de financement	L'Hôpital de la Guiche pourrait consacrer 400 k€ à ce projet, en utilisant les montants qui avaient été provisionnés pour
	transformer la cuisine actuelle en cuisine relais, ce qui pourrait
	représenter une petite moitié du montant global de
	transformation de la buanderie en cuisine centrale.
Calendrier	À définir
Indicateurs d'évaluation	Nombre de repas réalisés / an par catégorie d'usages (hôpital,
proposés	écoles, etc.)



Achat de la Forêt de l'Hôpital de Cluny pour créer un espace forestier d'innovation et de démonstration en Clunisois

à La Vineuse-sur-Frégande

Orientation stratégique n°	7. Gérer durablement les ressources naturelles
Objectif opérationnel n°	7.2. Développer la transformation et l'utilisation du bois en Clunisois
Action	Achat de la Forêt de l'Hôpital de Cluny pour créer un espace forestier d'innovation et de démonstration en Clunisois
Maître d'ouvrage	MO principal identifié : Communauté de Communes du Clunisois
	Type : EPCI
Maître d'ouvrage	MO temporaire : Établissement Public Foncier Doubs BFC
	Type : EPIC
	MO partenaires identifiés : Forêts Vivantes (association), Communes, Région BFC
Description de l'action	Achat de la Forêt de l'Hôpital de Cluny (60 ha) pour créer un espace forestier d'innovation et de démonstration en Clunisois
	La volonté première de la Communauté de Communes du Clunisois est de gérer cette forêt comme un espace d'expérimentation reconnu, dans les domaines suivants :
	- La gestion collective et intégrée de forêts publiques, par la création d'une structure juridique de type syndicat de gestion intercommunal, groupement forestier ou par d'autres outils à imaginer permettant d'intégrer directement des acteurs de la filière locale et les habitants dans la gouvernance de la forêt.

Cette gestion collective aura pour but de rassembler les acteurs forestiers du Clunisois et d'adapter les orientations de gestion, de commercialisation et d'aménagement de la forêt en fonction des attentes des élus du territoire, des professionnels, des habitants et des divers usagers.

- De l'adaptation des forêts aux changements climatiques, par l'expérimentation d'itinéraires sylvicoles nouveaux et la mise en œuvre de traitements sylvicoles propices à la résilience des peuplements.
- De l'écologie forestière, en favorisant la diversité des peuplements en matière d'essences objectives et leurs modes de gestions, tout en améliorant la fonctionnalité des écosystèmes et la continuité écologique de la trame forestière du massif. Les choix de gestion favorisant les peuplements diversifiés et composés d'essences autochtones seront privilégiés pour répondre aux exigences écologiques des espèces et habitats naturels présents actuellement.
- De l'exploitation forestière, en utilisant des méthodes d'exploitation garant de la préservation de la qualité des sols et des milieux. Des interventions de qualités seront réalisées par l'intermédiaire d'entreprises de travaux forestiers locales formées aux enjeux du site.
- De la transformation des bois issus des récoltes par le développement d'une filière bois locale décarbonée, respectueuse de la forêt et de ses acteurs. La structure de gestion veillera à expérimenter des modes de commercialisation des bois privilégiant une transformation et une utilisation en circuit court de la matière.
- De la recherche de nouveaux procédés de valorisation des bois, en s'appuyant sur le Labo Bois de l'ENSAM de Cluny. Notamment en participant aux travaux menés actuellement par le Labo : déroulage du douglas et valorisation des chênes de qualités secondaires en menuiserie.
- De la formation, en faisant de cette forêt un lieu d'échanges et de transmission des savoirs.

Partenaires

Gouvernance collective de la forêt par : CCC, Communes (?) Forêts Vivantes (?), Région BFC (?)

EPF : Négociation (proposition financière au vendeur en cours), achat et transmission de la forêt une fois le montage financier

	effectué par les porteurs du projet.
	Financeurs : CCC, Région BFC via le fond régional d'investissement forestier (mobilisation du fond d'acquisition en discussion depuis fin 2021)
Coût prévisionnel	Acquisition de la forêt (droit de propriété) : 700 000€
Plan de financement	Financements à mobiliser :
	 Plan d'accélération de l'investissement Régional : mesure 46 (Démonstration et promotion de la faisabilité d'une gestion forestière multifonctionnelle – volet acquisition)
	Pour les apports non financiers : Temps d'animation du chargé de mission forêt/bois de la CCC.
Calendrier	Achat de la forêt par l'EPF 2022
	Transmission au MO final : 2023/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Achat de la forêt effectué : Oui/non



Production de fenêtres avec des carrelets de LVL en chêne de qualité secondaire issu du Clunisois

Orientation stratégique n°	7. Gérer durablement les ressources naturelles
Objectif opérationnel n°	7.2. Développer la transformation et l'utilisation du bois en Clunisois
Action n°	7.2.1. Valoriser les chênes de qualité secondaire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Clunisois (CCC)
	EPCI
Description de l'action	Intérêt du projet Ce projet répond à plusieurs objectifs structurants du projet de territoire de la Communauté de Communes du Clunisois (CCC): développer le tissu industriel local, créer des emplois locaux, valoriser la ressource bois locale. Ce projet illustre parfaitement la stratégie bas-carbone et économie circulaire développée par la CCC.
	Le projet consiste à transformer le chêne local de qualité secondaire, aujourd'hui sous-exploité et sous-valorisé, en un produit technique appelé « carrelet de LVL », destiné notamment à être utilisé dans la fabrication locale de fenêtres. Ce projet est porté par un collectif réunissant des acteurs publics (CCC et ENSAM) et des acteurs privés (OXXO, DUCERF, COMAS, Menuiserie&Ebénisterie Pontoise).
	Historique et caractéristiques principales du projet Ce projet est né il y a quelques années, après une première étude menée par l'ENSAM destinée à proposer des débouchés innovants pour la ressource locale de chêne de qualité secondaire, qui est sous-exploitée et sous-valorisée. Un des débouchés proposés est un produit technique appelé

« carrelet de LVL », constitué de placages obtenus par déroulage de chênes de qualité secondaire. Ce produit a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique réalisée par l'ENSAM en 2018, financée par la CCC, qui a conclu à la faisabilité technique de ce produit.

Un collectif s'est monté entretemps, animé par la CCC, afin de faire avancer collectivement le projet. Ce collectif a pris la décision récemment de donner suite à cette étude de faisabilité technique de 2018, en lançant une étude préopérationnelle ainsi qu'une étude d'expérimentation technique d'un équipement de déroulage.

Dimensionnement

Dans une première approche décrite par l'ENSAM, la mise en place de l'unité de production des carrelets de LVL envisagée permettrait la création d'une quinzaine d'emploi sur le territoire, avec un investissement prévisionnel d'environ 2.5 millions d'€. Cette unité de production permettrait la fabrication de 1100m3 de carrelets de LVL, permettant la fabrication de 60 fenêtres à double-vantaux par jour.

Partenaires

CCC: animation du collectif et de la dynamique de projet.

ENSAM: développement technique.

Groupe COMAS : maîtrise de la partie « déroulage » du

procédé.

Groupe DUCERF : maîtrise de la partie « aboutage » du

procédé.

OXXO et Menuiserie&Ebénisterie Pontoise : appui et conseils

sur les caractéristiques requises des carrelets de LVL destinés à

des huisseries.

La décision de lancer une étude pré-opérationnelle ainsi qu'une étude d'expérimentation technique d'un équipement de déroulage a été prise en décembre 2021. Le collectif avance désormais sur la finalisation du contenu de ces deux études, sur les recherches de financements et les options de portage.

Coût prévisionnel

Les chiffres ci-dessous sont uniquement des ordres de grandeur, le chiffrage détaillé étant en cours d'élaboration.

Etude pré-opérationnelle : 130k€

	Charres de nameral : 701·C
	Charges de personnel : 70k€
	Chargé d'étude
	Matériel & Equipements : 2k€
	Pour le chargé d'étude
	Prestations externes : 50k€
	Etudes techniques, frais de portage
	Autres achats et services : 8k€
	Consommables, matériaux, déplacements
	Etude d'expérimentation d'un équipement de déroulage :
	<u>170k€</u>
	Matériel & Equipements : 130k€
	Equipement de déroulage et accessoires
	Prestations externes : 35k€
	Accompagnement technique
	Autres achats et services : 5k€
	Consommables, matériaux, déplacements
Plan de financement	Les financements identifiés à ce jour sont des subventions publiques : Adème, Région Bourgogne-France-Comté, BPI France, Contrat Régional Bois Forêt, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
	Un financement complémentaire de la part de partenaires privés est également envisagé, en complément des subventions publiques.
Calendrier	Etude pré-opérationnelle: prévue en 2022-2023 (en fonction de la date de démarrage effective de l'étude; la durée prévue de l'étude est d'un an).
	Etude d'expérimentation technique : prévue en 2022-2023, pour prendre en compte les délais d'approvisionnement de l'équipement visé.
Indicateurs d'évaluation	Produit « carrelet de LVL » validé par le FCBA
proposés	Equipement de déroulage validé
p. oposes	Modèle économique détaillé et validé
	Organisation opérationnelle du procédé industriel détaillée



Fiche action

Animation du site Natura 2000 n°Fr2601016 Forêts, bocage et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois

Orientation stratégique n°	7. Gérer durablement les ressources naturelles
Objectif opérationnel n°	7.3. Agir en faveur de la conservation des espèces
Action n°	7.3.1. Portage de l'animation Natura 2000 (mise en œuvre du plan d'action du document d'objectifs)
Maître d'ouvrage	Europe
Maître d'ouvrage	Etat (DREAL Bourgogne Franche Comté et DDT 71)
Description de l'action	Le site Natura 2000 du Clunisois créé en 2007 est animé par la communauté de communes du Clunisois depuis 2009. Après avoir réalisé un Document d'objectifs validé en 2013, la communauté de commune est en phase d'animation des 41 mesures du « DOCOB » sur tout ou partie de 51 communes (6 EPCI) pour une surface de 45 065 hectares. Agriculteurs, forestiers et propriétaires concernés peuvent solliciter des « contrats Natura 2000 » visant à préserver la biodiversité locale et notamment 7 espèces et 41 habitats d'intérêt communautaire.
Partenaires	L'ensemble des partenaires (chambre d'agriculture, ONF, OFB, association de protection de l'environnement, représentants des collectivités locales, services de l'Etat, etc) se réunit annuellement lors d'un comité de pilotage qui décide des orientations d'actions à mener.
Coût prévisionnel	A l'heure actuelle 1,5 ETP sont attribués à l'animation du site Natura 2000. Ponctuellement, des vacations et / ou stagiaires viennent renforcer l'équipe.

Plan de financement	Le financement est intégralement pris en charge par l'Europe via des fonds FEADER et par l'Etat. Chaque année, des demandes de financement et de paiements sont réalisées auprès des services de l'Etat (DDT 71).
Calendrier	Chaque année, des études scientifiques sont menées afin de suivre les espèces et habitats naturels ciblés. Des campagnes de contractualisation de MAEC (mesures agro environnementales et climatiques)sont régulièrement réalisées auprès des agriculteurs.
Indicateurs d'évaluation proposés	Les comptes rendus des comités de suivis du site Natura 2000 recensent le nombre d'actions réalisées.

Fiche action

« Territoire zéro chômeur de longue durée »

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation
	Type
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation
	Type
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Quis'engage à quoi A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,, les

	valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation	
proposés	

fiche action « épicerie solidaire »

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation
	Type
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation
	Туре
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Qui
	s'engage à quoi
	A cette date est-il acquis? en discussion ? à
	discuter?
	Prochaine étape / action à entreprendre
	Rôle ?
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,, les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils

	prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation	
proposés	



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet

Réalisation d'Atlas de la Biodiversité à l'échelle communale ou intercommunale

Orientation stratégique n°	7. Gérer durablement les ressources naturelles
Objectif opérationnel n°	7.3. Agir en faveur de la conservation des espèces
Action n°	7.3.2. Faire des Atlas de la biodiversité communaux
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Clunisois
Description de l'action	Véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC de la biodiversité offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné. La mise en œuvre d'un ABC s'appuie sur trois axes essentiels :
	- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio- économiques et les citoyens à la biodiversité ;
	- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés ;
	- faciliter la prise en compte de la biodiversité et aider à la prise de décisions lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.
Partenaires	OFB, Société d'Histoire Naturelle d'Autun, Conservatoire Botanique National
Coût prévisionnel	10 à 30 000 € / commune
Plan de financement	Réponse à appel à projet OFB (Office Français de la Biodiversité) : Financement 80% reste à charge Collectivités locales : 20%
Calendrier	2022 à 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nb d'abécédécaires réalisés



Aménagement de la place du monument aux morts de Jalogny

Orientation stratégique n°	7. Gérer durablement les ressources naturelles
Objectif stratégique n°	7.4. Préserver la ressource en eau
Action n°	7.4.2. Végétaliser
Maître d'ouvrage	Commune de Jalogny 2 route de Saunat – 71250 JALOGNY
Maître d'ouvrage	MAIRIE – Bureau d'Etudes – FREDON ?
Description de l'action	Restructuration et végétalisation de la place du monument aux morts et réorganisation de l'espace.
	Prise en compte des besoins des habitants pour une meilleure utilisation de l'espace.
	Augmentation de la perméabilité des sols (végétalisation).
Partenaires	FREDON – ATD 71
Coût prévisionnel	100 000.00 € HT
Plan de financement	CRTE Département de Saône-et-Loire REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Calendrier	Montage du dossier (étude) : 2022 Recherche de financement : 2022 Travaux : 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	



Végétalisation du cimetière de Jalogny

Orientation stratégique n°	7. Gérer durablement les ressources naturelles
Objectif opérationnel n°	7.4. Préserver la ressource en eau
Action n°	7.4.2. Végétaliser
Maître d'ouvrage	Commune de Jalogny
	2 route de Saunat – 71250 JALOGNY
Maître d'ouvrage	MAIRIE
Description de l'action	Végétalisation du cimetière dans le cadre de la
	démarche zéro phyto.
	Facilité d'entretien et conservation de l'espace vert.
Partenaires	FREDON
Coût prévisionnel	?
Plan de financement	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
	AGENCE DE L'EAU
	CRTE
Calendrier	Travaux : automne 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Aménagement du cimetière de Chiddes :

drainage des eaux pluviales de l'église et création d'un jardin du souvenir

Orientation stratégique n°	7. Gérer durablement les ressources naturelles
Objectif opérationnel n°	7.4. Préserver la ressource en eau
Action n°	7.4.3. Améliorer l'utilisation des eaux pluviales (stockage, bassins de rétention, remplacement d'usage, par infiltration,) sur les bâtiments publics et privés 7.4.2. Végétaliser
Maître d'ouvrage	Mairie de Chiddes
Туре	Commune
Description de l'action	L'église n'a pas de chéneaux (interdits car inscrite aux monuments historiques). Le cimetière est autour de l'église et le sable de ses allées coule sur la route : nécessité de créer des caniveaux pour drainer et évacuer les eaux. Expérimentation de végétalisation des allées du cimetière à prévoir ? + Création d'un jardin du souvenir.
Partenaires	Entreprise locale Bosselet
Coût prévisionnel	entre 5000 et 6000 €
Plan de financement	Subvention AAP 2022
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation	



ASSAINISSEMENT COLLECTIF à CORCELLES

Saint-Clément-sur-Guye

Orientation stratégique n°	7. Gérer durablement les ressources naturelles
Objectif stratégique n°	7.4. Préserver la ressource en eau
Action n°	7.4.5. Amélioration du traitement des eaux usées
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE ST CLEMENT SUR GUYE
Tuno	communa
Type	commune
Description de l'action	Mise en place d'un traitement (filtre à roseaux,) en bout
	de réseau de collecte existant
Partenaires	Demande ATD 71 : en attente de réponse
Coût prévisionnel	100 000€ en Investissement
Plan de financement	Non connu à ce jour
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation	
proposés	



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche Projet

Plan territorial de paysage

mouvoir nos paysages
se en œuvre d'un Plan Paysage
auté de communes du Clunisois
tés paysagères et patrimoniales sont les principaux e visite dans le Clunisois. Habitat préservé, qualité des de vie, richesse du patrimoine historique Il n'en pas moins que, cette dernière décennie, les paysages ois ont connu des changements importants, ent au niveau des forêts, des haies, des pratiques des constructions, des impacts en lien avec le ent climatique Aujourd'hui, ces évolutions et la écologique dans laquelle la communauté de es est engagée depuis quelques années déjà (actions êt, la biodiversité, TEPOS, la mobilité),, soulèvent la de la préservation des paysages dans les années à els seront nos paysages de demain ? Comment ons-nous nos futurs modes de vie pour préserver la enos espaces de vie et l'identité de notre territoire ? pondre et préparer les actions de demain, la auté de communes s'engage dans l'élaboration d'un paysage d'ici 2 ans qui vise la production au sein du pôle ment - en concertation avec les élus, partenaires, ocaux et habitants – ce nouvel outil avec diagnostic et tions concret à l'appui. Ition du Plan de paysage permettra de réfléchir au lien et patrimonial et intégration des énergies renouvelables, un climat de consensus et d'avancer dans la réflexion de

l'aménagement d'un territoire patrimonial sur le long terme dans le cadre des changements climatiques.

Rappel de l'historique du projet : Un Plan Paysage a été élaboré en 2013-2014 par le Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus (PAH) et couvre une partie du territoire de la CCC actuelle. Face aux évolutions de la CCC, de son territoire et de ses paysages, aux enjeux de transition écologique (Stratégie Air Climat Energie), l'élaboration d'un Plan de paysage à l'échelle de la CCC de Communes du Clunisois (CCC), a pour objectif à présent d'aller plus loin notamment avec une réelle phase 3 de mise en place d'actions. Ce plan d'actions sera mis en œuvre notamment au travers d'un PLUI, qui sera l'outil réglementaire de la transition écologique souhaitée sur le territoire, fruit du travail collaboratif réalisé autour du paysage, mais aussi avec la stratégie climat air énergie. Le plan de paysage concerne l'ensemble du territoire de la CCC (450 km², 42 communes, 14 438 habitants).

Partenaires

Le projet est porté par la Communauté de Communes du Clunisois (CCC) Au sein de la CCC, c'est le Vice-président à l'aménagement de l'espace -avec la commission qu'il anime -qui portera le projet. Au regard des enjeux que touche le plan paysage, les élus en lien avec la transition écologique seront associés à la réflexion et invités à siéger au COPIL. 3 partenaires principaux au sein du COPOL : l'Office du Tourisme du Clunisois (OT), le Pays d'arts et d'histoires entre Cluny et Tournus (PAH), le CAUE de Saône-et-Loire. D'autres partenaires seront mobilisés notamment la Chambre d'agriculture 71, la DDT, l'Ademe, les services de la CCC (tel que Natura 2000, la Charte Forestière et TEPOS), l'UDAP, l'ONF et le FAPPAH (fédération des associations partenaires du PAH). Le COPIL se réunira tous les quatre mois environ, soit 6 rencontres pendant les deux ans que dureront le projet. D'autres acteurs représentatifs de la société civile pourront être intégrés au COPIL, notamment pour renforcer la co-construction avec les citoyens.

Un 1er COPIL restreint s'est tenu en juin 2021. Actuellement le projet est en phase de consolidation, avec la rencontre de chaque membre du COPIL, suite au recrutement du chargé plan de paysage en octobre dernier.

Prochaine étape : réunion du COPIL complet et lancement de la phase de concertations élus / partenaires / habitants en vue de la préparation de la consultation

Coût prévisionnel Plan de financement	Prestations extérieures : recours à un bureau d'étude (diagnostic, plan d'actions) – budget 60 000 euros Fonds propres + aide publique (ADEME). Total budget 116 545
Calendrier	euros. Les principales phases du projet d'ici octobre 2023 : • phase de concertations, étude préalable et préparation
	 de l' appel d'offre phase de consultation bureau d'étude (AO) phase d'élaboration du plan de paysage (diagnostic – chiffrage – plan d'actions) conjointe avec phase de coconstruction et d'animation du projet (coordination, communication, animation auprès des habitants et acteurs locaux)
Indicateurs d'évaluation	Au cours de l'élaboration du projet :
proposés	 mise en place d'un tableau de bord et d'outils de suivi nombre acteurs locaux/habitants rencontrés



Achat et rénovation d'un bâtiment pour faire des logements pour familles monoparentales à Bonnay

Orientation	10. Répondre aux attentes et besoins des habitants de tous âges		
stratégique n°			
Action n°	10.1. Soutenir la création de services en direction de la petite enfance		
Maître d'ouvrage	Bonnay Commune		
Description de l'action	La maison DEMORON est une réponse à un problème social important dont la fréquence s'accroît		
	En Bourgogne-Franche-Comté, une famille sur cinq ne compte qu'un seul parent, une part qui a doublé en 25 ans. La région compte 71 300 familles monoparentales. Ces familles ont le plus souvent à leur tête une femme et leur taux de pauvreté est 3 fois plus élevé que la normale.		
	121 000 enfants sont concernées par cette situation, dont 13 000 de moins de 4 ans. Les femmes représentent 80 % de cette population et un quart des parents élevant seuls leurs enfants ne travaillent pas.		
	38 % des familles monoparentales se trouvent en dessous du seuil de pauvreté. Autant de raisons qui justifient l'engagement de la commune de Bonnay » (Source INSEE)		
	• Un projet social s'inscrivant dans l'esprit de notre village: ouverture, partage, « vivre ensemble »,		
	• Un projet solidaire, structurant, innovant, inédit dans la région , dynamisant, impliquant, fédérant, et répondant à un besoin social important,		
	La maison DEMORON est un lieu de séjour pour des femmes isolées avec enfants. Elle leur propose un accueil temporaire entre la sortie des centres d'hébergement d'urgence et un logement autonome.		
	Elle se compose de plusieurs appartements et d'espaces partagés.		

Elle est gérée par un organisme social. Elle est encadrée au quotidien par des hôtes professionnels

<u>Ses objectifs</u>... Accompagner des mères isolées, en situation de vulnérabilité économique et sociale ;

Faire en sorte qu'au terme de leur séjour, elles soient autonomes, en capacité de gérer leur quotidien et de prendre en charge l'éducation de leurs enfants.

<u>Un projet pour le village</u>... Constituer un espace fédérateur, tremplin de projets pour notre commune, notre territoire, notre RPI;

Créer un lieu de partage et d'accueil, ouvert à tous les habitants ;

Une réponse aux enjeux des territoires ruraux...

Renforcer les solidarités et instaurer une synergie entre les personnes dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social ;

Apporter notre contribution à la réduction des exclusions ;

Faire vivre un territoire par le développement économique et social en accueillant de nouvelles familles ;

Utiliser et rénover le patrimoine local dans des projets de service public ;

Assurer le maintien d'un RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) et des emplois qui y sont associés,

Consolider les liens intergénérationnels.

Les familles accueillies seront des mères isolées et en difficulté, fragilisées par un accident ou évènement de la vie, préparant un projet d'insertion, avec au moins un enfant de 3 à 11 ans, avec ressources, pour une période d'hébergement allant de 6 à 24 mois, renouvelable.

La structure proposera des services d'hébergement, d'accompagnement social, d'insertion professionnelle, d'accompagnement éducatif

<u>La structure côté familles</u>: Des animations collectives ayant pour objectif de retrouver estime de soi et autonomie;

Moments de vie collective proposés aux familles ;

	Confection en commun de repas ; Groupe de paroles ;
	Découverte du territoire , du patrimoine local ; Journées à thèmes
	Implication progressive des résidentes volontaires dans le tissu associatif local; Ateliers participatifs et ouverts aux habitants.
	<u>La structure côté mamans</u> : Un suivi individuel autour d'un projet personnalisé (lorsque les enfants sont à l'école);
	Accompagnement des mères dans leur restructuration personnelle, professionnelle, sociale, parentalité ;
	Ces soutiens se font en collaboration avec les services sociaux, maison de santé, etc.
	<u>La structure côté enfants</u> : Un accompagnement collectif et individuel tenant compte de l'histoire personnelle de chacun ;
	Un lien fort avec l'école pour une coéducation positive ;
	Un encadrement des enfants scolaire et extra scolaire ;
	Un accompagnement par les hôtes dans la vie quotidienne.
Partenaires	Un projet à co-construire avec des partenaires :
Partenaires	Un projet à co-construire avec des partenaires : Les habitants, la commune ;
Partenaires	
Partenaires	Les habitants, la commune ;
Partenaires	Les habitants, la commune ; Le Département, la Région ;
Partenaires	Les habitants, la commune ; Le Département, la Région ; La communauté de communes du Clunisois ;
Partenaires	Les habitants, la commune ; Le Département, la Région ; La communauté de communes du Clunisois ; Les enseignants du Regroupement Pédagogique Intercommunal ;
Partenaires	Les habitants, la commune ; Le Département, la Région ; La communauté de communes du Clunisois ; Les enseignants du Regroupement Pédagogique Intercommunal ; La CAF, La MSA ;
Partenaires	Les habitants, la commune ; Le Département, la Région ; La communauté de communes du Clunisois ; Les enseignants du Regroupement Pédagogique Intercommunal ; La CAF, La MSA ; Un organisme gestionnaire de la Maison Demoron ; La Direction Départementale de la cohésion sociale et de la
Partenaires	Les habitants, la commune ; Le Département, la Région ; La communauté de communes du Clunisois ; Les enseignants du Regroupement Pédagogique Intercommunal ; La CAF, La MSA ; Un organisme gestionnaire de la Maison Demoron ; La Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ;
Partenaires	Les habitants, la commune ; Le Département, la Région ; La communauté de communes du Clunisois ; Les enseignants du Regroupement Pédagogique Intercommunal ; La CAF, La MSA ; Un organisme gestionnaire de la Maison Demoron ; La Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ; L'Union européenne (via le fonds LEADER-FEADER) ;
Partenaires	Les habitants, la commune ; Le Département, la Région ; La communauté de communes du Clunisois ; Les enseignants du Regroupement Pédagogique Intercommunal ; La CAF, La MSA ; Un organisme gestionnaire de la Maison Demoron ; La Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ; L'Union européenne (via le fonds LEADER-FEADER) ; L'état, la préfecture ;

Plan de financement	DETR
	etc. (à définir)
Calendrier	Achat par l'EPF en décembre 2021
	Étude financière ATD en 2022
	Étude de faisabilité du projet en 2022
	Etude de l'aisabilité du projet en 2022
Indicateurs	Nombre de familles monoparentales accueillies
d'évaluation proposés	



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

FICHE ACTION

Bus itinérant « Chez Marguerite », café citoyen nomade

CRTE du CLUNISOIS

Orientation	11. Proposer une offre culturelle territorialisée de qualité
stratégique n°	
Action n°	11.3. Mailler le territoire de lieux de culture et de rencontres et de solidarités
Maître d'ouvrage	FOYER RURAL DE GRAND SECTEUR CLUNISOIS
Туре	Association loi 1901
Description de l'action	En 2020, Le FRGS et le Réseau Social et Solidaire du Clunisois ont mis en place un Bus Itinérant « Chez Marguerite, café citoyen nomade » dans une volonté de mieux vivre ensemble, créer un lieu de proximité entre les habitants des villages et les professionnels intervenant dans le bus (domaine social, économique, culturel, santé, éducation, numérique), créer un lien de confiance par la revalorisation des habitants.
	Cette action tend à contribuer à la lutte contre la précarité sociale des zones rurales, renforcer les solidarités, maintenir et développer des actions pour favoriser le lien social, développer le pouvoir d'agir. En 2021, le bus Marguerite a réalisé ses premières déambulations / expérimentations avec l'implication de 10 villages pour 50 jours de déambulations qui ont mobilisé 43 intervenants professionnels au sein de 15 organisations, 15 artistes, 33 élus, 27 associations, 92 bénévoles et 3 collectifs d'habitants pour 1735 visiteurs bénéficiaires.
	Les points forts : - Un travail de préparation et de construction des programmes sur mesure avec les acteurs. - La diversité des partenaires parties prenantes du projet, diversité des animations. Le croisement des professionnels de différents secteurs qui ont pu appréhender le champ d'actions des uns et des autres. - Les mise à disposition de nombreux intervenants professionnels par les partenaires du projet (226 heures).

- Une pratique d'animation ouverte favorisant la prise en compte des événements de la vie locale et l'attention portée aux sollicitations rencontrées. Prendre « la couleur » de l'endroit visité et en même temps rendre possible l'extraordinaire.

Avec pour conséquence :

- La valorisation de compétences et de projets locaux, l'animation de très petit village, la mobilisation d'équipes accueillantes qui à cette occasion ont pu s'interroger sur ce qu'elles voulaient mettre en avant au niveau de leur village.
- La multiplicité des moyens utilisés pour solliciter les visiteurs (expositions, débats, discussions, porteur de paroles, jeux ...)

En 2022, l'animatrice chargée du projet s'attachera à :

- faciliter la participation des habitants en respectant une démarche inclusive
- développer le lien social et permettre l'accessibilité à la culture et à l'informatique
- coordonner l'ensemble des partenaires
- faire le lien avec les communes en développant des relations de proximité
- favoriser l'accessibilité aux services publics
- Renforcer les dynamiques collectives villageoises
- Susciter des réflexions sur l'engagement citoyen et les nouvelles solidarités à mettre en place

Les spécificités de 2022 :

- Retour sur les lieux de la déambulation 2021 pour mesurer l'impact de ce type de prestations avec un retour dans les communes déjà traversées.
- Elargissement et extension de la zone d'intervention afin de pouvoir couvrir l'ensemble de la communauté de communes.
- Renforcement des déambulations dites de voisinage pour favoriser les mutualisations entre communes et les projets intercommunaux
- Elaboration d'outils de communication qui puissent conceptualiser la démarche et permettre la transférabilité dans d'autres secteurs
- Travail sur des méthodes pédagogiques qui feront l'objet de fiches concernant l'intervention dans l'espace public et ses exigences.
- Participation au développement de l'emploi par des rencontres et un relai de l'info liée au territoire zéro chômeur

Partenaires

De nombreux partenariats de « compétences » pour l'animation des étapes : SIRTOM de la vallée de la Grosne, PETR Mâconnais sud Bourgogne, services de la Communauté de communes du Clunisois, Maison départementale des solidarités, Pays d'Arts et d'Histoire,

Comité départemental Handisport, associations à caractère social (sauvegarde 71, Le Pont) ... ont mis à disposition des professionnels pour animer des temps de rencontre avec les habitants. La majorité de ces partenariats ont montré leur intérêt pour maintenir des actions collectives en 2022.

Cette action a bénéficié en 2021 des soutiens financiers nécessaires pour le

	déploiement des étapes sur le territoire notamment via une subvention accordée par le département pour le recrutement d'une coordinatrice via le plan pauvreté. En 2022, le poste sera maintenu. La CAF, la MSA et la Communauté de communes sont également des partenaires financiers de cette action.
Coût prévisionnel	DEPENSES ANNUELLES Achats (matières et fournitures) 2400 Services extéri (location, assurances, entretien) 5494 Autres services extérieurs (Artistes, communication, déplacements) 9450 Charges de personnel 40200 Autres charges de gestion courante 744 Charges fixes de fonctionnement 1500 Investissement amortissements 13 971
Plan de financement	Les crédits mobilisés fonctionnement Plan précarité conseil départemental 14 000 (en cours de notification contrat de 15 000 sur 2021 2022)) et Etat 14 000 (en cours de notification contrat de 15 000 euros sur 2021 2022) FONJEP 7100 accordé
	Réseaux sociaux MSA et CAF 15000 (MSA appel a projets en cours 2021 222 / CAF 5000 euros) Collectivités Communauté de communes 7500 (subvention annuelle) Conseil régional (appel à projets 2022) 7000 Fonds privés 8100
	Investissements fonds privés <u>8351</u> Valorisation du temps de travail Partenaires compétences 350 h x 15 <u>5250</u> Coordination et suivi du projet par des bénévoles 800 h x 15 <u>12000</u> De nouvelles sources de financement seront à trouver pour renforcer et pérenniser cette action au-delà du plan pauvreté (fin 2022). Les couts de fonctionnement doivent trouver leur pérennité dans des contractualisations pluriannuelles avec la CAF et la communauté de communes
Calendrier	Préparation des déambulations avec les villages de Janvier à MARS Réunions mensuelles du comité de pilotage Avril Octobre : Déambulations Octobre Décembre : Evaluation, réalisation d'outils de communication
Indicateurs	EVALUATION: Au regard des objectifs, indicateurs d'évaluation de la nouvelle action
d'évaluation proposés	 Nombre d'habitants ayant participé aux animations proposées par le bus Nombre de communes concernées Nombre d'ateliers / manifestations proposées Types d'actions proposées Partenariats et compétences mises en place
	Questions évaluatives retenues :

liées aux objectifs de cohésion sociale :

Cette expérimentation développe t'elle des démarches inclusives ?
La mobilisation des habitants des zones isolées s'est elle confirmée ?
L'implication des hommes et des femmes a t'elle été la même ?
La démarche proposée a t'elle rassemblé des publics d'âges différents ?
Les animations proposées ont-elles favorisées une interconnaissance et des rencontres intergénérationnelles ?

<u>Liées à l'isolement :</u>

La démarche a-t-elle favorisé la prise de contact avec des publics isolés ? Les cafés débats ont-ils permis l'émergence de paroles citoyennes ? La régularité du passage du bus a-t-elle développé de la confiance et engager de nouveaux comportements ?

Ces animations ont-elles permis aux responsables associatifs locaux de relancer une dynamique

Liées à l'accessibilité des services :

Le passage du bus a-t-il favorisé la connaissance et l'utilisation de services publics ? L'utilisation de ces services a-t-elle fait émergée de nouveaux besoins ? Ces fréquentations locales ont-elles permis aux bénéficiaires de se diriger vers les services

des villes avoisinantes (ex Cluny)

Liées à l'engagement citoyen :

la déambulation du bus a t'elle transformé les habitudes de travail des acteurs sociaux et culturels ?

La dimension territoriale a t'elle permise de mutualiser les approches et les moyens ?

Au cours du programme de nouveaux comportements ont-ils été constatés ?

Quels types de participation ont été engagés ? Quels sont les impacts constatés sur le territoire ?



Aménagement d'un parc public en centre-bourg de Cortevaix

Orientation stratégique n° 1.	a. 11. Proposer une offre
	culturelle territorialisée de qualité
Action n°	11.3. Mailler le territoire de lieux de culture et de
	rencontres et de solidarités
Maître d'ouvrage	Mairie de Cortevaix
	commune
Description de l'action	Aménagement d'un parc public en centre-bourg attenant
	à la MAM
Partenaires	Département
	Etat
Coût prévisionnel	160 000 € environ
Plan de financement	Subventions
	Autofinancement commune
Calendrier	Fin 2022/2023
Indicateurs d'évaluation	
proposés	



« Culture solidaire »

Orientation stratégique n°	11. Proposer une offre culturelle territorialisée de qualité
Action n°	11.4. Renforcement du dispositif « culture solidaire » entre le réseau social et solidaire du Clunisois et les associations culturelles locales
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Clunisois EPCI
Description de l'action	Dans le cadre de l'action Culture Solidaire , création d'un « pass solidarité culture » (nom à définir) afin de faciliter l'accès à la culture aux personnes aux ressources modestes. Une action en faveur de la démocratisation de la culture et en soutien à la reprise d'activité des associations culturelles.
	Une expérimentation est déjà en cours sur le territoire de la communauté de communes coordonnée par un agent France Services dans le cadre de ses missions de chargé de projets solidaires. L'office du tourisme et une quinzaine d'associations culturelles organisatrices de spectacles sont associés en 2021. Cela nous permet de proposer des tarifs réduits ou la gratuité sur un nombre limité de places (spectacles, festivals, projections de films / documentaires, etc).
	A ce jour, l'agent, en lien avec les associations culturelles faisant leur offre de réduction, communique l'information aux professionnels du réseau social et solidaire qui inscrivent avec leur expertise certains de leurs bénéficiaires. L'agent centralise ses inscriptions et les communique aux associations organisatrices. Les familles sont privilégiées. Dans certains cas, où la billetterie est gérée par l'Office du tourisme, l'inscription est possible via la plateforme en ligne.
	Grâce au déploiement d'un « pass solidarité culture » cette action pourrait être renforcer et diffuser plus largement : avec une

	structuration de l'offre et des moyens humains pour la communication et diffusion.
Partenaires	Office du tourisme du Clunisois
	Services Culturel de la ville de Cluny
	Services sociaux de la ville de Cluny
	Services sociaux du département
	 Réseau Social et Solidaire du Clunisois
	CCAS des villages du Clunisois
	➤ Création d'un comité de pilotage, avec l'élaboration d'un cahier des charges et d'une charte de fonctionnement.
Coût prévisionnel	Coût à définir en comité de pilotage en fonction du cahier des charges et du nombre d'associations partenaires.
Plan de financement	Subvention aux associations culturelles participantes (à définir dans un cahier des charges avec approbation par le comité de pilotage) Plan de communication
Calendrier	Réunion avec l'ensemble des partenaires et création du Comité de Pilotage Déploiement du dispositif pour la saison culturelle 2022-23 (septembre 2022)
Indicateurs d'évaluation	Nombre de bénéficiaires, d'associations participantes, et de membres
proposés	du comité de pilotage



Aménagement du terrain communal et installation d'un terrain multisports à proximité de l'école de Bergesserin

CRTE du CLUNISOIS

Orientation stratégique n°	10. Répondre aux attentes et besoins des habitants de
	tous âges
	12. Favoriser l'accès au sport pour tous
Action n°	10.2. Favoriser l'implication des jeunes du territoires
	12.2. Créer de nouveaux équipements sportifs
Maître d'ouvrage	COMMUNE de BERGESSERIN
Description de l'action	Ces installations sont faites :
	- Pour répondre au besoin d'effectuer différents sports pour les enfants de l'école
	- Pour répondre à la demande des enfants pendant la pause méridienne (cantine du RPI sur le même site)
	- Pour répondre à une demande des familles locales et de
	celles qui viennent en vacances notamment au gîte familial
	- Installation sur le terrain où il y a déjà des jeux pour petits
	- Aménagement du terrain pour créer un espace pour les
	jeux de boule, pétanque, molky,
	- Réfection mur entrée et sécurisation accès pour
	empêcher l'accès de tout véhicule à moteur
	- installation récupérateur d'eau toiture préau de l'école
	délimitant le terrain : eau utilisée pour arroser les
	plantations communales, le jardin des écoliers,
Partenaires	Département - Etat
	Entreprises spécialisées rencontrées pour terrain
	multisports
	Entreprise locale TP
Coût prévisionnel	60 000 € HT estimés : devis en attente
	Préparation de tout le terrain par entreprise TP:

	décaissage, mise à niveau, ghorre, installation récupérateur d'eau, Réfection mur soutènement en pierres par entreprise maçonnerie et installation barrières pour limiter l'accès Fourniture et installation d'un terrain multisports: L'intégralité des travaux sera imputée à la section d'investissement
Plan de financement	Demandes de subventions : - Département : Récupérateur d'eau et AAP - DETR - Fonds de concours de la CCC - Autofinancement - A étudier nouveau dispositif annoncé en octobre 2021
Calendrier	Travaux prévus durant les congés scolaire d'été 2022 Fin des travaux : septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Itinérance France Services

CRTE du CLUNISOIS

Orientation stratégique n°	13. Faciliter l'inclusion numérique et l'accès aux services publics
Action n°	13.3. Accompagner les usagers dans tous leurs usages du numérique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Clunisois EPCI
Description de l'action	Mise en place d'un « car des services » (camping-car aménagé) afin de favoriser le déploiement des missions France Services sur l'ensemble du territoire et rendre les servies accessible à tous. Partant du constat : • Territoire rural d'une superficie de 371,84 km²
	 Cluny, siège de la communauté de communes centralisant l'ensemble des services actuels de son établissement France Services est excentré (sud-est). Forte dépendance au transport automobile et aux énergies fossiles des habitants. Avec cette dépendance, la mobilité est une problématique clairement identifiée (personnes âgées, personnes ne disposant pas de voiture ou avec très peu de ressources, rareté des transports en commun, etc). Disparition des services publics et des commerces dans de nombreuses communes. L'itinérance France Services est l'un des trois projets d'intérêt commun identifiés dans les réunions préparatoires du projet de territoire (p.66) pour le voisinage nord-ouest (communes de Joncy, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Huruge, Saint-Martin-la-Patrouille, Burzy)
	➤ constat étayé dans le projet territoire 2020-2026 approuvé en conseil communautaire et annexé.

	 Suite à nos expérimentations en cours : Succès de la permanence hebdomadaire actuelle France services à Salornay-sur-Guye. (commune plus centrale, les plages de rendez-vous de la conseillère sur place sont toute mobilisées) Retours positifs des rendez-vous estivaux « aide aux démarches » à travers le bus Marguerite avec trois villages (un dispositif de médiation nomade piloté par l'association FRGS)
Partenaires	INTERNE: car est un support de médiation pouvant servir ponctuellement à des actions d'animation / sensibilisation de chargés de mission de la communauté de communes EXTERNE: partenaire du réseau social et solidaire, pour des permanences en binôme (ex: Maison départementale des Solidarités) A étudier selon la disponibilité, et le partage de l'espace possible en fonction de l'aménagement du car.
Coût prévisionnel	Car (coûts hors taxe) = Achat: 50 000 € HT Aménagement store, régulateur de charge, etc): 4 000 € Equipement numérique: 1 000 € Carte grise: 350 € Assurance: 400 € Frais d'entretien annualisé (révision, pneumatique, etc): 400 € Charge de personnel / an (coût employeur) = 2 ETP = 32 760 X 2 = 65 520 € Soit INVESTISSEMENT = 55 000 € FONCTIONNEMENT = 66 670 €
Plan de financement	Subvention annuelle de fonctionnement (ANCT) liée à la création d'un nouvel établissement France Services (sous réserve de l'éligibilité auprès de la Préfecture) = 30 000 € AAP Département « 1.22 – Accessibilité des services au public » / « Bus France Services » (80% sur l'investissement du car) = 48 000 € Valorisation : 2 ETP (2 agents et 27 heures d'ouverture hebdomadaire pour prétendre au financement et cahier des charges France Services, ajouter 8h de trajet par semaine) = Voir si reconduite en 2022 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2021 lié aux dépenses d'investissement pour la mise en place d'un bus France Services, avec les 2 dotations de Banque des Territoires et Préfecture.

Calendrier	 Etapes préalables : Etude et concertation avec la commission « Economie, services au public » de la Communauté de Communes – Concertation et conventionnement avec les services Préfecture : labellisation du nouvel établissement Achat d'un camping-car Aménagement du car et conventionnement avec les communes Recrutement du personnel / formation Pour un déploiement du car avec une 1ère phase d'expérimentation fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de villages couverts, nombre de bénéficiaires accueillis, nombre de demandes traitées, questionnaire de satisfaction, etc

Exemple d'un des 30 bus France Services déployés sur les territoires en 2021 par le biais de l'AMI :



Déplacement de Joël Giraud dans le Lot-et-Garonne - Inauguration du bus des services publics de la communauté de communes Cauvaldor (Dordogne), labellisé « France services »

Crédits : Frédéric Bukajio / Terra

Ce bus complète l'offre du territoire de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne doté 5 espaces France Services.